

# Travail et Formation Professionnelle en Détention

description p 2 - 77

analyse p 78 - 87

# Travail et Formation Professionnelle en Détection

## Séquence 1



Sec. 00:00 – 00:02. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La partie image du cadre montre quatre pans de mur d'un bâtiment, dont trois sont de couleur saumon et le quatrième, celui de gauche, est en béton brut. Les pans de mur sont filmés d'en bas, les lignes verticales convergent légèrement.

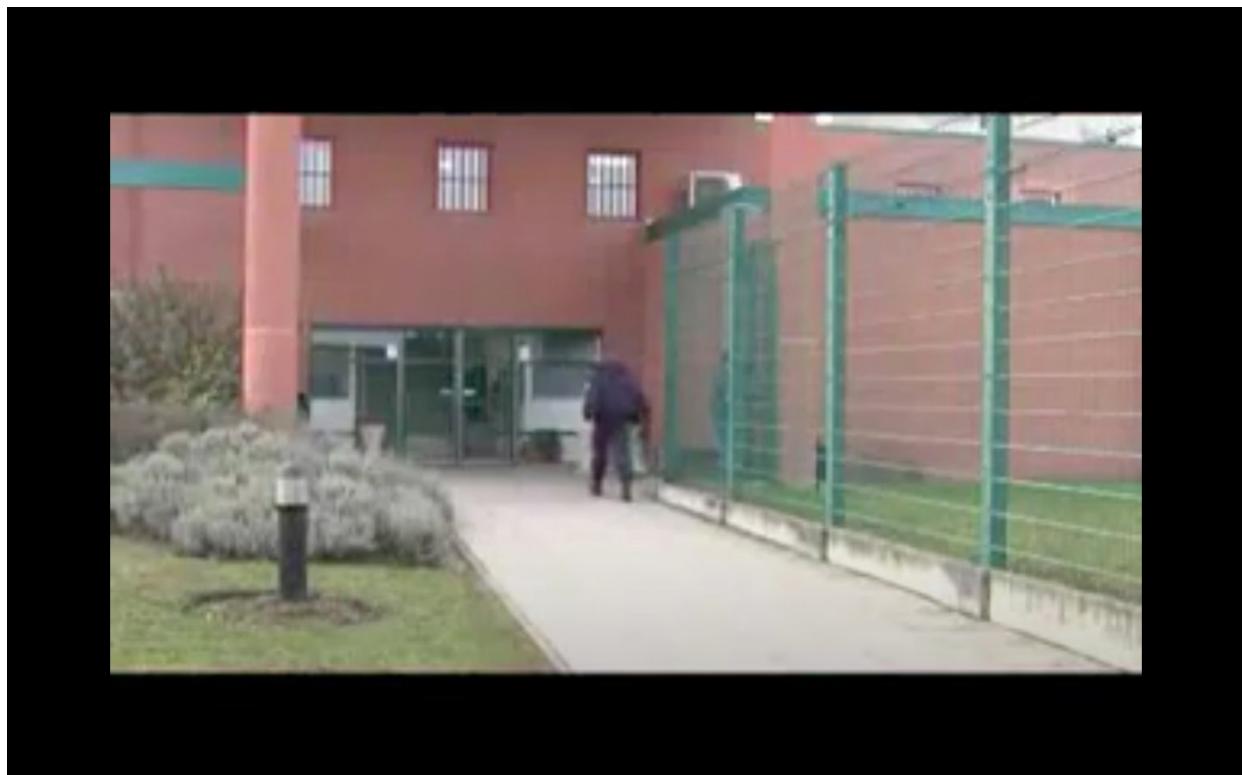
Seul un triangle très serré du pan de mur de droite est visible. Il occupe environ un vingtième de la largeur du bord supérieur de l'image. Son hypoténuse coupe le bord droit de l'image à un cinquième du bas de sa hauteur. Le pan suivant forme avec le précédent un angle d'environ 120° vers l'arrière gauche pour créer un renforcement dans la façade à gauche. Ce deuxième pan occupe un petit cinquième de la largeur de l'image. Le bord supérieur horizontal du pan de mur descend dans un angle d'environ 60° vers le bas de l'image. Cet angle est dû au filmage d'en bas et à l'angle du mur vers l'arrière. Le pan suivant à gauche occupe trois quarts de la largeur de l'image. Avec le pan précédent, il forme un angle de 150° environ. Son bord supérieur, commençant à un huitième de la hauteur de l'image, descend, à nouveau à cause du filmage d'en bas et de l'emplacement de la caméra, avec un angle d'environ 10° par rapport à l'horizontale, vers le bord gauche de l'image. Il s'arrête à un huitième de la largeur du bord gauche de l'image. Sa prolongation suit le mur en béton brut.

Les deuxième et troisième pans de droite du mur sont coiffés d'un rebord en béton d'une épaisseur d'environ 5 cm, probablement, et légèrement proéminent par rapport à la surface du mur.

L'inscription MAISON D'ARRÊT DES HAUTS DE SEINE est apposée sur le troisième pan de droite, à la hauteur de la médiane horizontale de l'image. Elle est justifiée par rapport à la ligne médiane verticale du pan de mur sur lequel elle est apposée. La typographie est une forme d'Helvetica blanche. Un sigle rond est fixé sur le deuxième pan de mur de droite. Il est justifié par rapport à la médiane verticale du pan de mur sur lequel il est fixé et la médiane horizontale de l'Inscription sur le pan de mur voisin à gauche. A cause des reflets de lumière, le sigle est illisible. Il semble pourtant contenir un cercle rouge.

Les pans de mur sont dans l'ombre, à l'exception d'un triangle en haut à droite du deuxième pan de mur de droite. Au-dessus des murs apparaît un bout de ciel bleu.

## Séquence 2



Sec. 00:03 – 00:07. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

Le tiers inférieur gauche de l'image montre une pelouse. A droite de la pelouse se trouve un chemin goudronné ou bétonné, son bord gauche commence au milieu du bord inférieur de l'image, et, la caméra étant placée à gauche du chemin, part légèrement vers la gauche par déformation de la perspective. Le bord droit du chemin commence dans l'angle en bas à droite de l'image. Les deux bords convergent et le chemin s'arrête devant un immeuble et une porte en verre à quatre pans, dont les deux pans centraux coulissent. L'immeuble couvre les trois quarts de la hauteur de l'image. Le bord droit de cette porte se trouve sur la médiane verticale de l'image. Sur sa droite, le chemin est bordé par un petit muret, en béton également, d'une hauteur d'environ 20 cm et d'une largeur de 5 cm. Un grillage monté sur des poteaux dont quatre sont visibles vient s'insérer dans ce muret. Le grillage est fait de tiges d'acier d'une épaisseur d'environ 8mm. Les ouvertures du grillage sont rectangulaires de 15 sur 5 cm. Les poteaux sont placés à une distance régulière d'environ 2 m. Le tout est peint en vert. Au premier plan apparaît une surface de pelouse, de forme triangulaire, limitée par le bord droit de l'image, l'immeuble et le muret sont visibles à droite de la pelouse. L'immeuble est de couleur saumon, comme le mur dans l'image précédente. Il semble disposer d'un auvent, car deux colonnes sont visibles en avancée à droite et à gauche du chemin. Le haut des colonnes est coupé par le bord supérieur de l'image. Des tubes de section rectangulaire d'une hauteur d'environ 20 cm, peints en vert, partent des colonnes, respectivement vers les bords droit et gauche de l'image. Trois fenêtres rectangulaires sont percées dans la façade de l'immeuble au-dessus de la porte à distance égale l'une de l'autre. Chaque fenêtre est sécurisée par des barreaux verticaux équidistants renforcés par une barre horizontale médiane. A droite de ces fenêtres, apparaît sur la façade un élément qui rappelle un climatiseur. Les mêmes éléments apparaissent derrière la barre partant de la colonne de droite et les parties supérieures des deux autres fenêtres. Un bout triangulaire du ciel est visible au-dessus du pan droit de l'immeuble.

Un homme, chaussé de bottes noires, vêtu d'un pantalon et d'un blouson ample bleu foncé, portant un sac en plastique dans la main droite marche vers la porte. En avançant, il dégage la vue sur une poubelle à droite de la porte. Cette poubelle est de couleur vert clair pour le bac et vert foncé pour le couvercle. A la seconde 4, les portes s'ouvrent devant l'homme. Au même moment, un autre homme ouvre une porte dans le grillage de droite situé entre la colonne de droite et la façade de l'immeuble et referme cette porte derrière lui. Cet homme porte un pantalon bleu foncé et une veste bleu foncé avec des applications blanches sur les manches. La séquence s'arrête quand l'homme s'approchant de la porte de l'immeuble s'apprête à y entrer et change son sac en plastique de main.

### Séquence 3



Sec. 00:08 - 00:09. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. Le cadre est d'abord stable, ensuite à la seconde 9, la caméra tourne légèrement vers la droite.

L'image montre un couloir. Au premier plan, la largeur du couloir occupe toute la largeur du cadre. Dans la profondeur, pour des raisons de perspective, il se resserre dans le quart droit de l'image. Le sol du couloir est couvert d'un vinyle gris. De chaque côté, des murets d'une hauteur d'environ 50 cm limitent le couloir. Au-dessus des murets, les parois du couloir sont percées de fenêtres, allant jusqu'au plafond, lui aussi de couleur grise et ponctué de luminaires ronds installés sur la ligne médiane du couloir à distance régulière l'un de l'autre. Les fenêtres sont séparées entre elles par des cadres de couleur marron. A l'intérieur du couloir, les fenêtres sont sécurisées par des barreaux verticaux, installés tous les 10 cm environ. En bas, au milieu et en haut, les barreaux sont renforcés par des fers plats installés horizontalement et courant tout le long du couloir. Au premier plan, le couloir est fermé par des barreaux installés perpendiculairement à sa direction. Il reste une partie de l'espace devant cette fermeture qui appartient visiblement à un autre espace, perpendiculaire au couloir. A une hauteur d'environ 2 m, ces barreaux sont renforcés par un tube en acier de section carrée d'environ 5x5 cm. Au milieu, les barreaux sont soudés sur deux fers plats d'une largeur de 5 cm. L'espace de 20 cm environ entre ces deux fers plats est fermé par deux autres fers plats d'une hauteur de 20 cm placés horizontalement. Du côté gauche, une platine carrée grise est fixée, à l'aide de quatre vis sur le volume formé par ces quatre fers plats. Au milieu, ce carré est équipé d'un bouton argenté, comme une sonnette. Une porte est aménagée au milieu de cette fermeture, consistant en un cadre en tubes d'acier de 5x5 cm, des barreaux égaux aux autres et placés de la même façon et d'un volume constitué de quatre fers plats, comme les sections fixes de la fermeture à droite et à gauche de la porte. Une serrure est logée dans le volume en fer plat au milieu de la porte.

Tout l'équipement métallique du couloir est peint en vert. Une cour intérieure est visible à travers les fenêtres de la paroi gauche du couloir. Le sol de cette cour est couvert de pelouse. Au fond de la cour apparaît la façade d'un immeuble, peint en beige avec des fenêtres au cadre marron.

Du couloir, la cour est accessible par une porte de couleur marron, équipée dans sa partie supérieure d'une étroite fenêtre rectangulaire.

La séquence ouvre avec un homme ayant à moitié ouvert la porte à barreaux du côté couloir. L'homme de type caucasien, est assez mince et de taille moyenne. Il est imberbe et a des cheveux gris coupés court. Il porte un costume gris foncé, une chemise bleue claire et une cravate à motifs, alternant des petits carreaux bleu moyen et des carreaux bleu clair pratiquement blancs. Après avoir ouvert la porte, il part vers la droite. La porte se referme derrière lui. La séquence s'arrête quand l'homme a quitté le cadre de l'image.

#### Séquence 4



Sec. 00:10 – 00:12. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra tourne de droite à gauche.

Le cadre montre l'intérieur d'un couloir en arc de cercle, prolongé par un autre couloir, droit celui-ci sur la droite et peint en beige clair. Ces couloirs sont équipés de fenêtres deux fois plus hautes que larges. Les montants des fenêtres sont marrons. A l'intérieur, elles sont sécurisées par des barreaux verticaux verts renforcés par trois barres horizontales, en haut, en bas et juste en dessous de la mi-hauteur des fenêtres. Ces barres horizontales sont fixées dans les murs à l'extérieur des fenêtres. Les barreaux dépassent les barres horizontales d'environ 5 cm en haut et en bas de la fenêtre. Le couloir droit à droite, très court, est fermé par un système de barreaux et une porte semblable à celle montrée dans la séquence précédente.

En début de séquence, un homme, vêtu d'un pantalon ample bleu foncé, un blouson également ample et bleu foncé et d'un t-shirt de la même couleur s'avance vers la caméra. L'homme est de type caucasien, il a des cheveux châtain foncé, coupés court et il est imberbe. Il porte une montre dorée au bras gauche. Sur la manche gauche sa veste apparaît un sigle rond juste en dessous de l'épaule. Un petit élément rectangulaire clair est également visible sur sa poitrine droite. Il tend la main quand l'homme déjà vu dans la séquence précédente apparaît sur le bord droit de l'image. Les deux hommes se serrent la main et se parlent. En se parlant, ils se tournent vers le côté gauche de l'image.

## Séquence 5



Sec. 00:13 - 00:14. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra tourne légèrement de droite à gauche.

La séquence montre le même couloir en arc de cercle que la séquence précédente, mais à son extrémité opposée. Il se termine dans un espace à partir duquel part un couloir vers la droite. Le sol de cet espace est couvert de vinyle gris clair. Une surface grise remonte le mur à une hauteur de 30 cm. Un luminaire à double réglette fluorescente est fixé au plafond. La paroi droite du couloir partant sur la droite est équipée de fenêtres, visibles à travers les fenêtres de l'espace en arc de cercle. Sa paroi gauche est constituée d'un mur, peint en beige clair. Ce couloir est fermé vers l'espace en arc de cercle par le même système -barreaux et porte- déjà vu dans les deux séquences précédentes. Devant les barreaux, aux deux tiers de la hauteur du mur, une forme rappelant une petite potence est fixée. Un mètre environ avant la fermeture à barreaux, le mur du couloir est équipé d'une porte, elle aussi peinte en beige clair. Cette porte est munie d'une poignée de sécurité noire. A gauche de cette porte, le mur fait une avancée, on distingue trois pans ouverts par des fenêtres. Les pans reprenant la forme de l'espace en arc de cercle et disposés avec un angle d'environ 45° l'un par rapport à l'autre. Les fenêtres sont légèrement plus larges que celles donnant sur l'extérieur. Elles sont sécurisées par des barreaux horizontaux, peints beige clair et installés à une distance de 15 cm l'un au-dessus de l'autre.

Au milieu du cadre, le même homme en complet gris déjà visible dans les deux séquences précédentes est montré de son côté gauche coupé à moitié du buste. Il tend la main à un homme rentrant dans l'image par la gauche. Il porte les mêmes vêtements que l'homme portant une tenue bleue dans la séquence précédente. Cet homme est de type africain subsaharien. Il porte les cheveux très courts et il est imberbe. Il sort du cadre à droite. L'homme en complet gris continue à regarder vers la gauche.

## Séquence 6



**Sec. 00:14 - 00:22. «Bienv'nue à la maison d'arrêt d' Nanterre. Donc, euh, c't'un établissement qui accueille-euh actuellement-euh huit-cent...soixante-dix personnes.»**

Sec. 00:14 – 00:17. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La camera bouge légèrement sur la diagonale du cadre, du haut à droite vers le bas à gauche.

Le cadre est resserré au point que seules deux fenêtres sont visibles sur le mur extérieur de l'espace en arc de cercle, dont l'une est coupée d'un cinquième par le bord droit de l'image. Au dessus et en dessous des fenêtres un pan étroit du mur reste visible. On voit apparaître dans l'image deux fenêtres sur des pans de mur reprenant la forme de l'espace en arc de cercle et disposées l'une vers l'autre avec un angle d'environ 45°. La fenêtre de gauche est coupée par le bord gauche de l'image. A travers cette fenêtre coupée, une autre fenêtre peut être aperçue sur le mur du fond de l'espace qui reprend la forme d'arc de cercle. Cette fenêtre est sécurisée par des barreaux verticaux, ce qui laisse supposer qu'elle donne sur l'extérieur. Les fenêtres sont légèrement plus larges que celles donnant sur l'extérieur. Elles sont sécurisées par des barreaux horizontaux, peints en beige clair et installés à une distance de 15 cm l'un au-dessus de l'autre.

Le même homme que dans la séquence précédente, en complet gris est montré au même endroit au milieu de l'image. L'homme est visible de la tête jusqu'au-dessous de la poitrine. Son corps est parallèle au cadre de l'image tandis que sa tête penche légèrement vers le bas à gauche. L'homme parle. Pendant qu'il parle, en début de séquence, il penche son corps légèrement en avant pour ensuite se remettre droit. Au début de la séquence apparaît une bande grise transparente qui couvre le cinquième du bas de l'image. Sur cette bande grise apparaît une inscription blanche opaque sur deux lignes. La ligne supérieure indique Pascal Vion, la ligne inférieure Directeur de la maison d'arrêt de Nanterre. L'écriture est justifiée à gauche. La typographie, une forme d'Helvetica, est de taille légèrement plus grande dans la ligne supérieure.

## Séquence 7

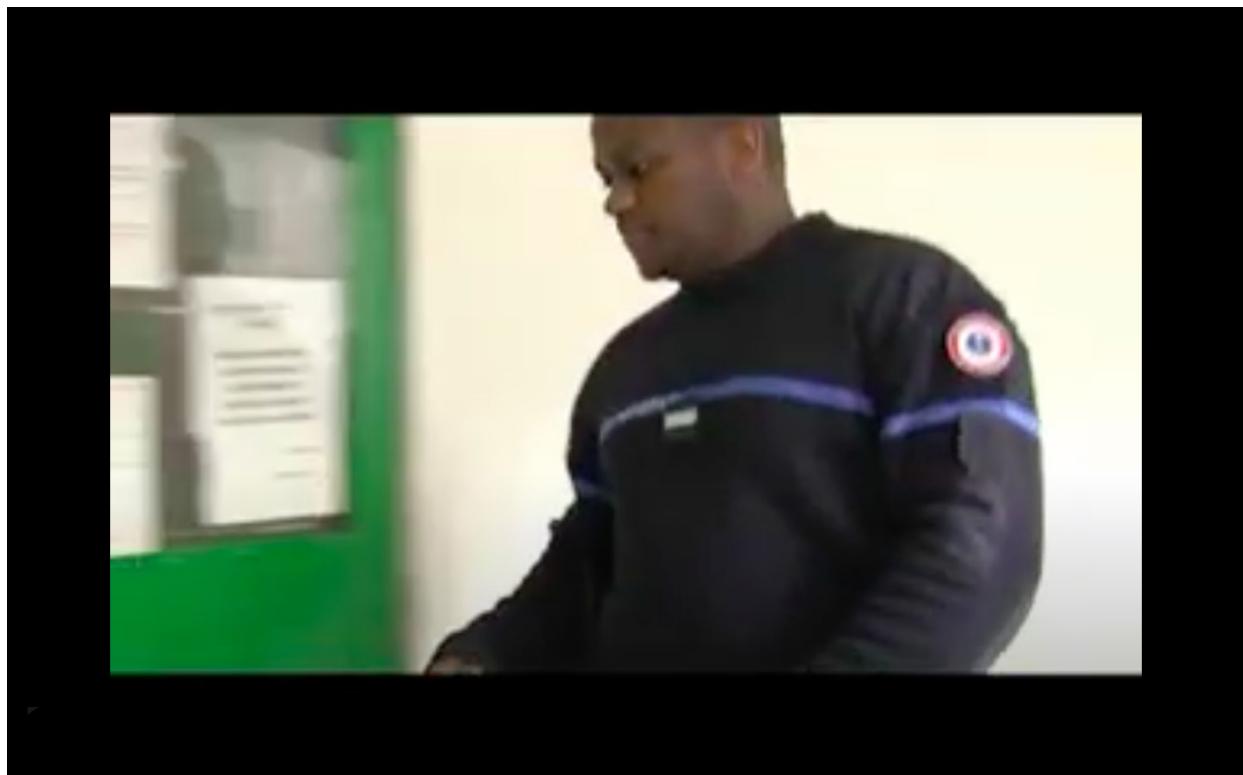


Sec. 00:18 – 00:22. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. En début de séquence la caméra tourne légèrement horizontalement de gauche à droite pour revenir au cadrage de départ.

L'image montre le même endroit que la séquence précédente. Le cadre est encore plus resserré. A droite, deux fenêtres donnant sur l'extérieur sont entièrement visibles par le mouvement de la caméra, le cadre d'une troisième fenêtre apparaît à droite. Les deux fenêtres sur des pans de murs disposés l'un vers l'autre avec un angle d'environ 45° apparaissent aussi dans l'image. La fenêtre de gauche est coupée au début de la séquence sur sa médiane verticale par le cadre de l'image pour ensuite disparaître jusqu'à un quart de sa largeur et ensuite réapparaître jusqu'à sa médiane. D'abord dans la moitié gauche et ensuite au centre du cadre se tient, à nouveau, Pascal Vion, le directeur de la maison d'arrêt de Nanterre. Il continue à parler. Son torse est parallèle au cadre de l'image et sa tête est légèrement penchée vers le bas à gauche. A la seconde 21 il tourne sa tête brièvement vers le côté gauche de l'image pour ensuite revenir à sa posture précédente. La bande transparente en bas de l'image et portant son nom disparaît à la seconde 19.

A la seconde 18 une personne apparaît dans le couloir derrière Pascal Vion. D'abord seule la tête est visible. A la seconde 20, lors d'un mouvement de torse de Pascal Vion vers la droite, un homme de type caucasien peut être aperçu jusqu'à la poitrine. Il porte un vêtement noir ou bleu foncé. Ses cheveux châtain foncé sont coupés court. L'homme marche droit devant lui, longeant le mur droit de l'espace.

## Séquence 8



Sec. 00:22 – 00:27. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra tourne de droite à gauche.

La séquence ouvre sur un mur dont la moitié supérieure est peinte en beige clair et la moitié inférieure en vert très pâle. Devant ce mur, légèrement à droite du milieu de l'image, un homme de type africain subsaharien est visible. Les cheveux de l'homme sont coupés court. Il est imberbe. L'homme porte un pull-over bleu foncé avec un bandeau d'un bleu plus clair autour de la poitrine et autour des manches. Sur ce bandeau du côté droit de la poitrine, une inscription - Administration pénitentiaire- probablement, est visible. Un gallon blanc ou gris clair est visible sous le bandeau au milieu de la poitrine de l'homme. Sur sa manche gauche, il porte, à la hauteur de l'épaule, un sigle rond, composé d'anneau rouge avec une inscription, à l'intérieur de cet anneau, un anneau blanc et à l'intérieur de celui-ci une surface circulaire bleue portant un signe. Il s'agit probablement du sigle de l'administration pénitentiaire. Le haut de la tête de l'homme et ses jambes sont coupés par les bords de l'image. L'homme marche de droite à gauche et la caméra le suit. Peu après le début de la séquence, une porte métallique peinte en vert vif à double battant devient visible. Dans leur moitié supérieure, ces battants sont équipés d'une vitre, sécurisée par derrière par des barreaux verticaux. Vers le devant, la vitre est tenue par un cadre en fer plat, vissé sur la porte avec de gros boulons et peint aussi en vert vif. Trois feuilles de papier sont attachées sur la vitre de droite. La première feuille, fixée horizontalement dans l'angle de gauche en bas de la vitre contient quatre colonnes d'écriture. Chaque colonne contient cinq inscriptions de deux lignes chacune. Une deuxième feuille est fixée à droite de la première, légèrement détachée de l'angle inférieur droit de la vitre. Cette feuille, placée verticalement, contient deux lignes d'écriture en haut, cinq plus grosses en son milieu et une, très courte, en bas à droite. Une troisième feuille est apposée à la vitre au-dessus de la première, légèrement décalée vers la droite et placée verticalement. Elle contient une ligne d'écriture justifiée au milieu à quelques centimètres du bas.

Le boîtier noir d'une serrure est fixé sur le battant droit de la porte. Ce boîtier est rectangulaire. Sa surface monte en deux plans inclinés et laisse une surface plane d'environ 2 cm de large à un tiers du bas du boîtier. Sur cette surface apparaît un cercle argenté. Ainsi la serrure est actionnée par un badge. La caméra zoome sur la serrure pendant que l'homme en uniforme l'actionne. En zoomant, la caméra montre sur le battant gauche de la porte une poignée en barre d'acier, placée horizontalement et vissée sur la porte aux deux extrémités. En actionnant la serrure l'homme en uniforme pousse la poignée, ouvre la porte et entre dans le couloir situé dans le prolongement, celui-ci également peint en beige clair dans sa moitié supérieure et vert pâle dans sa moitié inférieure. En passant la porte et tournant le dos à la caméra, on voit apparaître, attachée à sa ceinture, une paire de menottes pliées dans un étui en cuir noir fermé par un bouton pression.

## Séquence 9



Sec. 00:28 – 00:29. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. D'une position quasi horizontale au début de la séquence la caméra bascule lentement vers le sol.

Le sol est couvert d'un revêtement gris teinté vert satiné, montrant quelques reflets d'un éclairage zénithal. Une ligne jaune est peinte sur ce sol, allant, selon un angle de 45°, du milieu du bord inférieur de l'image vers le troisième quart du bas du bord droit. Pendant le déroulement de la séquence, la ligne bouge vers le bas et la droite. A la fin de la séquence, elle lie le deuxième tiers de gauche du bord inférieur de l'image avec le deuxième tiers du bas du bord droit. La caméra suit une personne qui marche le long la ligne jaune. Cette personne, de type africain subsaharien, porte un pantalon et un blouson bleu foncé. Au début de la séquence, elle occupe le bord gauche de l'image. Seule la partie supérieure de son bras droit est visible ainsi qu'une petite partie de son dos en dessous de l'omoplate droite. Pendant le déroulement de la séquence, la caméra zoomé en arrière et à la fin de la séquence la personne est visible des genoux jusqu'à la limite inférieure des omoplates. A sa ceinture, elle porte ce qui semble être un trousseau de clefs.

En début de séquence, quatre boîtes en carton sont visibles au sol, à gauche de la ligne jaune devant la personne habillée en bleu. Les boîtes sont rangées perpendiculairement à cette même ligne. L'une d'elles est visible directement devant la personne habillée en bleu sur la gauche, tandis que deux autres apparaissent le long du bord supérieur de l'image et qu'une autre remplit l'angle supérieur droit. Derrière la boîte, tout de suite à gauche de la personne habillée en bleu, se tient une autre personne, habillée d'un pantalon et d'un haut à manches courtes vert foncé et portant des chaussures sombres avec une ligne claire le long de la semelle. Cette personne fait face à la personne en bleu. Elle est légèrement penchée en avant, laissant apparaître ses avant-bras. Elle manipule des objets plats blancs sur une surface fuchsia plate, le tout sur le carton à droite de la personne en bleu. En avançant, la personne vêtue de bleu cache l'autre personne habillée en vert. Devant elle, dans l'axe du quart de droite de l'image apparaît un autre carton posé sur une palette.

## Séquence 10



Sec. 00:30 - 00:34. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra bouge de gauche à droite.

La séquence ouvre sur un intérieur. Au premier plan, apparaît un homme de type africain subsaharien. Il est visible de la ceinture jusqu'à la tête. Il a le crâne rasé et il est imberbe. Au début de la séquence l'homme est visible de trois quart de droite. Au fur et à mesure de l'avancement de la séquence, l'homme tourne autour de son axe. A la fin de la séquence, il tourne le dos à la caméra, il est presque vu de profil de gauche. L'homme porte un pull-over bleu foncé. Au milieu du torse, sous les aisselles, une ligne d'un bleu plus clair fait le tour du pull-over. Sur le devant, sur la ligne bleue, apparaît une écriture blanche. Un petit carré en tissu est attaché au pull-over sous la ligne bleue. Il porte deux galons argentés. Sur sa manche gauche, juste en dessous de l'épaule apparaît le sigle de l'administration pénitentiaire française. Derrière l'homme s'ouvre un espace de travail, limité dans l'image à gauche par l'avancée d'un mur, peint en vert-de-gris pâle dans son tiers inférieur et en rose pâle dans ses deux tiers supérieurs. Cette avancée du mur prend, au début, un quart de la largeur de l'image, pour ensuite disparaître à cause du mouvement de la caméra. Derrière cette avancée de mur apparaît le mur du fond de l'espace. La caméra est placée de telle façon que les deux pans visibles de ce mur rentrent dans l'image comme un V inversé sur l'axe médian de l'image. Ce V inversé est matérialisé par terre par un élément métallique en saillie du mur et protégeant l'angle. Cet élément d'une hauteur d'environ 10 cm est peint en rouge sur son pan gauche et de rayures rouges et blanches sur son pan droit. Les rayures ont un angle de 45° par rapport à la verticale. Les bandes blanches sont deux fois plus larges que les bandes rouges. Sur le mur, au-dessus de l'élément métallique, est apposé un élément rectangulaire noir d'un format approchant le A3 et pourvu d'un rond blanc au milieu qui touche les bords supérieurs et inférieurs. Il semble disposer d'un module fluorescent dans sa partie supérieure, étant donné la présence d'un flux orange dans l'image. Les deux pans visibles du mur du fond sont peints, dans leur tiers inférieur en vert-de-gris et dans leur deux tiers supérieurs en blanc. Sur le pan de gauche, cette peinture s'arrête à environ 30 cm derrière l'angle. A partir de là, le mur est blanc avec une bande noire en remplacement d'une plinthe et une autre bande noire à une hauteur d'environ 2 m. Un couloir est percé dans le pan du mur de droite à environ un mètre de l'angle des murs. Ce couloir, dont les murs sont peints de la même façon que le mur du fond de l'espace, est parallèle au pan de mur de gauche et disparaît derrière celui-ci. A la fin de la séquence apparaît sur la droite de l'image un poteau en tube d'acier de section carrée et peint en rose clair. Deux fines tiges d'acier apparaissent entre ce poteau et le bord droit de l'image. Derrière l'avancée du mur de gauche apparaît une forme rouge mince toute en hauteur. Il s'agit d'un conteneur, probablement pour de l'outillage anti-feu. Ce volume est pourvu de deux éléments en acier profilé en L vissés sur le conteneur. Aussi, le conteneur semble légèrement bombé vers le devant avec une petite partie droite en haut. Entre ce conteneur et le mur du fond se trouve un homme, habillé d'un haut bleu clair et un pantalon en vert-de-gris pâle. Un espace est délimité par quatre poteaux jaunes en tubes d'acier, de section carré d'environ 3 cm en prolongation du pan de gauche du mur

du fond et par quatre poteaux installés perpendiculairement. Ainsi les poteaux forment un L dans l'espace, ouvert vers la gauche. Immédiatement derrière ces poteaux, se trouvent trois palettes, dont celle de gauche qui est peinte en bleu, tandis que les autres sont en bois naturel. Sur les palettes sont empilés des tas de papier jusqu'à 1 m de hauteur environ. Une autre palette est placée derrière celle de droite. Elle est placée sur un piétement en double x noir. Cinq tables de travail apparaissent installées le long du pan de droite du mur du fond, chacune avec une sous-structure peinte en vert pâle et des planches en mélaminé, ceintes par un caoutchouc noir. Un homme est placé à gauche de chaque table. Les hommes sont en train de plier des boîtes en carton, posées sur les tables. Les hommes sont de type caucasien. Leurs cheveux sont courts et ils portent des vêtements bleu pâle ou noirs. Une boîte en carton est visible par terre entre le poteau de droite et le bord droit de l'image. Au-dessus de cette table apparaît la partie supérieure d'une autre table de travail et deux rangements contre un mur au fond de l'image.

Au début de la séquence, seule une hotte de chauffage au-dessus de l'entrée du couloir et, à sa droite, la partie inférieure d'un luminaire sont visibles. Pendant que la séquence se déroule, apparaissent deux poutres en IPN parallèles au pan gauche du mur du fond. Ces poutres portent le toit. Un ventilateur double dans un boîtier carré est fixé sous le plafond au milieu de l'espace entre les deux poutres. Il est supporté des deux cotés par une structure métallique en U. Un tuyau d'un diamètre d'environ 5 cm, arrivant de droite, monte devant lui vers le toit.

**Séquence 11**



Sec. 00:34 – 00:40. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra bouge de droite à gauche.

La séquence ouvre sur un intérieur. Au premier plan apparaît le même homme de type africain subsaharien que dans la séquence précédente, au même endroit et dans la même posture qu'à la fin de la séquence précédente, seulement il est filmé légèrement plus de gauche. En début de séquence il est visible en buste et il regarde le même espace atelier que dans la séquence précédente. Ensuite, il bouge vers la gauche et tourne autour de son axe vers la gauche jusqu'à ce qu'il soit visible de dos, pour finalement revenir à une posture de profil. A la seconde 00:36 il sort de l'image par le mouvement de la caméra qui se fixe sur une partie de l'espace atelier plus à gauche.

L'image de cette partie de l'espace de travail est floutée à partir de la seconde 00:37 alors qu'en même temps la caméra recule légèrement. Au centre de l'image apparaît un texte dans une écriture blanche sur deux lignes, en haut : Le travail en, et en bas : maison d'arrêt. L'écriture est justifiée par son axe central. Elle grandit jusqu'à prendre un tiers de la hauteur de l'image en son milieu et en largeur l'espace de la deuxième à la sixième colonne de carrées de gauche. La typographie est une Arial. Le logo du ministère de la justice apparaît à gauche du texte, à cheval sur l'image et le bord supérieur noir de l'image. Un tiers du logo se trouve dans l'image et deux tiers dans le bord noir. Le logo est séparé du bord de l'image par la largeur du bleu dans le drapeau représenté sur le logo.

## Séquence 12



**Sec. 00:41 – 01:09.** «*L'activité d'atelier est une activité purement économique comme n'importe quelle entreprise-euh extérieure à une prison. L'arrivée le matin à 8h ou 7h30, repartir à 17h, c'est les mêmes conditions d'travail dans une entreprise. Donc quand i'sont en atelier, moi j'ai une relation avec eux d'un employeur avec son... euh son ouvrier, euh on parle pas de problèmes de justice, on parle du travail, i'z'ont la tête occupée dans leur travail et 'ffectivement euh... nombreux ont, m'ont dit être ici en oubliant qui z'étaient en prison.»*

Sec. 00:41 – 00:48. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence ouvre sur un intérieur d'une hauteur d'environ 5 m. Cet espace est filmé selon un angle d'environ 45° degrés par rapport au mur de gauche et à celui du fond. De cet espace, seuls ces deux murs et une petite partie de la charpente sont visibles. Le mur de gauche est constitué partiellement d'une paroi translucide, faite de plaques de polypropylène d'une vingtaine de centimètres de haut. Ces plaques sont fixées sur une sorte de colombage de tubes métalliques de section carrée et peints en blanc, installé du côté de l'espace filmé. La paroi translucide prend toute la moitié gauche de l'image. Un premier poteau la supportant, d'une section de 10 x 10 cm, se trouve à environ un sixième de la largeur de l'image à partir de son bord gauche. Deux affiches sont apposées sur ce poteau, l'une sur l'autre, à une hauteur d'environ 2 m. Etant filmée de façon floue, l'affiche inférieure semble représenter un pied blanc de profil gauche avec un bout de pantalon noir.

Ce pied se détache sur une surface rouge. L'affiche supérieure montre une forme ronde blanche, inscrite dans une surface noire qui prend toute la moitié supérieure de l'affiche, sauf un huitième en haut, laissant apparaître un dégradé allant du jaune vers le blanc.

Trois autres poteaux de même section se trouvent à droite du premier, à intervalle égal d'environ 2 m entre chaque.

La structure translucide en polypropylène et en métal est fixée au plafond par une barre d'acier d'une épaisseur de 5 cm. Une poutre en béton, d'une hauteur d'au moins 70 cm et d'une épaisseur de 30 cm environ, et dont le bord inférieur gauche est souligné par la présence d'une goulotte électrique noire, traverse la paroi translucide à mi-distance entre le deuxième et troisième poteau. Une barre métallique, semblable à celle qui fixe la construction polypropylène/métal au plafond, descend de la poutre et passe à environ 10 cm sous son côté inférieur. De là, un poteau blanc de 5 x 5 cm de section descend au sol. Il y a également, une barre horizontale de même section qui traverse l'espace entre la poutre et le poteau de gauche, à l'extérieur de l'espace filmé. De l'autre côté de la poutre, une barre horizontale semblable traverse l'espace entre l'avant-dernier et le dernier poteau à la même

hauteur. Un châssis métallique de 4 x 4 m, fait dans le même matériau que celui des deux poutres horizontales traversant l'espace entre le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> poteau est posé à l'extérieur contre la paroi translucide. Ce châssis est renforcé par des triangulations, allant de 50 cm sur la barre horizontale haute du châssis à 50 cm du haut des deux barres verticales. La poutre d'un pont roulant part de ce châssis dans la profondeur de l'espace à l'extérieur de l'espace filmé. Il disparaît derrière la structure en polypropylène entre le bord de l'image et le premier poteau. Derrière le dernier poteau métallique à droite, la paroi butte contre une surface opaque blanche perpendiculaire qui occupe environ un quart de la largeur de l'image. Ce mur blanc délimite avec un mur de couleur rose à l'extérieur de l'espace filmé, un espace à part. En même temps, il laisse apparaître un renforcement dans l'espace filmé qui est limité par un mur de couleur verte très pâle. La profondeur de ce renforcement ne peut pas être définie, mais il doit être de plusieurs mètres. Par contre, sa largeur peut être déduite et doit être d'environ 7 m. A droite, le mur du fond de ce renforcement est pourvu d'une porte, menant vers l'extérieur de l'espace filmé. Cette porte est d'une hauteur standard de porte d'appartement. Sa largeur ne peut pas être définie, car elle est coupée visuellement par le mur du fond de l'espace filmé qui continue sur la hauteur du dernier poteau métallique de droite sur environ un huitième de l'image. La même affiche que celle apposée en haut sur la première poutre portant la structure en polypropylène est fixée sur ce mur, à environ 70 cm de son bord gauche et à une hauteur de 2 m.

Le renforcement est traversé par une poutre semblable à celle qui traverse la paroi en polypropylène entre le deuxième et le troisième poteau de gauche. Son bord inférieur gauche est également souligné par une goulotte électrique.

Sous le plafond en béton apparaissent deux rangés de tubes fluorescents protégés contre l'humidité.

Un homme apparaît au premier plan de l'image, dans la moitié droite de l'image. Il est cadré en plan poitrine, presque de trois quart. Son épaule gauche est coupée par le bord droit de l'image. L'homme est de type caucasien. Il a des cheveux gris, coupés court. Il est glabre, porte des lunettes métalliques dorées/marrons et une chemise beige moyen, dont le dernier bouton est ouvert. Sa tête est légèrement penchée vers la gauche, il parle posément avec un petit sourire. Une boîte en carton carrée de 80x80 cm apparaît dans l'angle inférieur gauche de l'image, sur sa diagonale. La hauteur de la boîte ne peut pas être définie, car sa partie inférieure est coupée par le bord inférieur de l'image. L'angle gauche de la boîte est aussi coupé par le bord gauche de l'image. La boîte est ouverte en haut. Elle est visible sur un cinquième de la hauteur et de la largeur de l'image. Deux autres boîtes sont placées sur la même diagonale derrière la première boîte. Egalement ouvertes par le haut, elles sont de 20 cm moins hautes que la première. Ces deux boîtes sont couvertes d'une bâche en plastique fine. Devant ces boîtes, à côté de l'homme au premier plan apparaît la moitié du bord supérieur d'une poubelle industrielle en plastique gris/beige. L'espace formé par la prolongation de la diagonale, dessinée par ces boîtes et où se trouve l'homme, est laissé libre. Il forme un couloir de circulation qui bifurque, devant le mur du fond, à droite et à gauche.

Trois autres boîtes sont placées parallèlement aux trois premières, derrière celles-ci. Sur la boîte complètement à gauche et coupée en sa moitié par l'image se trouve un objet ræ

En arrière de la table de travail, à ras de son bord droit, se trouve une pile de 12 plateaux à œufs, et devant cette pile une autre de deux plateaux. À gauche de ces deux piles se trouve une troisième pile, elle aussi de deux plateaux, juste devant l'homme en t-shirt blanc à manches longues. Une surface rouge est placée sur la table entre l'homme en t-shirt blanc et la pile des deux plateaux à œufs de gauche. La surface rouge est encore très peu visible à gauche de l'homme. À gauche de la surface rouge se trouve, sur le devant de la table, une boîte en carton, placée à la verticale, avec le couvercle ouvert vers la droite. Ensuite, la surface de la table à gauche est recouverte d'objets de couleur verte turquoise, dont la nature ne peut être définie à cause du flou de l'image. Au bout de la table, contre la paroi en polypropylène, se trouve une boîte en carton d'une vingtaine de centimètres de haut. Le couvercle de cette boîte est coupé en sa diagonale par le bord de l'image. À droite de cette boîte apparaît le dos et le bras gauche d'un homme, portant un pull-over couleur terre d'ombre. Le reste du corps de cet homme est caché par la table ou coupé par le bord de l'image. Environ 72 boîtes en carton en 6 piles de 20 boîtes, trois piles devant et trois piles derrière, sont placées dans le dos de l'homme en pull-over de couleur terre d'ombre. Ce sont les mêmes boîtes que celle placée sur la table devant lui. Deux hommes travaillent à droite de ces piles. Le premier de ces deux hommes à gauche, de type caucasien, aux cheveux châtain foncés coupés courts et glabre, porte un pull-over ou une chemise à carreaux marrons, noirs et beige clair. Il tourne le dos à la table de travail. À sa droite se trouve un autre homme, de type africain subsaharien, le crâne rasé et glabre et portant un vêtement au col blanc et par-dessus un sweat-shirt bleu foncé, avec un élément décoratif circulaire d'une quinzaine de centimètres de diamètre. Les deux tiers du diamètre de cet élément décoratif sont gris ou argentés et le centre est blanc. Il se tourne vers l'homme au t-shirt blanc et converse avec lui.

Une deuxième table de travail est installée, un peu plus à droite et parallèlement à la première. Elle aussi butte contre la paroi en polypropylène. De droite à gauche, quelques objets rouges sont posés sur la table, suivis à gauche par une pile d'environ 12 plateaux à œufs et ensuite par une boîte en carton d'environ 60 cm de haut. Les autres dimensions de cette boîte ne peuvent pas être déduites, car sa face droite est cachée par les boîtes mises à plats posées contre la première table et par un homme qui se penche au-dessus, placé légèrement à sa gauche. L'homme, aux cheveux courts marrons, est de type caucasien. Il porte une veste de travail vert pâle. A sa gauche, au-dessus de son épaule, un vêtement noir est accroché sur la paroi en polypropylène.

Derrière cette deuxième table, une pile de boîtes en carton atteignant une hauteur de 2 m environ est posée contre le troisième poteau de gauche de la paroi en polypropylène. Dans l'angle de cette paroi avec le mur blanc du fond se trouve un objet orthogonal rouge, comme une armoire d'équipement anti-incendie. Un homme, habillé en blanc et aux cheveux courts noirs s'affaire sur d'autres objets sombres placés contre le mur du fond à droite de l'armoire rouge. Plus à droite encore, du côté gauche du cou de l'homme au premier plan, apparaissent deux boîtes en carton d'une hauteur d'environ 1,20 m sur 60 cm de longueur de côté, posées contre le mur du fond. Un objet orthogonal rouge dépasse en hauteur ces deux boîtes d'une trentaine de centimètres. On ne peut pas saisir si cet objet est placé derrière les deux boîtes en carton ou posé sur elles. Une pile d'une centaine de petites boîtes en carton de couleur grise et en 10 à 13 couches superposées est posée contre le mur du fond de l'espace filmé à l'extérieur du renforcement.

A la seconde 00:42, l'image se réduit en se rétrécissant fortement par la gauche mais aussi légèrement en haut et en bas afin de former un carré autour de la tête de l'homme montré au premier plan. Le discours de cet homme continue. A gauche de ce carré apparaissent, à la seconde 00:42, une image rectangulaire en bas et à la seconde 00:43 une autre en haut. Ces deux images rectangulaires sont aussi larges que l'image carrée de droite. Leur hauteur est légèrement plus élevée que la moitié de ce même carré. Les trois images sont entourées d'une bande noire de l'épaisseur d'un cinquième de la hauteur totale du cadre de la séquence. L'image carrée est séparée des images rectangulaires par une bande noire d'une épaisseur d'un huitième de la largeur des images. Les images rectangulaires sont séparées par une bande, noire elle aussi, d'un quart de la hauteur des images rectangulaires. Le contenu de l'image rectangulaire en bas change aux secondes 00:44, 00:46, le contenu de celle d'en haut à la seconde 00:44.

L'image de la sous-séquence apparaissant en haut à gauche à la seconde 00:42 ouvre sur un intérieur. La caméra est stable. Elle montre, filmant à hauteur de table, un homme portant une blouse de travail bleu-grise et un pantalon marron. Seul le torse de cet homme est visible - entre sa taille et ses clavicules - ainsi que son bras droit et sa main gauche. L'homme est en train de manipuler un objet dont la façade à la forme d'un pied de couleur bleu-turquoise. La plante du pied ainsi que chaque doigt de pied sont entourés d'un bord blanc, de quelques millimètres de large. Un rectangle noir avec une écriture blanche est imprimé sur ce pied, juste à la jonction des doigts et de la plante du pied. La façade de l'objet est d'une hauteur d'environ 40 cm et d'une largeur atteignant les 15 cm à l'endroit où les doigts du pied touchent la plante. Derrière sa façade en forme de pied, l'objet est pourvu d'un réceptacle orthogonal d'environ 3 cm de profondeur, d'une largeur d'environ 10 cm et d'une hauteur de 30 cm. Un volume identique à celui attaché au dos de l'objet est également attaché horizontalement au bas de la façade.

A la seconde 00:44 l'image de la sous-séquence change. La caméra bouge de gauche à droite. Au début elle montre, au milieu de l'image, cinq des objets en forme de pied. Un autre de ces objets, visible dans son épaisseur, est coupé par le bord droit de l'image. Les objets sont placés sur une table de travail, filmée légèrement d'en haut et en biais. Ainsi le bord arrière de la table forme la diagonale de l'image. A gauche des objets en forme de pied apparaît une boîte en carton, d'une hauteur de 60 cm et d'une longueur de côtés de 40 cm. La boîte est ouverte vers le haut. A gauche, au-dessus de la boîte apparaissent deux surfaces, une rouge et une noire, prenant chacune la moitié de la largeur de la boîte, dont le bord gauche est coupé par le bord gauche de l'image.

Le fond de l'image est constitué de la paroi en polypropylène, vue entre les secondes 00:41 et 00:42. Un homme, penché en avant et étendant son bras gauche vers l'avant se tient entre le fond de l'image et la table. Il porte une chemise beige-marron et un pantalon foncé. Il s'agit probablement du même homme que celui visible entre les secondes 00:41 et 00:42 au premier plan de l'image et qui continue à être visible dans l'image de gauche du split-screen. Dans le déroulement de cette sous-séquence image, l'homme prend un des objets en forme de pied dans la main et il se redresse.

A la seconde 00:45, la table de travail, sur laquelle sont placés six des objets en forme de pied est filmée frontalement dans un cadre très serré et la caméra monte de façon verticale. L'homme en chemise beige-marron prend en main un des objets en forme de pied. Il le regarde de près et le retourne dans sa main. Il devient clair que l'objet en forme de pied est probablement un présentoir publicitaire, disposant de deux plateaux sur le devant,

un en bas, servant de pied, et un au milieu de la plante du pied, servant probablement à porter d'autres objets ou documents. Derrière l'homme, apparaît la partie de l'espace filmée à partir du dernier poteau de la structure en polypropylène. A la fin de la sous-séquence, l'homme tourne la tête vers la droite comme s'il choisissait un autre objet à contrôler. En même temps, un homme de type caucasien aux cheveux foncés et courts et relativement fort entre dans l'image de gauche. Il porte un sweat-shirt rouge.

L'image de la première sous-séquence d'en bas du split-screen montre, à la seconde 00:42, un homme en t-shirt blanc à manches longues derrière une table de travail, filmée en diagonale d'un tiers du bas du côté gauche de l'image à un tiers du haut du côté droit. La table de travail est couverte de nombreux morceaux de papier ou de carton blancs. Le torse de l'homme est visible jusqu'à l'encolure ainsi que ses deux bras. L'homme a les manches de son t-shirt retroussées. Au début de la sous-séquence, il fixe le plateau de haut sur un des présentoirs en forme de pied. Ensuite, il se tourne vers l'arrière et place l'élément sur l'arrière d'une table située derrière lui et placée parallèlement à celle sur laquelle il travaille. Pendant qu'il effectue ce mouvement, la caméra bascule vers le haut et montre la tête de l'homme ainsi que l'espace autour de lui. L'homme est de type africain subsaharien. Ses cheveux sont décolorés ou teintés en blond, très courts sur le côté et plus longs sur le sommet de la tête. En plaçant l'élément sur la table, il se penche en avant, laissant voir un pantalon noir.

Une pile de boîtes en carton d'environ 40x60x30 cm est placée sur la table à gauche de l'homme. Cette pile, consistant en six boîtes superposées trois par trois et une septième placée en biais au-dessus, prend le quart de la largeur de l'image de la sous-séquence. Une rangée de boîtes semblables est placée directement derrière la table, prenant toute la largeur de l'image et laissant son tiers supérieur ouvert. Dans ce tiers, deux gaines électriques parallèles, descendant droit du plafond, coupent l'image en deux. Une autre table de travail est installée derrière ces gaines, parallèle aux deux tables plus en avant de l'image. Derrière cette table apparaissent de façon floue, plusieurs structures de rangement contre un fond blanc.

A la seconde 00:46, l'image de la sous-séquence en bas change. Au début, l'image est remplie d'éléments en forme de pied sur une table, rangés en V par rapport à l'axe de la caméra, et filmés selon un angle d'environ 20°. A la seconde 00:47, la caméra monte et tourne légèrement vers la droite. A gauche des éléments, sur la table apparaît une boîte en carton de la hauteur des éléments en forme de pied. Un mur blanc, perpendiculaire à la table au premier plan délimite l'espace sur toute la largeur de l'image. Un poteau de 40x40 cm est placé devant ce mur au quart de la largeur de l'image sur son bord gauche. Deux autres structures verticales sont placées à environ 4 mètres du poteau, perpendiculairement au mur et avec un intervalle d'environ 1,5 m. Deux autres éléments verticaux sont installés perpendiculairement au mur du fond à une distance d'environ 2 m des deux premières. Une structure en bois, ressemblant à une caisse placée à la verticale, d'une hauteur d'environ 2,5 m et d'une profondeur de 50 cm est placée contre le mur, entre les deux paires de structures verticales et un panneau, lui aussi d'une hauteur d'environ 2,5 m, peint de couleur vert-gris. Cette structure clôture l'espace entre les deux éléments verticaux. Derrière ce panneau, contre le mur également, un élément pend du plafond. A 2 m du sol, cet élément prend la forme d'un demi-cercle de 1,50 m et remonte au plafond. A droite de cet élément, trois autres poteaux structurent le mur. Un dernier élément vertical de couleur blanche est placé à un quart du bord droit de l'image de la sous-séquence dans l'espace.

Entre le poteau de gauche qui soutient le plafond et la première paire d'éléments verticaux, des boîtes en carton sont empilées contre le mur de l'espace. D'autres boîtes se trouvent dans l'angle entre l'élément en bois entreposé contre le mur et le panneau vert-gris perpendiculaire à celui-ci, ainsi qu'à un tiers du bord droit et à la moitié de la hauteur de l'image de la sous-séquence. Une dernière pile de boîtes en carton se trouve contre le mur, entre l'élément blanc descendant du plafond et le bord de l'image de la sous-séquence.

Quatre hommes s'activent dans l'espace. A la hauteur du poteau de gauche, dans la prolongation d'une ligne perpendiculaire se trouve l'homme qui a manipulé l'élément en forme de pied dans la sous-séquence précédente. Dans le prolongement de la même ligne un homme de type caucasien aux cheveux courts noirs est en train de travailler. L'homme est barbu. Il porte une chemise marron et noire. Devant lui, sur une ligne parallèle à la diagonale de l'espace, on voit un homme aux cheveux noirs portant un t-shirt blanc à manches longues et à sa droite sur une ligne perpendiculaire au mur du fond de l'espace un autre homme, portant un t-shirt blanc à manches courtes sous une veste noire sans manches. Cet homme a également des cheveux noirs.

### Séquence 13



Sec. 00:49 – 01:09. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra effectue un très léger mouvement de droite à gauche.

La séquence ouvre sur un intérieur. Le même homme montré en plan serré dans les séquences 00:41-00:42 et 00:43-00:48 apparaît au même endroit, à la seule différence qu'il est montré en gros plan et légèrement plus centré. Sa tête est coupée par le bord de l'image au niveau de la naissance des cheveux. Au début de la séquence apparaît une bande grise translucide qui couvre le cinquième du bas de l'image. Sur cette bande grise apparaît une inscription blanche opaque sur deux lignes. La ligne supérieure indique *Bernard Cambier*, la ligne inférieure *Responsable service travail*. L'écriture est justifiée à gauche. La typographie, une forme d'Helvetica, est légèrement plus grande dans la ligne supérieure.

## Séquence 14



**Sec . 01:10 – 01:43. «Le travail pénitentiaire l'est à l'égal de c'qui se passe à l'extérieur. Pour l'administration pénitentiaire c't'important d'occuper nos dét'nus, des dét'nus qui sont volontaires pour travailler, puisque le travail est non-obligatoire depuis 1987, et c'est une des particularités du droit français. Et pour les entreprises, c'est une très belle opportunité puisque nous avons un travail pénitentiaire à moindre coût. J'entends par là que c'est une sorte d'intérim très bien placé euh, au niveau économique.»**

Sec. 01:10 – 01:43. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

Au premier plan, l'image montre un homme en plan poitrine dans la moitié droite de l'image. Il est très légèrement tourné vers la gauche, comme s'il parlait à une personne se trouvant à gauche de la caméra. L'homme est de type caucasien. Il a des cheveux gris, coupés court et il est glabre. L'homme porte une chemise à fines rayures grises ou marron pâle sur blanc, une cravate couleur terre d'ombre avec de petits points plus clairs et une veste marron ou terre d'ombre. Un microphone est clippé sur sa cravate. Sur le côté droit, la veste semble plus rouge que du côté gauche – probablement le résultat d'une balance des blancs incomplète.

Au début de la séquence apparaît une bande grise translucide qui couvre le cinquième du bas de l'image. Sur cette bande grise apparaît une inscription blanche opaque en deux lignes. La ligne supérieure indique *Dominique Orsini*, la ligne inférieure *Responsable travail inter-régional*. L'écriture est justifiée à gauche. La typographie, une forme d'Helvetica, est légèrement plus grande dans la ligne supérieure.

*Dominique Orsini* est assis devant l'ouverture d'un mur. Seule une fine bande de ce mur est visible à gauche et en bas de l'image. Le bord gauche de l'image est parallèle au bord de l'image, tandis que le bord inférieur est incliné de quelques degrés vers le bas, du fait que la caméra n'est pas installée frontalement vers le mur. La partie inférieure du mur est peinte de couleur vert pâle et sa partie supérieure en blanc cassé. Une forme noire plate rectangulaire apparaît sur le mur du côté gauche de l'image dans son quart inférieur. L'ouverture dans le mur est sécurisée par une grille qui consiste en des barres d'acier rondes verticales et équidistantes. L'épaisseur de ces barres est d'environ 8 mm et la distance entre elles est de 10 cm environ. Ces barres sont renforcées tous les 50 cm environ par un fer plat horizontal de la même épaisseur que les barres verticales. L'image montre 32 barres verticales rondes et 4 barres en fer plat. La grille est peinte en blanc cassé.

Derrière la grille, l'espace de l'image s'ouvre sur un espace atelier de travail. Cet atelier est fermé à gauche par un mur, situé à environ 1 à 2 m à gauche du bord gauche de l'ouverture grillagée. Un passage d'une largeur de porte d'appartement, et d'une hauteur de 2,5 m environ est aménagé dans ce mur, à environ 1 m du mur du fond du local. Les murs de l'espace atelier sont peints de la même façon que l'espace devant – vert pâle jusqu'à 1 m de hauteur et blanc cassé au-dessus. Le sol est aussi peint en vert pâle. L'angle du passage aménagé dans le mur de gauche du local est protégé par un profilé en L de 5x5 cm en acier jusqu'à environ 2 cm au-dessus de la limite entre la peinture vert pâle et le blanc cassé. Ce profilé en L est peint en rouge.

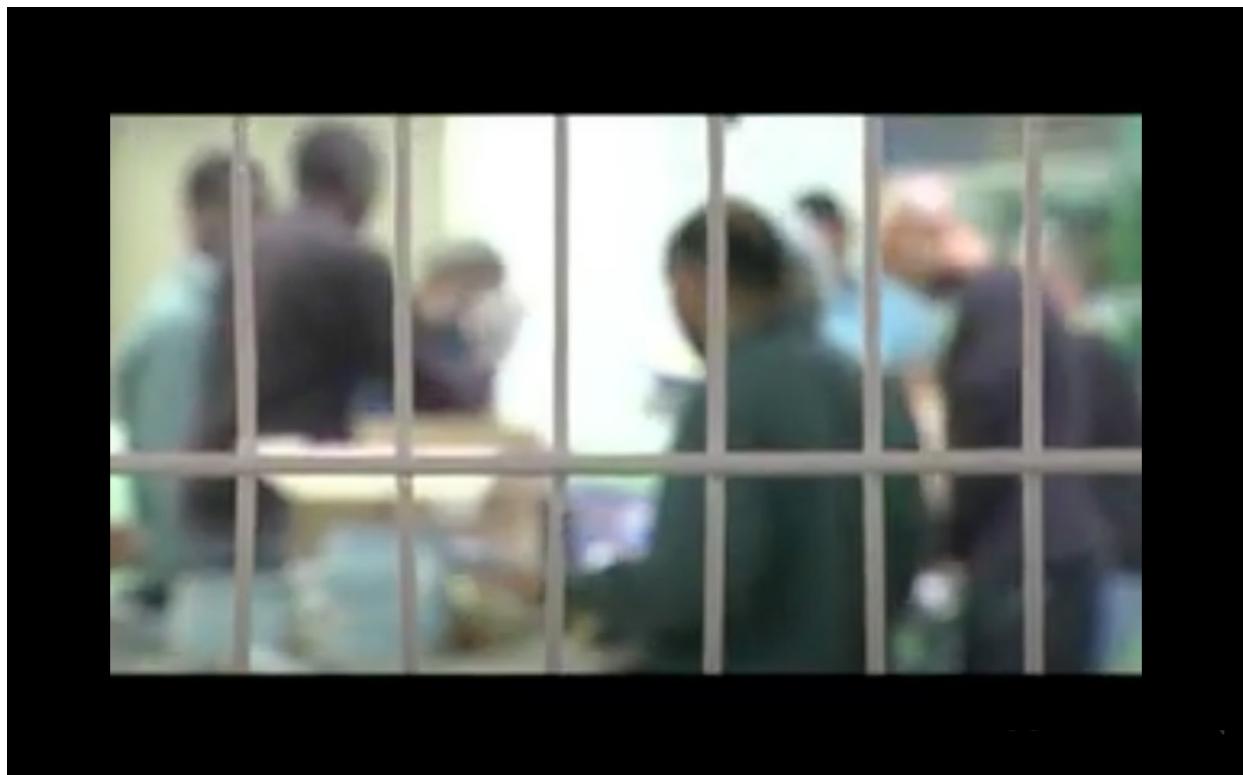
Une autre porte est aménagée du côté droit de l'image dans le mur du fond de l'espace atelier. Cette porte est fermée. A sa gauche, deux autres portes, assez proches semblent donner sur un autre espace. En haut de l'image apparaissent des tuyaux de ventilation et des réglettes de fluorescents protégées.

Au premier plan de l'espace atelier, à gauche de l'homme apparaissant au premier plan, et à au moins 1 m derrière l'ouverture grillagée, des éléments en alternance orthogonaux ou ronds sont installés. Ils sont peints en jaune pâle. Le premier de ces éléments se trouve à environ 1 m du bord gauche de l'ouverture grillagée. Il a une hauteur d'environ 1 m, une épaisseur de 3 cm et une profondeur de 20 cm. Il est installé perpendiculairement au mur pourvu de l'ouverture grillagée. A droite de cet élément s'en trouve un deuxième, rond celui-ci, d'une hauteur d'environ 70 cm et d'un diamètre de 6 cm. Un troisième se trouve environ 40 cm plus à droite, rond lui aussi. Il a un diamètre d'environ 4 cm et une hauteur d'environ 80 cm. Un deuxième élément plat se trouve directement à sa droite. Il a les mêmes dimensions que le premier élément de la série. A 20 cm de ce deuxième élément plat se trouve un troisième rond, d'une hauteur d'environ 90 cm et d'un diamètre d'environ 4 cm. A 20 cm à droite se trouve le dernier élément, rond lui aussi, d'une hauteur d'environ 95 cm et d'un diamètre de 4 cm. Deux euro-palettes chargées de six piles de feuilles de papier blanc d'une hauteur d'environ 1 m sont stockées du côté gauche de l'ouverture grillagée, la première alignée sur le bord gauche de l'ouverture, la deuxième à droite de la première. La partie supérieure d'une troisième palette apparaît dans l'angle mort entre le mur de gauche du local de stockage et le mur pourvu de l'ouverture grillagée. Deux barrières « Vauban » sont posées en longueur derrière les palettes, à ras du côté gauche de l'ouverture aménagée dans le mur de gauche du local de stockage et parallèles à son mur du fond. Au fond du local de stockage, derrière ce qui semble être un couloir de circulation laissé vide et entre le mur fermant le local à gauche et le bout du mur le séparant de l'espace de fabrication, quatre boîtes en carton apparaissent, posées sur des modules invisibles. Ces quatre boîtes sont ouvertes. Leur emplacement ne suit pas de logique apparente.

A gauche de l'image, d'autres boîtes en carton sont empilées.

A la seconde 01:13, deux hommes dans la trentaine apparaissent sur le côté droit de l'image derrière Dominique Orsini. Tous deux sont de type caucasien. L'homme de gauche est blond. Il porte des cheveux courts. Il est glabre et est vêtu d'une veste et d'un pantalon de travail couleur vert foncé délavée. L'homme à sa droite a des cheveux foncés, courts également. Lui aussi est glabre et porte les mêmes vêtements que son compagnon. Ils quittent l'espace atelier. A la seconde 01:16, un autre homme, de type africain subsaharien apparaît à droite de l'image. Lui aussi traverse le champ de l'image pour quitter l'espace atelier. Il a le crâne rasé, mais il porte une barbe. Sa veste de travail est d'un vert plus foncé que son pantalon. A droite de la tête de Dominique Orsini, huit autres hommes travaillent pendant toute la séquence. Ils sont tous de type caucasien et ont tous les cheveux courts. Ils portent aussi tous les mêmes vêtements que les hommes ayant quitté l'espace atelier.

## Séquence 15



**Sec. 01:44 - 02:02. «Ça me permet de, de pas êt' toujours en cellule, voilà c'est parce que là voilà ça me fait..., on est là, voilà, sinon autrement en cellule on fait rien du tout et en plus pour m'assurer financièrement, ça va faire deux ans que je suis ici, bon les gens dehors, euh bon avec les difficultés qu'y a, vaut mieux que je m'assume quoi.»**

Sec. 01:44 - 01:46. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra fait des petits mouvements d'aller et retour vers le haut et le bas.

La séquence est filmée à travers une grille au premier plan. C'est le même système de grille que celui aperçu en séquence 01:10 – 01:43. L'image montre six de ces barres verticales rondes et une barre en fer plat. L'image est légèrement excentrée vers la gauche - la distance entre la barre à gauche et le bord de l'image étant un peu plus grande que cette même distance à droite. La barre horizontale en fer plat traverse l'image un peu en dessous de la médiane. Derrière la grille, l'image est floue. Néanmoins, on voit qu'elle ouvre sur un espace de travail. Sept hommes y sont actifs autour d'une table placée à un angle de 30° environ vers la grille. Sur la table se trouvent l'un derrière l'autre, deux paquets d'objets bleus ou vert turquoise pâle. Derrière ces objets se trouvent deux boîtes en carton ouvertes. Derrière ces deux boîtes suivent d'autres objets semblables à ceux placés devant les boîtes. La table sépare un groupe de trois hommes à gauche d'un groupe de quatre hommes à droite. Au sein du groupe de trois, l'homme placé le plus à gauche est de type africain subsaharien. Ses cheveux sont coupés court et il porte une barbe courte. Il est visible de trois quarts. Il est habillé d'une veste vert pâle et d'un t-shirt blanc. L'homme à sa droite, placé entre lui et la table, est lui aussi, originaire de type africain subsaharien. Il a les cheveux courts. Il porte une veste de couleur gris foncé ou noire. Il est montré en trois quarts de dos. A sa droite, le troisième homme porte une veste gris foncé ou bleu foncé. Il apparaît de profil. De l'autre côté de la table, l'homme placé le plus à gauche et visible de dos est de type méditerranéen. Il a des cheveux courts avec une calvitie. Il porte une veste vert pâle. A sa droite se trouve un homme de type caucasien chauve et portant une barbe à la Van Dyck. Il porte une veste bleue et un pantalon bleu. Il est montré de profil. Entre ces deux hommes, au fond de l'espace apparaît la tête et le haut du torse d'un autre homme de type africain subsaharien, placé face à la caméra. Il a les cheveux noirs coupés courts. Il porte un T-shirt bleu clair. A droite de l'image apparaît un homme qui porte une veste bleu foncé et un pantalon bleu clair. Il est montré en profil.

Le mur du fond de l'espace de travail est peint en beige pour le tiers de gauche et blanc pour la partie de droite, dont la largeur fait un peu plus du tiers. Le reste de l'image semble ouvrir sur un autre local, équipé d'un objet, probablement une étagère, vert pâle. Au-dessus de cette étagère, le mur est séparé en une moitié bleu foncé à gauche et une beige foncé à droite.

## Séquence 16

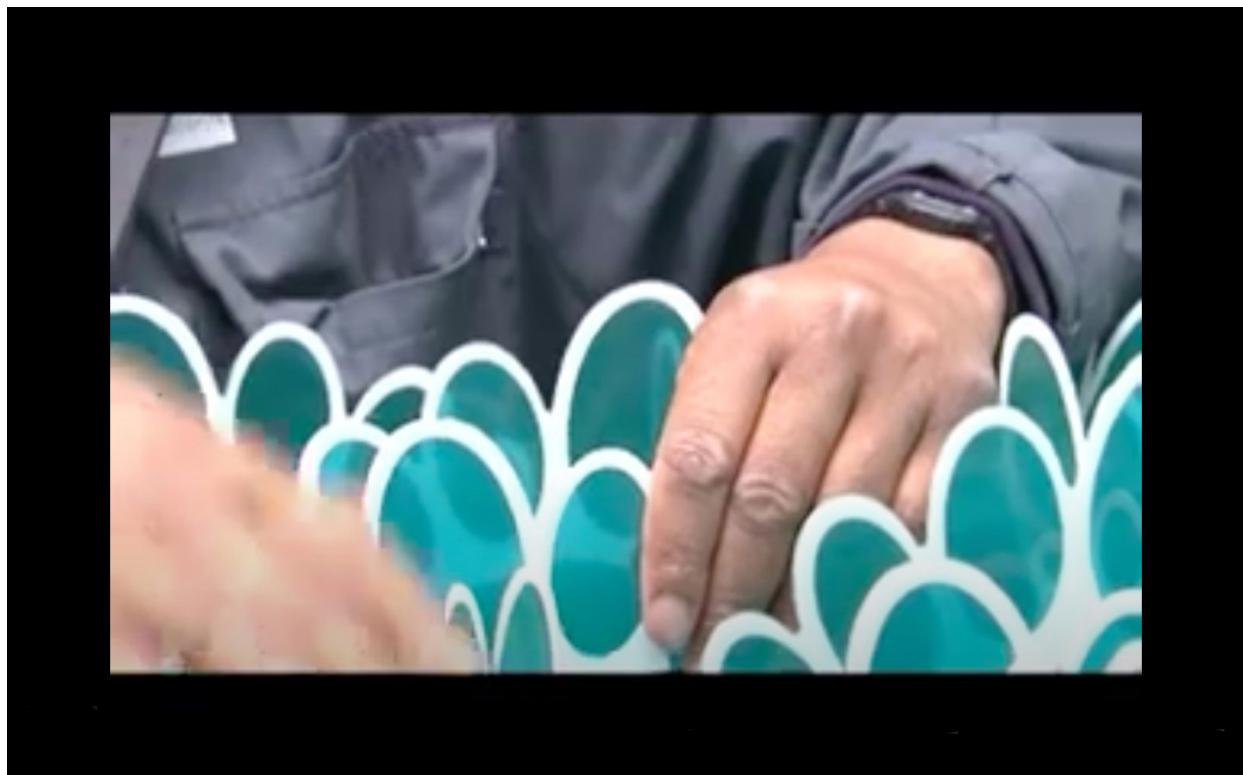


Sec. 01:47 – 01:51. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

Le cadre est très resserré. Au début, la séquence montre le visage d'un homme vu de trois quart, du menton jusqu'au bout du nez. Le cou est aussi visible jusqu'au-dessus de la pomme d'Adam. L'homme est de type africain subsaharien. Il porte une barbe poivre et sel, coupée à la Van Dyck, très courte. Il parle d'une voix posée et assez basse.

L'homme porte un vêtement bleu-gris qui est visible sur la droite du cou jusqu'au bord de l'épaule. A gauche du cou, seule la largeur du col est visible. Sous ce vêtement, l'homme en porte un autre, d'un bleu plus foncé et dont une partie du col apparaît à droite du cou. L'arrière-plan derrière l'homme est flou. Néanmoins, les tranches de trois palettes superposées apparaissent. Les deux palettes inférieures sont peintes en rouge celle de dessus est peinte en bleu. Un poteau vertical beige tient les palettes. A droite de la tête de l'homme, le fond disparaît dans le noir. A la seconde 01:48 l'homme incline la tête vers l'arrière pour ensuite la pencher et la tourner en même temps vers la gauche, jusqu'à ce que la moitié de la bouche disparaîsse de l'image. A la seconde 01:50 il la penche vers la droite pour ensuite la remettre droite. Ensuite, à la seconde 01:51, il la penche à nouveau vers la gauche. Pendant ces mouvements, une deuxième pile de palettes apparaît à gauche de la première, elle aussi composée de deux palettes rouges en bas et une bleue au dessus.

## Séquence 17



Sec. 01:52 – 01:56. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. Au début de la séquence la caméra bouge très légèrement sur un arc de cercle du haut à droite de l'image vers le bas à gauche pour rester stable par la suite.

Les deux tiers de l'image à partir du bas sont occupés par 25 de ces pieds qui avaient déjà été visibles pour la première fois à la seconde 00 :42. Une partie serrée du torse d'un homme est visible au-dessus de ces pieds. L'homme porte une veste de travail de la même couleur que celle portée par l'homme dans la séquence précédente. Une poche apparaît sur cette veste du côté gauche ainsi qu'un petit label en tissu blanc sur lequel sont inscrits des chiffres légèrement flous. Sous la veste, l'homme porte un vêtement bleu foncé. Au poignet gauche, il porte une montre dont le cadran et le bracelet sont noirs. Etant donné que la voix de l'homme est audible, il est probable qu'il s'agisse du même homme que dans la séquence précédente 01:47 – 01:51.

L'homme tient le haut des pieds avec ses deux mains. Sa main droite apparaît dans l'angle inférieur gauche de l'image. C'est le dos de la main que l'on voit, la phalange proximale de l'annulaire, la phalange proximale et le bout de la phalange moyenne du majeur ainsi que la phalange proximale et l'articulation inter-phalangienne proximale de l'index. Sa main gauche, légèrement inclinée vers la droite tient les couronnes par le haut dans la moitié gauche de l'image. Elle est visible du dos de la main jusqu'au poignet, la phalange proximale ainsi que les phalanges moyennes et distales du majeur et de l'index. Pendant la séquence l'homme lève sa main droite et exécute deux mouvements circulaires vers le haut pour la reposer, en fin de séquence, à l'horizontale au milieu de l'image. Elle est visible de son côté droit.

### Séquence 18



Sec. 01:57 - 02:02. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

Le cadre est très resserré. La séquence montre le même homme que la séquence 01:47 – 01:51 au même endroit et dans le même cadrage, toutefois légèrement déplacé vers la gauche. Ainsi, la partie gauche de son col n'est plus visible. Par contre, à la pointe inférieure de la partie visible du vêtement bleu apparaît un anneau blanc et en dessous un autre vêtement blanc. L'homme continue son discours. Au début de la séquence il penche sa tête en avant. Elle devient visible jusqu'au-dessous des yeux. Par la suite, il lève la tête et la penche en même temps vers la gauche. A la seconde 01:59 il la redresse pour ensuite la pencher à nouveau vers la gauche. A la seconde 02:00 il met la tête droite, la tourne vers la droite et la penche ensuite vers l'arrière.

## Séquence 19



**Sec. 02:02 - 02:35. «Leurs trois motivations – euh : gagner d'l'argent, euh pour permettre de cantiner et éventuellement de subvenir certains à leurs familles ou droit à des remises de peine supplémentaires parce que euh, montrant une démarche euh, d'insertion sociale, le maintien du milieu social, donc le juge leur donne droit à des remises de peine supplémentaires.»**

Sec. 02:02 – 02:20. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

L'image montre Bernard Cambier au même endroit, dans la même posture et dans le même cadrage que dans la séquence 00:49 – 01:09.

A la seconde 02:04, l'image se rétrécit de la gauche vers la droite. L'image se rapetisse aussi légèrement en se rétrécissant du haut et du bas afin de former un carré autour de la tête de Bernard Cambier, dont le discours continue. Deux images rectangulaires superposées apparaissent à gauche de l'image carrée, celle du bas à la seconde 02:05, celle du haut à la seconde 02:06. Ces deux images rectangulaires sont aussi larges que l'image carrée de droite. Leur hauteur est légèrement plus élevée que la moitié de ce même carré. Les trois images sont entourées d'une bande noire de l'épaisseur d'un cinquième de la hauteur totale du cadre de la séquence. L'image carrée est séparée des images rectangulaires par une bande noire d'une épaisseur d'un huitième de la largeur des images. Les images rectangulaires sont séparées par une bande, noire elle aussi, d'un quart de la hauteur des images rectangulaires. Le contenu de l'image rectangulaire en bas change aux secondes 02:11, 02:12, 02:14 et 02:17. Le contenu de celle d'en haut change à la seconde 02:11, 02:12, 02:13, 02:16 et 02:17.

A la seconde 02:07 le cadre de la première image de la sous-séquence en haut montre au début une boîte en carton ouverte, filmée du dessus et en diagonale. Les deux rabats de devant et derrière sont ouverts. Un matériau rose, qui semble remplir le carton est visible. A la seconde 02:08, il devient clair que la sous-séquence montre l'intérieur d'un espace de travail. On peut aussi voir qu'un homme portant une salopette bleue et des chaussures de sport blanches tire un chariot sur lequel la boîte est placée sur deux autres boîtes contre la poignée. L'homme tire le chariot vers le haut et vers la droite dans un arc de cercle serré. A la même seconde apparaît dans l'image une pile d'autres boîtes en carton, placées dans l'angle inférieur droit de l'image. La pile, dont la plus grande partie est coupée par le bord droit de l'image prend pratiquement toute la hauteur. Il est aussi apparent que le sol de l'espace dans lequel l'action se déroule est vert de gris et qu'une partie de cet espace est séparée d'une autre par une double bande jaune, filmée légèrement en biais de droite. Derrière l'homme, apparaissent à gauche deux autres boîtes, ressemblant à des étagères ou des conteneurs de stockage. Ayant fini le mouvement arrière en arc de cercle, l'homme pousse le chariot vers la droite en suivant une double ligne jaune tracée sur le sol vert pâle

et qui traverse l'image du tiers du bas du bord gauche de l'image au quart du haut du bord droit. A ce moment l'image montre aussi les avant-bras nus et le t-shirt vert de l'homme. Aussi en finissant son mouvement en arrière gauche et tournant le chariot vers la droite, un bord de protection bleu apparaît. En même temps, on peut voir une autre boîte à environ 20 cm derrière la limite jaune. Pendant que l'homme continue de tourner le chariot, la caméra bouge vers la gauche et se place quasiment derrière l'homme et le suit alors qu'il pousse le chariot hors de l'image. L'homme porte un objet rouge à la ceinture comme une grosse bobine de scotch.

A la seconde 02:11 la caméra zoomé en arrière. La séquence montre l'intérieur du même espace de travail que l'image précédente.

Au premier plan de l'image, apparaît la manette d'un transpalette manuel, à un quart de la largeur du bord inférieur du cadre. Cette manette est filmée dans un angle de 45° par rapport au bord de l'image. Le bord inférieur de l'image coupe la manette à l'endroit où elle est attachée à la barre de guidage. Un couloir laissé vide traverse l'espace en prolongation de l'angle de la manette. L'homme vu dans l'image de la précédente sous-séquence emprunte ce couloir en poussant son chariot vers le fond de l'espace. Deux autres hommes se trouvent au bout de ce couloir et tournent vers la gauche. L'homme de droite porte un t-shirt beige et un pantalon sombre, il tourne dans l'image vers la gauche et l'autre homme porte une veste et un pantalon de travail vert pâle.

Au fond, à environ un tiers du bord du haut de l'image, ce couloir bute contre une paroi traversant le cadre de bout en bout. La moitié gauche de cette paroi est faite d'une matière gris clair. La moitié droite est faite d'une matière blanche et elle est pourvue de quatre fenêtres. Ces fenêtres, d'une largeur de 1,5 m environ et dont la hauteur ne peut pas être définie car elle est coupée par le bord supérieur du cadre, sont encastrées dans le mur par des cadres d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Ce sont ces cadres qui séparent les fenêtres l'une de l'autre. Les fenêtres ouvrent sur des espaces plus sombres que l'espace de travail et dont la fonction ne peut pas être identifiée du fait que l'image est floue. Il semblerait toutefois qu'une personne portant un haut blanc se tienne derrière la fenêtre de gauche. A droite de ces fenêtres apparaît une structure grise contre le mur. Elle contient dans sa moitié supérieure un rond noir. Une table d'une matière sombre, des pieds et une planche épaisse et droite, est placée contre la paroi sous la fenêtre de gauche. Le plateau de la table est couvert d'une surface blanche et un objet rappelant vaguement un grand bol est posé dessus. Une tache foncée apparaît à gauche et en haut de la fenêtre de gauche sur le mur.

Des rangées de tables sont placées à droite et à gauche du couloir de l'espace et parallèlement à celui-ci. Les tables de gauche sont des structures pliables avec un piétement et un bord de plateau en aluminium. Les tables sont couvertes d'objets plats.

Des objets rouges sont empilés derrière les tables, contre le bord de l'image et des boîtes en carton vides sont éparpillées devant elles, du côté couloir. Deux boîtes en carton sont superposées à côté de ces objets rouges. Deux hommes travaillent derrière les tables, l'un est tourné vers les tables, l'autre vers les objets rouges. L'homme tourné vers les tables porte une veste de travail vert-gris. Il a les cheveux châtain clair. Son origine ne peut pas être déterminée. L'homme tourné vers les objets rouges porte un t-shirt blanc. Il a des cheveux sombres qu'il porte courts. Un autre homme travaille sur ces tables, du côté couloir. Il porte un t-shirt beige et un pantalon plus foncé, tournant, dans l'image, vers le rouge. Lui aussi a des cheveux sombres.

La rangée de tables de droite est constituée de tables aux piétements en tube d'acier ronds et courbés vers l'intérieur à l'endroit où repose le plateau sur eux. Le matériau des plateaux ne peut pas être défini, mais il semble être brillant. Des piles d'objets rouges, roses et vert turquoise sont placées sur ces tables, perpendiculairement au fond de la rangée. Deux boîtes en carton, posées à la verticale et ouvertes vers la gauche sont placées sur les tables, l'une à environ 50 cm derrière le bout de la rangée, une autre environ 1 m plus en arrière. Des boîtes en carton sont placées sous les tables. Une autre boîte est placée devant côté couloir, à environ 1 m du bout de la rangée. Un homme travaille sur cette rangée de tables à environ 3 m du bout. L'homme porte un polo avec des rayures blanches et rouges larges et un pantalon de couleur vert-gris.

A la seconde 02:12, l'image de la sous-séquence change.

La caméra bouge de droite à gauche. Son axe est déplacé d'environ 20° par rapport à une ligne perpendiculaire au mur du fond. La séquence montre l'intérieur du même espace de travail que la sous-séquence précédente, mais d'une hauteur d'environ 1,10 m et inclinée vers le sol avec un angle de 20° environ. Dans le cadre apparaît un couloir de circulation, matérialisé par deux lignes droites au sol et laissé vide. Ce couloir commence à un quart à gauche du bord inférieur de l'image. Il est visible jusqu'au fond de l'image où il devient flou. Là, apparaît une structure verte dont le fonctionnement ne peut pas être identifié. Derrière cette forme, deux objets orthogonaux superposés ferment l'image, celui du dessous est blanc, celui du dessus gris.

A gauche du couloir, à une distance d'un tiers du bas du bord gauche du cadre apparaissent deux euro-palettes, placées perpendiculairement aux lignes jaunes du sol. Une boîte en carton d'une dimension d'environ 40 x 30 x 30 cm est placée au milieu de la palette de gauche. Le couvercle de la boîte est ouvert. Un bac à ordures d'une hauteur de 1 m en plastique gris, carré avec les angles arrondis, d'environ 40x40 cm en bas et 45x45 en haut est placé devant la palette de droite côté caméra. Le bac est équipé de roulettes noires. Ces roulettes sont tournées vers la palette. En prolongation des palettes vers la gauche se trouve une table de travail. Une boîte en carton remplit l'espace sous cette table. Une forme blanche, comme un sac en plastique mis en boule, est posée sur la table. A gauche de cette forme blanche apparaît une forme orthogonale blanche, coupée par le bord supérieur gauche de l'image. A environ 2 m de la première table se trouve une deuxième rangée. Cette rangée de tables commence en retrait d'environ 1,5 m à gauche de la ligne jaune matérialisant le couloir. L'espace entre la rangée de tables et le couloir est rempli par deux palettes, accolées au bout des tables. Une pile de boîtes en carton d'environ 80 x 80 x 5 cm est placée sur ces palettes. La hauteur de cette pile ne peut pas être évaluée, car elle est coupée par le bord supérieur du cadre. Des objets rouges sont épars sur le côté droit de cette table. Une forme verte orthogonale d'une quarantaine de centimètres de large et d'une quinzaine de haut est visible à gauche de cette même table. Il semble s'agir d'un bac de rangement. Dans ce bac se trouve une boîte en carton d'une hauteur d'une trentaine de centimètres de haut et d'une quarantaine de longueur de côtés. Un homme habillé d'un t-shirt blanc et d'une salopette bleue travaille devant cette table entre les objets rouges et l'objet orthogonal vert. L'homme est visible jusqu'à mi-torse. Un autre homme travaille derrière la table. Il porte un pantalon gris et une veste de travail vert pâle. L'homme est également visible jusqu'à la moitié du torse. Ses origines ne peuvent pas être déterminées. Une forme vert pâle, ressemblant à un homme filmé de dos se trouve entre l'homme en t-shirt blanc et celui en veste verte. Mais l'image est trop floue pour pouvoir l'affirmer. A 2 m derrière la deuxième rangée de tables, un transpalette manuel est garé perpendiculairement au couloir, la manette du côté du couloir. Le transpalette est de couleur sombre. Un homme portant des chaussures noires, un jean et un pull-over noir, les manches retroussées, marche vers la caméra le long de la ligne jaune de gauche du couloir. Il est visible jusqu'à moitié du torse. Ses origines ne peuvent pas être déterminées. L'homme jette quelque chose dans le bac à ordures. A la fin de la sous-séquence, il tourne à gauche dans l'espace, entre la première et la deuxième rangée de tables.

A la seconde 02:13, l'image de la sous-séquence change. Elle montre une table de travail, placée sur une ligne légèrement décalée par rapport à la diagonale de l'image, et dont la ligne arrière court du milieu du bord droit de l'image jusqu'au premier quart de gauche de son bord supérieur. Une boîte en carton est placée sur la table suivant une ligne perpendiculaire au bord de la table. Cette boîte remplit l'espace de l'image de la moitié de son bord gauche jusqu'au quart de sa largeur, quand le bord droit de la boîte est coupé par le bord supérieur de l'image. Une pile de feuilles de papier format A4 est placée, à droite de la boîte en carton, parallèle à elle et à ras du bord de la table. Une autre feuille, format A3 est également visible. Une deuxième pile de feuilles, vraisemblablement aussi de format A3 est placée parallèlement à cette feuille vers le devant de l'image. Une dernière feuille est placée de travers dans l'espace laissé par les deux piles de papier. Un homme travaille à cette table. Il est penché en avant. Seul son avant-bras gauche et sa main tatouée d'une forme rappelant une étoile et une petite partie de son torse sont visibles. L'homme, qui porte un t-shirt noir et une veste de travail d'une couleur vert pâle attrape une bande de papier blanc placée hors champ et vaguement enroulée. Cette bande de papier a une longueur d'environ 1 m et une largeur de 10 cm. Après avoir attrapé la bande de papier, il se redresse et derrière lui, à sa gauche apparaît une autre boîte en carton, placée sur une palette posée parallèlement à la table de travail. A gauche de cette boîte, dans l'interstice qui la sépare de la boîte sur la table apparaît une dernière boîte, posée à la verticale et ouverte vers le devant en direction de l'homme au travail. On peut aussi voir que le sol de l'espace est de couleur vert-gris.

A la seconde 02:15, l'image de la sous-séquence change. Elle montre une table de travail, placée dans la ligne de la diagonale de l'image. En arrière de la table, placée en parallèle au bord de la table, se trouve une pile de plateaux à œufs. Le bord gauche de cette pile est coupé par le bord gauche de l'image. Un autre plateau est placé à droite de cette pile et forme avec elle une ligne parallèle au bord de la table. Les plateaux à œufs contiennent des objets jaunes. D'autres objets jaunes, environ 50, semblables à ceux visibles sur les plateaux à œufs, se trouvent posés directement sur la table. Un homme placé devant la table dans l'angle en bas à droite et dont seuls les avant-bras et le devant du ventre sont visibles les manipule. L'homme est de type africain subsaharien ou sud-asiatique. Il porte un t-shirt noir.

A la seconde 02:18, la sous-séquence change. Elle montre un intérieur de travail filmé d'une hauteur d'environ 1 m avec la caméra qui bascule suivant un angle d'environ 45° vers le bas. Elle montre le même espace que celui montré dans les autres sous-séquences. Une table de travail d'une largeur d'environ 1 m est montrée dans la partie inférieure de l'image. Cette table est surmontée le long de son côté droit par une partie étagère à deux niveaux d'une hauteur d'environ 30 cm et d'une largeur de 50 cm. La table et l'étagère sont de couleur gris-beige. La médiane du haut de l'étagère constitue la diagonale de l'image. Trois objets ressemblant à ceux, décorés de carreaux violets, rouges, roses et blancs, visibles enroulés dans la sous-séquence de la seconde 02:11 du haut.

Ces objets sont posés de façon parallèle l'un à l'autre et perpendiculairement au côté long de la table sur le haut de la partie étagère. De là, ils sont pliés vers le bas et le reste, environ un tiers de leur longueur est déployé sur la table même. Un appareil électromécanique d'une largeur d'une vingtaine de cm est placé derrière la table et parallèlement à elle. Une infime partie de la face verticale droite de cet appareil est visible à la hauteur d'un tiers du bord gauche du cadre de la sous-séquence. Cette face est arrondie dans sa largeur vers l'intérieur et vers la gauche en un quart de cercle. La surface supérieure de cet appareil est fermée par un couvercle bleu, le couvrant dans toute sa longueur d'environ 1,5 m. Une platine d'environ 20 cm de large, attachée à cet appareil est posée sur la partie étagère de la table de travail. C'est en fait sur cette platine que sont posées les extrémités des objets souples multicolores. L'appareil est aussi équipé d'une barre en métal de section rectangulaire de 3 x 1 cm environ. Cette barre court tout le long de l'appareil, parallèlement à la table de travail. La barre est équipée d'une poignée bleue à chaque bout. Installée à 3 cm au-dessus de la platine reposant sur la partie étagère de la table de travail, la barre descend à la seconde 02:18 et coince les objets souples multicolores. Un homme, placé à gauche de la table de travail et portant une veste de travail bleue surveille ce processus. De l'autre côté de l'appareil électromécanique apparaît une surface inclinée vers le bas selon un angle de 20° environ. Cette surface, prenant toute la largeur de l'appareil électromécanique, est bicolore, vert de gris foncé dans sa moitié droite et vert-de-gris pâle dans sa moitié gauche. Une barre horizontale d'une trentaine de centimètres de long et de section rectangulaire d'environ 2 x 4 cm, court le long de la surface inclinée selon une diagonale allant de gauche en bas, à droite en haut. Derrière ces structures apparaît le couloir laissé vide dans l'espace de travail. Derrière ce couloir, parallèlement à lui et prenant les deux tiers de la largeur du cadre sont placées 5 boîtes en carton sur des palettes. Ces boîtes ferment l'image. Un homme, portant un pantalon beige et des chaussures sombres emprunte le couloir en tirant derrière lui un transpalette manuel de couleur jaune.

La première image de la sous-séquence du bas, apparaissant à la seconde 02:05, ouvre sur un intérieur. Elle montre, photographiée selon un angle de 45° environ, une table de travail, filmée dans l'axe de la diagonale de l'image. A droite de cette table - et couvrant l'espace de l'image entre le milieu du bord inférieur et les trois quarts du bas du bord droit - se trouve une pile de plaques en carton pas encore pliées en boîtes. La pile, dépassant la table de travail en hauteur, doit faire environ 90 cm de haut. Dans l'angle supérieur gauche de l'image une autre boîte en carton est en train d'être terminée. Cette boîte est placée perpendiculairement au bord de la table de travail. Elle prend toute la surface de l'image entre le 3ème quart de gauche du bord supérieur de l'image et le tiers supérieur du bord gauche. La boîte en train d'être terminée déborde sur une deuxième table, poussé contre la première dans le fond de l'image. Un objet métallique en forme de U est placé sur cette deuxième table à environ 10 cm de son bord, décalé de 10° de la parallèle avec ce bord. Dans l'angle supérieur gauche de l'image apparaît, posé sur la deuxième table, un objet blanc, qui ne peut pas être identifié.

Un homme apparaît dans l'image. Seuls ses bras sont visibles. Il semble être de type caucasien. Il porte un pull-over noir. L'homme est en train de plier une bande en carton sur la table dans l'espace entre la pile de droite et la boîte en train d'être montée à gauche. Au début de la sous-séquence, il plie un tiers de la bande de carton vers le bas en utilisant le bord de la table comme outil de pliage, ensuite il retourne la bande et plie le dernier tiers. Pendant qu'il tourne la bande, une veste de travail apparaît sous la table, posée sur un tabouret. A la fin de la sous-séquence, l'homme pose la bande de carton sur la pile à droite.

A la seconde 02:10, l'image de la sous-séquence change. Au premier plan apparaît une table de travail, filmée perpendiculairement à l'axe de la caméra. Sur le devant de cette table, coupé par le bord inférieur de l'image, se trouve un objet, dont la fonction ne peut pas être définie. L'objet semble souple et il est décoré de rangées de carreaux roses, blancs, rouges et violets. L'objet occupe l'espace laissé entre le huitième gauche de l'image et le quart de droite. A gauche de l'objet apparaît une boîte en carton, Elle occupe un espace d'un dixième de la largeur de l'image sur le bord inférieur et d'un quart de sa hauteur sur le bord gauche. Derrière l'extrémité gauche de l'objet décoré de carreaux se trouve un objet orthogonal marron d'une quinzaine de centimètres de long et dont la fonction ne peut pas être déterminée. A droite de cet objet un homme travaille. Il est tourné vers la caméra. L'homme porte un t-shirt rouge à manches courtes. Il semble être de type caucasien. Seul le torse de l'homme jusqu'à l'encolure de son t-shirt et ses bras sont visibles. Son bras gauche est coupé par le bord droit de l'image.

L'homme manipule un objet semblable à celui posé sur le devant de la table et décoré de carreaux de différents degrés de rouge, rose et violet. Un élément métallique, probablement fait en tubes d'aluminium de section ronde rentre dans l'image devant l'homme. L'objet s'étend du tiers inférieur du bord droit de l'image jusqu'à son bout, à un tiers du bord inférieur de l'image et la moitié de la hauteur. A son bout, l'objet semble pourvu d'une roulette noire, très fine, comme une lame, fixée au milieu de l'objet à l'aide d'un axe aux extrémités blanches.

Derrière l'homme se trouve une autre table de travail. Un appareil électrique est placé sur cette table à son extrémité gauche. L'appareil ressemble à un parallélépipède gris avec un couvercle gris également. Le dos de

l'appareil dispose de deux prises côté à côté en son centre. Un objet souple comme celui apparaissant sur le devant de la première table est placé en parallèle à cet appareil électrique et un autre sur le devant de la deuxième table. Une boîte en carton plate de 60x60x5 cm est placée sur ces objets en parallèle au bord de la table. Elle les écrase légèrement. Deux autres boîtes de 20x30x30 cm sont placées sur elle, côté à côté. La boîte de gauche est ouverte vers le haut.

Un homme, dont le torse et le bras droit sont visibles, travaille à la deuxième table. Il est de type africain subsaharien ou sud-asiatique. L'homme porte une veste de travail vert-gris et un t-shirt noir. Il manipule une feuille blanche. Un homme portant un t-shirt rouge et coupé par le bord gauche de l'image quitte le cadre au début de la sous-séquence.

A la seconde 02:11, l'image de la sous-séquence change. Elle est coupée à une hauteur de 50 cm, la caméra montre une partie du sol de l'espace de travail filmé depuis le début de la séquence. Le sol est peint avec une résine vert pâle. Le haut d'une boîte en carton apparaît dans l'angle inférieur droit de l'image, il occupe l'angle inférieur droit c'est à dire l'espace situé entre le tiers de droite du bord inférieur de l'image et un tiers du bord du bas à droite. L'arrête entre son couvercle et son bord gauche est placée sur la diagonale de l'image. Une forme, ressemblant à un tube en métal de section ronde et peint en vert foncé, traverse l'image juste derrière cette boîte en carton à hauteur du sol et parallèlement au bord horizontal de la boîte en carton. Derrière la boîte en carton, le long du bord droit de l'image, et en parallèle au tube métallique, apparaît une pile de plateaux à œufs, atteignant une hauteur d'environ 70 cm. Un homme est assis sur cette pile, les jambes tournées vers la gauche et le devant. Il est visible des pieds à la ceinture. L'homme porte des chaussures noires et un pantalon gris avec une application noire d'une largeur de 3 cm le long de la couture verticale du pantalon. Le pied gauche de l'homme est placé légèrement en avant du pied droit. A gauche de cet homme, légèrement en retrait, les pieds sur la diagonale de l'image se trouve un deuxième homme. Il porte des chaussures de sport blanches et un pantalon de travail vert-gris. Il est debout, les pieds légèrement écartés et tournés vers extérieur. Des objets se trouvent derrière cet homme dont la fonction ne peut pas être déduite. Deux taches blanches, probablement des ouvertures vers le mur du fond apparaissent entre ses jambes et une autre forme blanche à côté de sa jambe droite. A sa gauche se trouve une forme étroite verticale. A gauche de cette forme, toujours sur la diagonale de l'image se trouve une boîte en carton de 30x30x40 cm, dont les pans du couvercle sont déployés vers l'extérieur. Derrière cette boîte, à droite sont coincés deux panneaux de carton, probablement des boîtes aplatis ou pas encore déployées. Quatre autres boîtes en carton sont superposées à gauche dans l'angle supérieur gauche de l'image. Devant elles, coupée dans sa largeur par le bord gauche de l'image se trouve une autre pile de plateaux à œufs, aussi haute que celle sur laquelle l'homme est assis.

A la seconde 02:13, l'image de la sous-séquence change. Elle montre au premier plan une table de travail prenant presque la moitié inférieure de l'image sur toute sa largeur. Une pile de 5 plateaux à œufs, contenant des objets rouges, placée à droite sur la table de façon parallèle au bord arrière de la table. La hauteur de cette pile ainsi que la largeur du plateau inférieur sont visibles. Le reste est coupé par le bord de l'image. Un autre plateau, rempli d'objets rouges est placé à gauche de la pile, lui aussi parallèlement au bord de la table, mais avec un retrait d'environ 5 cm. Une forme verte rentre dans l'image à gauche de ce plateau, elle est décalée d'environ 10° vers la gauche par rapport au bord de l'image. A gauche de cette forme se trouve un amas d'objets rouges vraisemblablement endommagés.

Une autre table est placée en parallèle à la première à environ 1 m en arrière. Cette table consiste en un plateau beige clair ou marron clair et un piétement en tubes d'acier de section carrée de 3 cm. Le sol entre les tables est de couleur marron, tandis que derrière la deuxième table il est vert pâle. Deux amas d'objets rouges se trouvent sur la deuxième table, un à l'extrême gauche, coupé par le bord de l'image et un autre à gauche juste à côté du bord de l'image. Dans l'angle supérieur gauche de l'image apparaît aussi une pile de plateaux à œufs, mais ni la taille des plateaux, ni la hauteur de la pile ne peuvent être déduits, car ils sont coupés par le bord gauche et le bord supérieur de l'image.

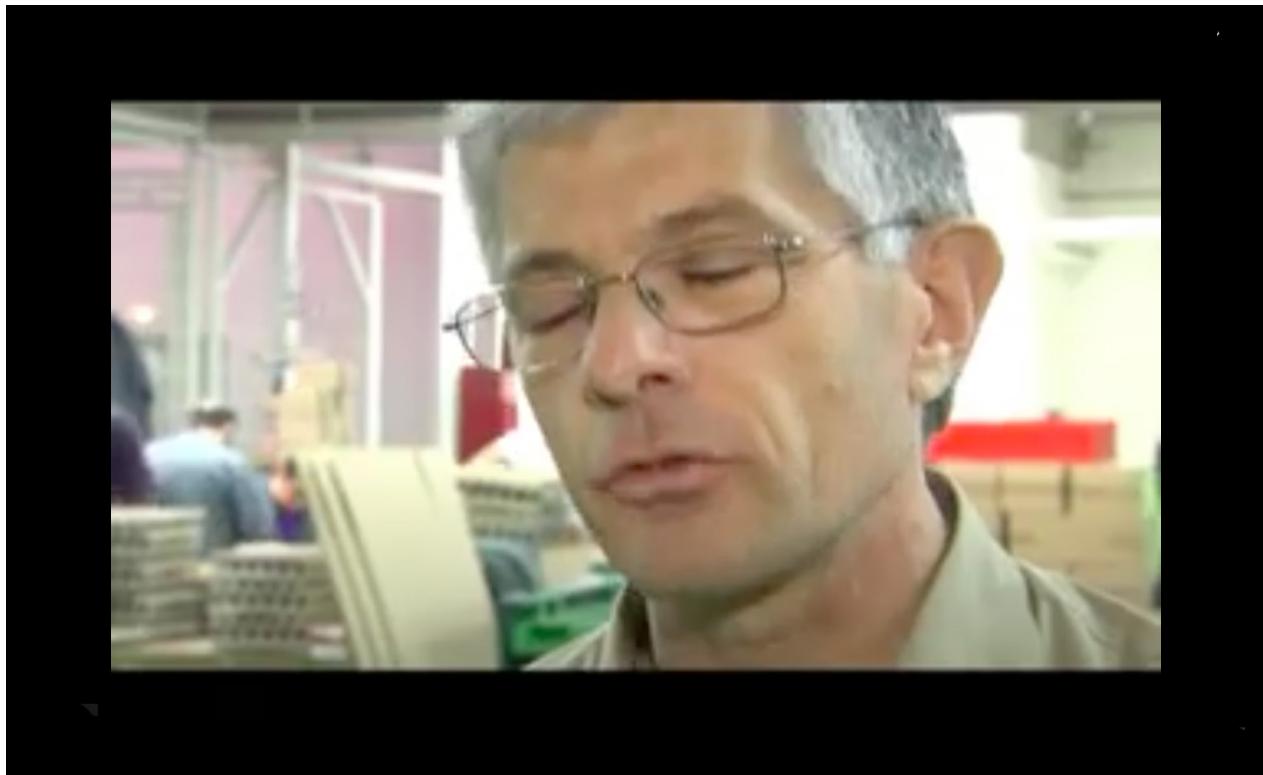
Un homme travaille à la première table. Il manipule des objets rouges. Seuls sont visibles les bras et le torse de cet homme de la hanche jusqu'aux clavicules. L'homme porte une veste de travail vert-pâle. Sous de sa veste il porte une salopette de travail bleue. A droite de cet homme apparaît le coude d'un autre homme portant une veste de travail bleu-gris. Derrière ces deux hommes passe, de droite à gauche une personne portant une blouse en nylon rose ou violet-pâle.

A la seconde 02:15, l'image de la sous-séquence change. Au début, la caméra est placée à environ 1 m du sol et tournée vers le bas dans un angle de 45° environ pour monter ensuite vers le haut et la droite. L'image montre un intérieur. Dans cet intérieur se trouve un tas de feuilles en papier ou en carton d'une épaisseur d'une trentaine de centimètre et posées probablement sur une palette. Le tas de feuilles a une forme rectangulaire. Le bord supérieur

du tas de feuilles s'aligne avec la diagonale de l'image du bas à gauche vers le haut à droite. Le bord gauche du tas part à 90° vers la droite pour être coupé par le bord inférieur du cadre à environ un tiers de sa gauche. Les feuilles sont imprimées avec la répétition d'un motif rectangulaire en format A3, laissant une marge d'environ 2 cm tout autour du tas. Le motif consiste en un fond de couleur violette, sur lequel est imprimé un autre rectangle bleu clair décalé de 30° par rapport au format A3 et touchant son bord gauche à un huitième de la hauteur du format A3 et le bord inférieur aux deux tiers de gauche. En son centre, le rectangle bleu clair est pourvu d'une forme jaune à droite et parallèle au côté court de la forme bleu clair et semi-circulaire à gauche. Les motifs en format A3 sont séparés les uns des autres, et aussi de la marge blanche, par une découpe au laser, laissant aussi entre chaque motif une marge de 2 cm. Un homme placé derrière le tas à gauche, portant un pantalon vert pâle et un t-shirt marron est en train de ramasser les fines bandes de papier, générées par la découpe laser et séparant les motifs A3. L'homme est visible des genoux jusqu'à la taille. Par le mouvement de la caméra, l'homme devient visible jusqu'à la poitrine. On peut aussi voir qu'il porte des gants blancs. Derrière l'homme apparaît une rangée de tables de travail parallèle aux bords horizontaux de l'image. A la toute fin de la sous-séquence apparaissent une boîte en carton, placée à gauche sur la table de travail à droite, et un objet ressemblant à un gros dérouleur de ruban adhésif.

A la seconde 02:18, l'image de la sous-séquence change. Le cadre montre une table de travail dont le bord gauche est placé dans l'axe de l'image. La surface de cette table est beige-gris. En arrière de la table, plusieurs objets en carton blanc sont empilés et épars. Les objets ont une forme de carré évidé sur laquelle se rajoutent aux deux angles opposés, des formes triangulaires, inclinées vers l'extérieur et droites vers l'intérieur, formant un rectangle ouvert avec le bord de la forme carrée. Un homme, de type caucasien, placé à gauche de la table et portant un pantalon noir et un t-shirt blanc à manches courtes, a pris un de ces objets et l'a placé sur la table devant la pile des objets du fond. L'objet est placé parallèlement au bord de la table à 4 cm du bord. L'homme tient l'objet avec sa main gauche tandis qu'il trace des lignes de colle à l'aide d'un pistolet de colle à chaud sur le pourtour du carré évidé.

## Séquence 20



**Sec. 02:21 - 02:35. «L'implication dans leur travail leur permettra effectivement de ressortir sur le marché de l'emploi en, en ex... en en n'ayant pas à expliquer un trou dans un emploi du temps, dans un CV par exemple.»**

Sec. 02:21 - 02:35. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. Au début de la séquence la caméra est stable.

A la seconde 02:22, elle entame un léger mouvement de la gauche vers la droite un peu plus haut et ensuite à nouveau vers la gauche. L'image montre Bernard Cambier au même endroit, dans la même posture et dans le même cadrage que dans les séquences 00:49 – 01:09 et 02:03 – 02:04.

## Séquence 21

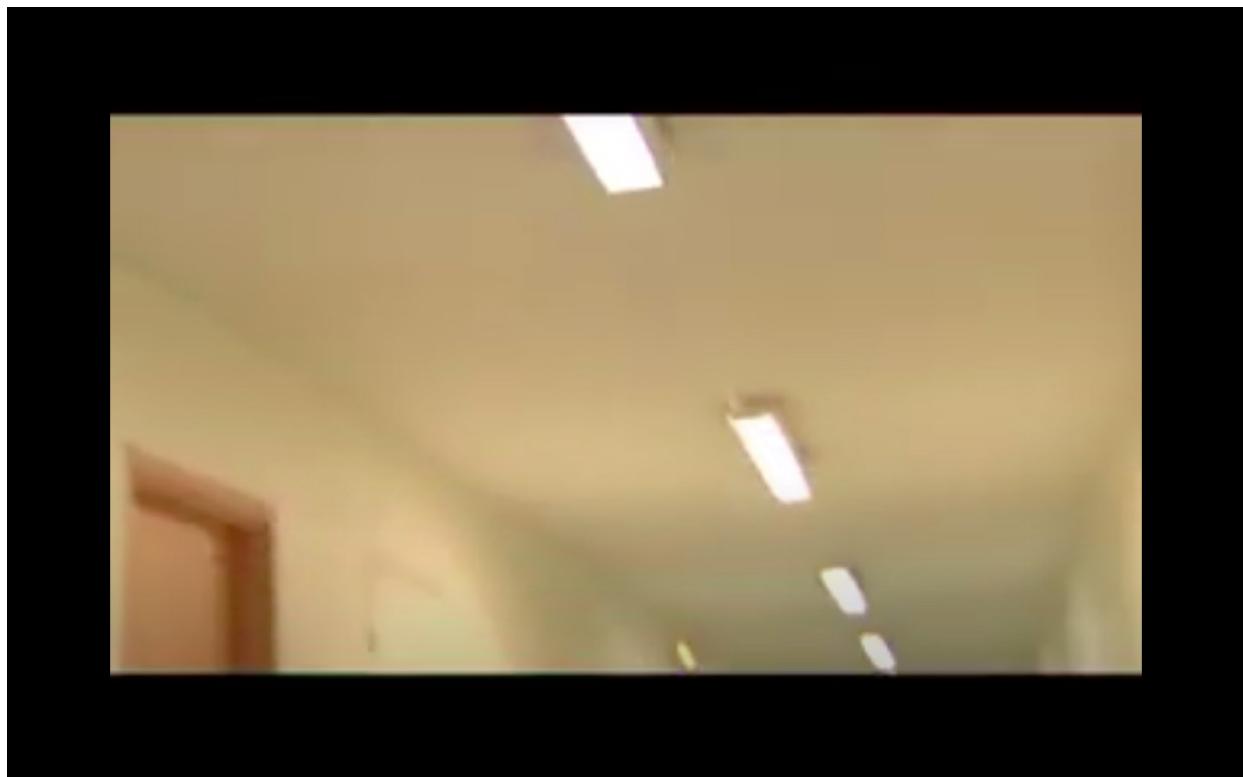


**Sec. 02:32 – 02:35. «Donc ça permet une réinsertion pour celui qui, qui vraiment fait l'effort.»**

Sec. 02:32 – 02:35. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. Pendant la séquence la caméra bouge de droite à gauche en prolongeant un mouvement entamé dans la séquence précédente.

La séquence montre la même scène que celle de 00:48 - 01:10 et 02:32-02:35.

## Séquence 22



Sec. 02:36 - 02:38. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra tourne sur un pied en descendant la diagonale de l'image de droite à gauche et d'un angle de 45° vers le haut à l'horizontale.

La séquence ouvre sur un intérieur. Au début de la séquence, l'image montre un plafond et, dans son angle inférieur gauche un petit pan de mur, les deux sont peints de couleur beige clair ou blanc cassé. Il est d'ailleurs probable que la nuance jaune de l'image soit due à une absence de balance de blanc concernant les fluorescents sous le plafond. Un luminaire est visible fixé sous le plafond, au milieu dans le sens de sa largeur. Ce luminaire consiste en un plateau rectangulaire allongé dans le sens de la longueur du plafond. Il est pourvu d'un bord en quart de cercle arrondi vers extérieur. Un caisson en plastique translucide, lui aussi d'une forme rectangulaire et allongée, est attaché dans le creux laissé par le bord arrondi du luminaire. Le luminaire peut accueillir deux tubes fluorescents. Par le mouvement de la caméra, le premier luminaire disparaît du cadre tandis que la vue s'ouvre sur le couloir dont la vue devient floue dans la profondeur. Le sol du couloir ainsi qu'une plinthe le long du mur d'une hauteur d'environ 19 cm sont peints en gris. Le tiers inférieur des murs est peint en vert pâle et leurs deux tiers supérieurs, comme le plafond, en beige clair ou blanc cassé. Quand la caméra descend, immédiatement à gauche de l'image apparaît une porte. Elle a la largeur d'une porte d'appartement. Cette porte dispose d'un cadre qui laisse apparaître la profondeur des murs du couloir, soit 15 cm environ. Les charnières de la porte sont cachées. Elle s'ouvre alors forcément vers l'intérieur de l'espace derrière elle. La porte et le cadre sont faits dans un matériau dont l'aspect visuel s'apparente à un bois clair. Six autres portes sont aménagées dans les murs de chaque côté du couloir de façon équidistante. Leurs battants sont installés à ras des murs du couloir et leurs charnières sont visibles. Elles s'ouvrent alors forcément vers l'extérieur. Les portes se trouvent face à face et sont entièrement peintes dans la couleur de la partie supérieure du couloir. On voit également six luminaires, semblables à celui vu en début de séquence, qui sont fixés sous le plafond de façon à éclairer à chaque fois deux portes. Le fond du couloir est fermé par une structure porte à barreaux telle qu'elle était déjà visible dans les séquences 00:07-00:09, 00:13-00:14, 00 :14-00:17, 00:18-00:21 et 00:22-00:27. Du fait du flou de l'image, on peut deviner un espace perpendiculaire au couloir filmé qui s'ouvre derrière la porte en barreaux. Une source lumineuse y est aussi visible.

Un homme en vêtements sombres et portant une mallette, marche vers le fond du couloir. Il apparaît juste devant la porte à barreaux. Derrière cette porte se tiennent deux autres hommes. L'un, se trouve au milieu du couloir, il porte des vêtements clairs. L'autre homme, en vêtements sombres celui-ci, semble adossé au mur de droite.

A la seconde 02:38, l'image devient complètement floue. Ce flou devient un fondu enchaîné.

## Séquence 23



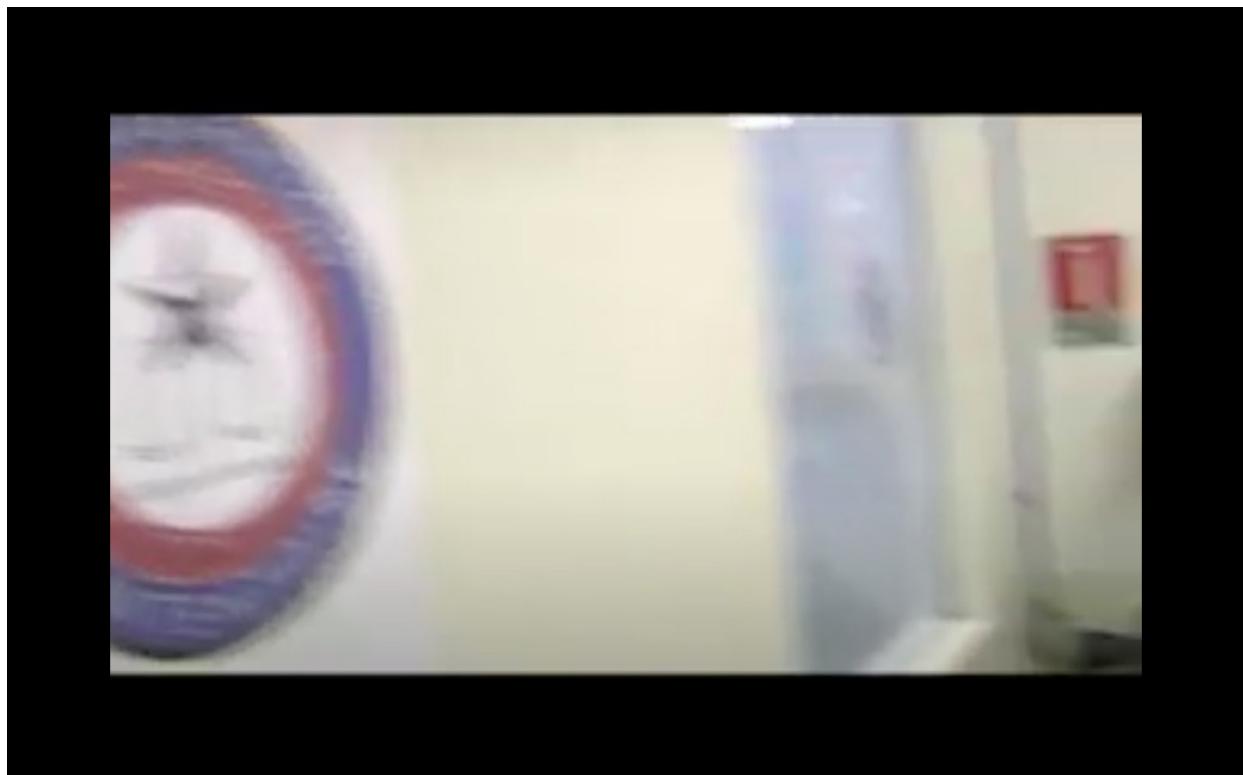
Sec. 02:39 - 02:42. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

Du fondu enchainé apparaît, au milieu de l'image, un miroir de surveillance rond et légèrement bombé avec un pourtour en caoutchouc noir. Le sixième supérieur de la surface du miroir est coupé par le bord de l'image. Le miroir est légèrement incliné vers l'avant. Il est fixé sur le pan droit d'un angle droit obtus de deux murs et perpendiculairement à ce pan de mur. Le pan de droite de cet angle occupe les quatre cinquièmes de l'image et l'angle de gauche un cinquième. Les murs sont peints en blanc. Le miroir jette une légère ombre sur le pan de mur sur lequel il est fixé. Dans le miroir apparaît, légèrement excentré à gauche et déformé par le miroir, un espace de la forme d'un demi hexagone et d'une profondeur d'environ un mètre, en saillie à cheval sur un angle droit obtus de deux murs face à l'angle où se trouve le miroir. Les pans de mur de cet espace sont peints de la même façon que les murs du couloir de la séquence précédente et des deux couloirs visibles dans le miroir. Seules, les plinthes de cet espace - au lieu d'être en saillie comme sur les deux couloirs visibles dans le miroir - sont en retrait d'une profondeur de 2 à 3 cm. Chaque pan de mur de cet espace est pourvu d'une fenêtre, équipée des mêmes barreaux que les portes, mais installés horizontalement et peints dans le même vert que la porte au premier plan. En dessous des fenêtres, une bande du mur d'une largeur d'environ 5 cm est peinte du même beige clair ou blanc cassé que les parties supérieures des murs du couloir, de même que les pans de mur au-dessus des fenêtres.

Tout de suite à gauche de cet espace se trouve une ouverture carrée dans le mur, de la hauteur du tiers inférieur du mur du couloir. Cette ouverture carrée est équipée d'une porte, faite d'un cadre en métal ou en bois d'une épaisseur de 3 cm et d'une largeur de 4 cm et d'une surface grillagée, comme pour abriter un radiateur ou pour sécuriser un extincteur. Au-delà de cette ouverture carrée, dans la partie supérieure du mur se trouve un panneau blanc rectangulaire. Un stylo est fixé sur le panneau dans son angle supérieur gauche et il semble y avoir de l'écriture dans son tiers supérieur. A gauche de cette ouverture carrée dans le mur, à une distance d'environ 2 m, un autre couloir part sur la droite. A droite de l'espace en demi-hexagone part un autre couloir dans la profondeur de l'image à un angle de 30°. Un miroir rectangulaire prenant toute la hauteur de l'espace est fixé sur un panneau perpendiculaire au couloir lui-même fixé contre le même mur sur lequel est attaché le miroir de surveillance bombé. Un ensemble barreaux-porte à barreaux semblable à ceux visibles dans les séquences 00:07-00:09, 00:13-00:14, 00:14-00:17, 00:18-00:21, 00:22-00:27 et 02:36-02:38, est installé au bout de ce couloir. Le battant est ouvert. Il laisse apparaître une prolongation du couloir avec, sur le mur gauche, une porte qui consiste en une partie fixe, d'une largeur d'environ la moitié d'une porte d'appartement et un battant de la largeur d'une porte d'appartement. Le battant et la partie fixe sont faits dans un matériau dont l'aspect visuel s'apparente à un bois clair. Les charnières de la partie mobile sont attachées sur la partie fixe de façon à ce que la partie mobile laisse apparaître l'épaisseur de la partie fixe d'environ 5 à 6 cm. Le battant est ouvert et entre la seconde 02:40 et 02:41,

un homme, vêtu de vêtements de couleur sombre sort à moitié de cette porte pour aussitôt rentrer. Une zone plus éclairée est visible au bout de ce couloir. Ce couloir est éclairé par trois luminaires suspendus du plafond dans la direction du couloir. Ces luminaires ressemblent à ceux visibles dans la séquence précédente. Un autre luminaire du même type éclaire le couloir partant vers la gauche devant l'espace en demi-hexagone. Seul, ce luminaire est fixé au plafond de façon perpendiculaire au couloir qu'il éclaire. Dans le miroir apparaissent également, dans le quart de cercle inférieur droit, un triangle vert et au-dessus de ce triangle un éclairage de sécurité pour des espaces enfumés. Cet éclairage est allumé. Un homme, habillé d'un pantalon gris et d'un blouson ajusté de couleur marron clair ou beige apparaît aussi dans le miroir. Il emprunte le couloir partant à droite de l'espace en demi-hexagone. Son déplacement est momentanément reflété par le miroir de surveillance.

## Séquence 24



Sec. 02:42 - 02:44. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra bouge de gauche à droite et dans un long arc de cercle du haut vers le bas.

La séquence ouvre sur un intérieur. Le début de la séquence montre l'emblème de l'administration pénitentiaire française sur fond d'une surface blanche. Cette surface est filmée légèrement de haut et de gauche. Le mur, sur lequel l'emblème est apposé est, dans sa partie supérieure de couleur beige claire et dans sa partie inférieure, jusqu'à un mètre environ, de couleur vert pâle. En début de séquence, l'emblème et son support couvrent environ un tiers de la surface de l'image. Lors du mouvement de la caméra pendant la seconde 02:42 apparaît une fenêtre dans le même mur. La fenêtre semble avoir une largeur de 80 cm. Dans la hauteur, elle est coupée par le bord supérieur de l'image. Du fait du mouvement de la caméra, il est impossible de voir sur quoi ouvre la fenêtre. Seules de vagues formes vert pâle et bleu pâle peuvent être distinguées. A l'intérieur aussi, la fenêtre est pourvue de barreaux espacés d'une dizaine de centimètres les uns des autres et apparemment peints en blanc ou beige clair. A une dizaine de centimètres en dessous de la fenêtre et dans la continuation de son bord droit, une affiche est fixée au mur. Cette affiche est montrée floue, mais il est visible qu'elle contient, probablement dans des carrés, les couleurs jaune, bleu, rouge, blanc et vert. Une goulotte pour câbles électriques marque l'angle où le mur filmé au début butte contre le mur qui forme le fond de l'espace filmé. Dans la partie beige claire du mur, la goulotte, tenue par des fixations noires est de couleur grise tandis qu'elle est peinte dans le même vert pâle que le mur dans sa partie inférieure. Un extincteur pour feux électriques est attaché dans la partie inférieure du mur du fond, la buse tournée vers la fenêtre. A gauche de cet extincteur se trouve une affiche rose, fixée au mur par une pince métallique large d'une quinzaine de centimètres. Cette affiche déborde d'un quart sur la surface vert pâle de la partie inférieure du mur. A vingt centimètres de ce document rose, une autre pince est attachée au mur d'un format semblable à la première et encore 20 cm plus loin une troisième. Une étagère simple est fixée au mur, juste au-dessus des pinces, les dépassant de 20 cm de chaque côté. Cette étagère est pourvue, sur le devant, d'un rebord d'environ 5 cm de haut peint en blanc et d'une planchette de 50x15 cm sur les bords. On voit aussi que la planche est compartimentée par quatre autres planchettes créant des espaces identiques. Devant chacun des compartiments formés par les planchettes un mot en lettrage de pochoir est inscrit, de gauche à droite : Divers, Bilan, Sport, Caristes et un dernier mot qui ne peut pas être lu. Chaque compartiment contient des feuilles de papier. A 10 cm au-dessus de cette étagère, un tableau blanc à bord argenté est fixé au mur. Il est de 10 cm moins large que l'étagère. Deux feutres sont posés sur le rebord du tableau. A gauche de ce tableau se trouve une affiche de sécurité signalant la présence d'un extincteur en dessous de celui-ci. A droite du tableau se trouve une feuille de papier format A3 grise, distanciée de 4 cm du tableau et de 2 cm de l'étagère. Environ 40 cm plus à droite se trouve une autre feuille format A3, fixée sur une surface blanche légèrement plus grande. Cette feuille ressemble à un tableau Excel, un listing ou un planning. A droite de cette feuille, dans l'angle supérieur droit de l'image apparaît l'angle inférieur gauche d'une surface argentée, avec un bord inférieur gris. Il s'agit probablement d'un tableau d'affichage aimanté. D'ailleurs, une feuille format A5 est fixée sur cette surface argentée.

La perspective de l'image permet d'observer que le sol de l'espace filmé est gris et pourvu d'une plinthe de 4 cm de large.

A la seconde 2:43, un bureau est visible, installé parallèlement au mur du fond à une distance d'environ 1 m et à une vingtaine de centimètres du mur de gauche. Le bureau a un plateau clair. Sur son côté gauche, est placé un objet noir. A droite de cet objet noir, une chemise en carton jaune est posée, parallèle au bord du bureau. Un ruban noir avec des attaches claires est placé à cheval sur ces deux objets. Ce ruban ressemble à un cordon permettant d'attacher un trousseau de clefs sur une ceinture. A droite de la chemise jaune se trouve un grand livre de type registre. Le livre est ouvert. Entre ce livre-registre et la chemise jaune se trouve un surligneur jaune à bouchon noir, et à droite un autre surligneur, rose et noir. A 20 cm plus à droite se trouve un autre registre, lui aussi ouvert et légèrement désaxé par rapport à la table, tourné de quelques degrés vers la gauche. Au tout premier plan, les bouts de huit stylos et d'un surligneur orange apparaissent dans l'image.

Un homme, dans la trentaine et de type africain subsaharien est assis derrière le bureau. L'homme a le crâne rasé et il est glabre. Il porte le blouson de l'uniforme de l'administration pénitentiaire. Il est légèrement penché en avant vers la gauche. Dans sa main gauche, il tient un talkie walkie. Le coude du bras gauche appuyé sur la table, son avant-bras est légèrement plié vers le haut et il parle dans le talkie walkie. Sa main droite repose sur la table et il tient le surligneur jaune.

## Séquence 25



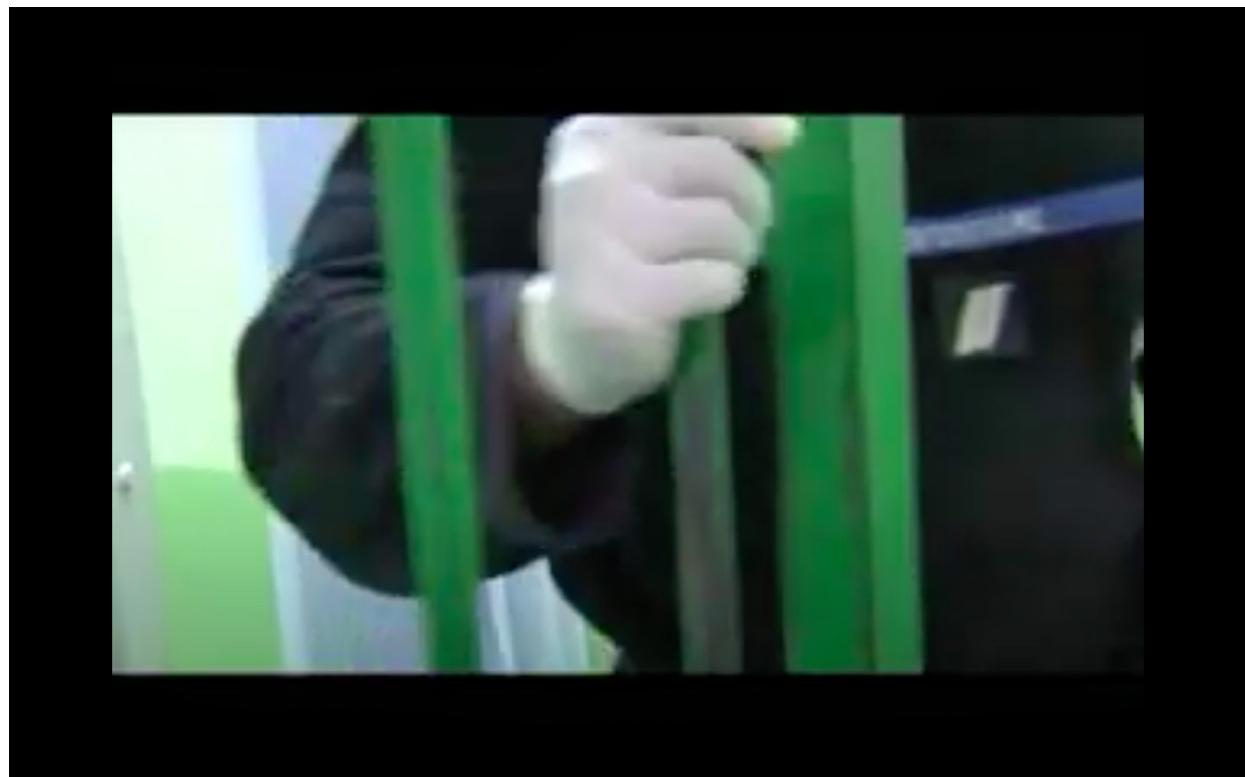
Sec. 02:44 - 02:47 Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra bouge de gauche à droite, puis en avant pendant les secondes 02:45 et 02:46.

En début de séquence, l'image ouvre sur un intérieur. Au début, la séquence montre un couloir, perpendiculaire à l'axe de la caméra. Le mur visible de ce couloir est peint de la même façon que ceux montrés dans les séquences 02:39-02:42 et 02:36-02:38. Une ouverture de la largeur d'une porte d'appartement est aménagée dans ce mur au milieu de l'image. Cette porte est équipée d'un détecteur de métaux, dont les montants sont visibles de chaque côté. Les composants visibles de ce détecteur sont des blocs rectangulaires de la hauteur de l'ouverture et dépassant sa largeur devant et derrière de 2 à 3 centimètres. Les tranches de ces montants sont équipées d'un profilé en caoutchouc de section semi circulaire et dans leur partie inférieure, de deux voyants lumineux de la largeur des profilés et d'une hauteur indéfinissable, car leur partie inférieure disparaît derrière le bord inférieur de l'image. Ces voyants consistent en plusieurs petits éléments rectangulaires superposés. Un autre voyant semble installé sur la surface des montants, perpendiculaires au mur à une hauteur de 1,75 m environ. Le voyant lui-même est invisible dans l'image, seul apparaît un éclairage rouge diffusé sur la partie du mur du couloir à gauche du détecteur de métaux. Derrière cette ouverture apparaît un espace, organisé à droite en deux locaux, séparés l'un de l'autre par un mur peint comme le couloir et qui peuvent être fermés par des rideaux bleu clair qui pendent sur une tringle du côté gauche des locaux. Ces rideaux descendent jusqu'à environ 70 cm du sol. Si ces rideaux étaient fermés, ils formeraient une surface à ras du détecteur de métaux et perpendiculaire à celui-ci. Du côté gauche de cet espace, un volume correspondant à celui des deux cabines est laissé ouvert. Ses murs sont peints de la même façon que ceux du couloir et des deux cabines de droite. Deux objets sont entreposés dans cet espace : un objet rectangulaire bleu et plan, dont les bords sont structurés par des créneaux demi circulaires. Cet objet est posé contre le mur du fond. Devant cet objet se trouve une caisse orthogonale d'une hauteur probable de 80 cm et d'une largeur et profondeur de 50 cm. Cette caisse est faite dans un matériau dont l'aspect visuel se rapproche d'un bois clair. Il est équipé d'une serrure ronde sur sa surface face à la caméra à un tiers de sa hauteur et 2 ou 3 cm de son bord gauche. On voit ensuite une porte à 5 barreaux, telle qu'elle apparaît déjà dans les séquences 00:07-00:09, 00:13-00:14, 00:14-00:17, 00:18-00:21, 00:22-00:27, 02:36-02:38 et 02:39-02:42. Derrière cette porte, l'espace s'ouvre sur un espace de travail. Au premier plan apparaît un chemin de roulement dont le sol est peint en gris. Derrière ce chemin apparaissent des étagères, dont les montants et les plateaux ont des bords blancs. Ces étagères sont fermées du côté du chemin de roulement par des barreaux dont la couleur doit être claire, mais ne peut pas être définie. Derrière le montant des étagères qui apparaissent au centre de la porte à barreaux, deux luminaires sont fixés au plafond, du même type que ceux visibles dans les séquences 01:11-01:43, 02:03-02:19, 02:36-02:38 et 02:40-02:41. Plusieurs objets à caractère mécanique et de couleur marron clair ou blanc, sont placés sur les étagères.

Dans le mur du couloir qui est visible en début de séquence, une autre ouverture est aménagée à mi-hauteur du mur à droite du détecteur de métaux. Cette ouverture est carrée. Sur sa surface horizontale inférieure, elle est équipée d'une planche qui la dépasse sur une surface de 2 ou 3 cm de chaque côté. Elle ouvre sur la première des deux cabines.

Un homme en tenue de l'administration pénitentiaire passe par le détecteur de métaux et entre dans un couloir. En passant par le détecteur de métaux, il dégage la partie gauche de son blouson pour rendre visible un objet enveloppé dans un étui de cuir noir qu'il porte attaché à sa ceinture. Après avoir passé le détecteur, il referme son blouson. Il est précédé par un autre homme en tenue de travail bleu foncé. Cet homme a la cinquantaine, le crâne rasé, il est de type caucasien. Il porte des lunettes. Juste devant la porte à battants, l'homme en tenue de gardien dépasse l'autre homme et s'approche de la porte comme pour l'ouvrir.

## Séquence 26



Sec. 02:48 - 02:50. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra tourne de gauche à droite.

La séquence ouvre sur un intérieur en cadre resserré. Au début un homme, portant la tenue du personnel de l'administration pénitentiaire avec deux gallons cousus sur son pull-over, est visible de face, de la ceinture jusqu'en haut de la poitrine. Il porte des gants en caoutchouc blancs. Devant l'homme, s'étendant sur les trois quarts de la largeur de l'image, apparaît une porte à barreaux, peinte en vert et semblable à celles visibles dans les séquences 00:07-00:09, 00:13-00:14, 00:14-00:17, 00:18-00:21, 00:22-00:27, 02:36-02:38, 02:39-02:42 et 02:44-02:47. De cette porte, la partie inférieure du montant extérieur côté serrure, la partie supérieur du renforcement central ainsi que trois barreaux intérieurs sont visibles. L'homme en tenue pose sa main droite au milieu du premier barreau intérieur de la porte et pousse la porte. Pendant ce temps, il se tient à la partie fixe de la porte.

Derrière l'homme, l'espace s'ouvre sur un espace parallèle à la porte, semblable à celui visible dans la séquence précédente devant la porte, mais filmé d'en face, avec, à gauche les mêmes deux rideaux bleu clair et des détails des mêmes deux cabines que dans la séquence précédente. Derrière l'homme qui ferme la porte à la seconde 02:50, apparaît aussi un portail de détecteur de métaux, semblable à celui qui est visible dans la séquence précédente. Cependant, au lieu d'afficher un voyant rouge, celui-ci est vert.

## Séquence 27



Sec. 02:51 – 02:52. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence ouvre sur un intérieur. Au premier plan apparaît une porte semblable à celles visibles dans les séquences 00:07-00:09, 00:13-00:14, 00 :14-00:17, 00:18-00:21, 00:22-00:27, 02:36-02:38, 02:39-02:42, 02:44-02:47 et 02:48-02:50. Dans la hauteur, environ un quart de sa partie inférieure, le renforcement central et trois quarts de sa partie supérieure sont visibles. Dans sa largeur, c'est toute la partie fixe, y compris le cadre la fixant au mur, ainsi que six barreaux de sa partie mobile qui apparaissent. Derrière, cette porte s'ouvre dans une perspective centrale un couloir. Ce couloir est d'une largeur d'environ trois mètres. Son sol, des plinthes d'une hauteur d'environ 5 cm et d'une épaisseur de 2cm ainsi qu'une bande de mur d'une hauteur d'environ 15 cm sont peints en gris. Le tiers inférieur des murs est peint en vert pâle tandis que les deux tiers supérieurs sont peints en beige clair ou dans en blanc cassé. La partie droite du couloir a une longueur d'environ six mètres. Une porte, semblable à celle visible dans la séquence 02:39-02:42 qui semblait faite dans un matériau dont l'aspect s'apparente à du bois clair, est aménagée dans son mur de droite au milieu de sa longueur. Derrière la porte, sur le même pan de mur du couloir, se trouve une ouverture carrée avec une porte, faite d'un cadre en métal ou de bois d'une épaisseur de 3 cm et d'une largeur de 4 cm et une surface grillagée, comme pour abriter un radiateur ou pour sécuriser un extincteur. Au-delà de cette ouverture carrée, dans la partie supérieure du mur se trouve un panneau blanc rectangulaire. Un stylo est fixé sur le panneau dans l'angle supérieur droit et il semble y avoir de l'écriture dans le tiers supérieur. Au bout de ces 6 m, du côté droit du couloir, un espace de la forme d'un demi hexagone et d'une profondeur d'environ un mètre avance dans le couloir. Les pans de murs de cet espace sont peints de la même façon que les murs du couloir. Seules, les plinthes, au lieu d'être en saillie comme sur les deux murs du couloir sont à ras des murs, avec, au-dessus d'elles, un espace d'une hauteur d'environ 15 cm en retrait d'une profondeur de 2 à 3 cm. Chaque pan de mur de cet espace est pourvu d'une fenêtre, équipée des mêmes barreaux que les portes, mais installés horizontalement et peints dans le même vert que la porte au premier plan. En dessous des fenêtres, une bande du mur d'une largeur d'environ 5 cm est peinte du même beige clair ou blanc cassé que les parties supérieures des murs du couloir. De même que les pans de mur au-dessus des fenêtres.

En face de l'espace en semi-hexagone, le couloir s'ouvre sur la gauche. De cette ouverture, seule l'immédiate embouchure est visible. Les murs de cette embouchure sont peints de la même façon que les murs du couloir partant dans la profondeur de l'image et deux fluorescents parallèles installés dans le sens de l'embouchure l'éclairent. Un miroir de surveillance, légèrement bombé est placé en haut de l'embouchure face à l'espace semi-hexagonal. Sur le mur du fond du couloir, deux portes côté à côté, semblables à celle de l'entrée du couloir sont aménagées. Un homme vu de dos, avec des cheveux châtain foncé, vêtu d'un survêtement de sport blanc, la veste ouverte, s'éloigne dans le couloir. Au début, il exécute comme un petit saut pour ensuite marcher rapidement mais normalement vers le fond du couloir.

## Séquence 28



Sec. 02:53 – 02:56. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

Sur un fond gris teinté beige apparaissent six colonnes verticales de carrés flous. Deux colonnes, à chaque bord de l'image sont légèrement inclinées aux angles opposés vers un point de convergence situé au dessus de l'image. Les colonnes verticales contiennent quatre carrés. De la colonne de gauche trois carrés sont visibles et de celle de droite deux, coupés en leur milieu vertical. Le carré supérieur du bord gauche est noir, les deux autres d'un gris foncé. Les carrés de la deuxième ligne de gauche sont, de haut en bas noir, noir, noir et gris teinté marron. Les deux carrés des deux lignes suivantes sont de couleur gris moyen, tandis que ceux de la troisième ligne du haut sont noirs et ceux du bas marrons. Le carré supérieur de la cinquième ligne de gauche est gris, les deux en dessous noirs et celui du bas gris foncé virant marron vers le bas. Les carrés de la sixième colonne sont du haut vers le bas noir, noir, gris clair et gris clair teinté marron virant vers un marron. Les carrés de la septième ligne sont marron rougeâtre. Ceux du bord droit sont de ce même marron rougeâtre. L'espace entre la première et la deuxième colonne a une largeur de quatre carrés, celui entre la deuxième et la troisième la largeur de deux carrés et entre la troisième et quatrième une largeur d'un carré. Entre la quatrième et la cinquième colonne, l'espace a, à nouveau la largeur de deux carrés, entre la cinquième et la sixième, la largeur d'un carré et entre la sixième et septième la largeur de deux carrés. Entre la septième et la huitième colonne l'espace a la largeur d'un carré.

Au centre de l'image apparaît une écriture blanche sur deux lignes, en haut, *La formation en* et en bas *maison d'arrêt*. L'écriture est centrée. L'écriture grandit jusqu'à ce qu'elle occupe un tiers de la hauteur de l'image en son milieu, et en largeur l'espace de la deuxième à la sixième colonne de carrés de gauche. La typographie est une Arial. Le logo du ministère de la justice apparaît à gauche du texte et à cheval sur l'image et le bord noir en haut de l'image. Un tiers du logo se trouve dans l'image et deux tiers dans le bord noir. Le logo est séparé du bord de l'image par la largeur d'un carré.

## Séquence 29



**Sec. 02:56 – 03:14.** « *Chaque formation donc euh, a une durée d'entre deux et trois mois, donc en en moyenne on a une quarantaine de, de dét'nus qui, euh, donc suivent euh, en même temps donc euh, ces cycles de formation professionnelle qui sont rémunérés donc dans le cadre ...de la formation professionnelle rémunérée via le (inaudible ?) »*

Sec. 02:56 – 03:14. La séquence montre le même endroit que les séquences 00:10 – 00:12, 00:13-00:14, 00:14 – 00:17 et 00:18 – 00:22 avec le même cadrage que les séquences 00:14 – 00:17 et 00:18 – 00:22. Pascal Vion se tient au même endroit que dans ces deux séquences, son torse parallèle au cadre de l'image et sa tête tournée légèrement vers la gauche. Le bandeau gris transparent indiquant son nom est aussi présent, pour disparaître à la seconde 03:04.

## Séquence 30



**Sec. 03:15 – 03:28. «Concernant ....les formations professionnelles qui sont proposées à la Maison d'arrêt de Nanterre, on en a quatre: euh, la formation cariste, qui est une formation diplômante, la formation espaces verts, la formation employé polyvalent commerce et distribution et la formation sport – arbitrage.»**

Sec. 03:15 – 03:28. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

A la seconde 03:17, elle opère un zoom en arrière. La séquence montre l'intérieur d'un bureau. L'axe de la caméra est placé selon un angle d'environ 33° par rapport à l'angle de droite au fond de ce bureau. L'angle entre le mur de droite du bureau et celui du fond se trouve à un tiers de la largeur de l'image de gauche. Une fenêtre apparaît dans la partie gauche du mur à gauche du bureau. En largeur elle est visible sur un tiers du mur de gauche. En hauteur, elle commence à un quart de la hauteur de l'image. Son bord supérieur est coupé par le bord supérieur de l'image. Un store vénitien noir ou gris foncé, de quelques centimètres plus large que la fenêtre, couvre cette dernière sur deux tiers de sa hauteur visible. Devant le store pend la tige qui permet de changer la position de lames. Une gaine électrique de section carrée, peinte dans la même couleur rose claire que les murs, est installée verticalement dans l'angle entre les deux murs. Un tableau blanc magnétique est fixé sur le mur de droite. Il laisse apparaître environ 15 cm de la largeur du mur à partir de l'angle et 10 cm jusqu'au bord de l'image. Le tableau blanc dispose d'un cadre argenté.

Sur deux tiers de la largeur du panneau à partir de sa gauche, des documents sont accrochés en trois rangées superposées sur le panneau. Dans la rangée supérieure, apparaissent à droite quatre feuilles vert pâle format A4, attachées au panneau par un aimant noir. La feuille de couverture porte une écriture manuscrite dans ses deux tiers supérieurs. Un objet proche d'une forme sphérique est attaché par un fil noir à l'aimant et pend au milieu des feuilles légèrement sur la droite. A droite d'une feuille rose format A4 sont fixées au panneau des feuilles vertes. Elle laisse apparaître un logo et des écritures noires illisibles. A sa gauche se trouve une feuille blanche portant, dans ses deux tiers supérieurs sept photographies, chacune pourvue d'une légende. Les photographies sont organisées en deux rangées de trois et une image à gauche dans la troisième rangée. La feuille est tenue par un aimant noir placé sur la photographie du milieu de la rangée du haut. A gauche de cette feuille se trouve une bande de papier d'environ 5 cm de large pourvue d'une photographie dans sa partie supérieure et attachée au panneau avec un aimant noir. En dessous de la feuille blanche se trouve une feuille jaune pâle tenue par un aimant dans son angle supérieur droit. Une surface imprimée couvre cette feuille jaune dans sa moitié gauche aux trois quart de sa hauteur en partant du bas. Cette partie imprimée montre des surfaces rectangulaires de couleur marron foncé, orange pâle et jaune pâle, avec une barre marron foncé en son milieu. A gauche il s'agit de surfaces marrons allant vers le jaune tandis qu'à droite, une surface marron allant vers le jaune est superposée à une surface

marron foncé, suivie au-dessus d'une étroite surface orange et ensuite d'un rectangle marron foncé. Au-dessus suit un rectangle jaune pâle, ensuite un rectangle marron allant vers le rose et une surface marron. Deux dessins d'enfant sur des feuilles A5 sont accrochés à droite de la feuille jaune, celui de gauche est de travers vers la droite, celui de droite est bien vertical. Sous le dessin de gauche et à côté de la feuille jaune se trouve une feuille vert pomme de format A7, pourvue de trois lignes d'écriture noire illisible. A sa droite suivent deux photographies de format 10x15cm, celle de droite en couleur, est rendue illisible par un reflet de lumière sur sa moitié supérieure et montrant une surface noire en son milieu, celle de droite en noir et blanc, montre, dans sa partie gauche une personne habillée en blanc et à droite une autre habillée de gris. Elle représente aussi, en bas à gauche, un objet ressemblant à une brouette. En dessous de la feuille A4 jaune, de celle de format A7 verte et de la photographie en couleurs apparaît le haut d'un planning. Ce planning est retenu sur le tableau blanc par deux aimants noirs placés en son milieu.

Huit colonnes d'écriture sont visibles sur ce planning. A environ 15 cm du haut du planning, chaque colonne laisse voir un rectangle gris clair. Au-dessus de ces rectangles les colonnes sont séparées en sept rectangles horizontaux superposés. Dans la colonne de droite un rectangle gris foncé apparaît dans la première rangée du bas de ces rectangles. Dans la deuxième colonne, un rectangle gris apparaît dans les deuxième et septième rangées, dans la troisième colonne, dans la sixième, dans la quatrième colonne, dans troisième, dans la cinquième colonne, dans la quatrième rangée et dans la sixième et septième colonne, dans la septième rangée. Un rectangle gris surligné en orange apparaît dans la quatrième colonne au-dessus de la septième rangée. En dessous de la rangée unifiée des rectangles gris, apparaissent des rangées de rectangles. Dans les troisième, quatrième, cinquième et septième colonnes, les triangles de la première rangée sont sombres ainsi que, dans la cinquième colonne celui de la quatrième rangée et dans la septième celui de la quatrième. Dans les première, deuxième, troisième et sixième colonnes, les rectangles de la deuxième rangée sont sombres ainsi que tous les autres. A droite de ces documents se trouve une autre colonne de documents, décalée par rapport aux précédents. De haut en bas, elle consiste en une photographie en couleur, imprimée sur une feuille A4 et représentant un groupe de gens, notamment, à droite, un homme habillé avec une chemise blanche. Sous cette photographie se trouve une affiche au format A3, accrochée verticalement. Cette affiche montre, juste en dessous de son bord supérieur une bande bleu foncé. En dessous suivent trois lignes d'écriture noire et en dessous de ces dernières le mot *Chiche* avec un point d'exclamation dans une typographie violette. Au-dessus de ce mot apparaissent quatre formes vertes ressemblant à de petits arbres. En dessous suivent 9 lignes d'écriture, justifiées par le milieu et de 4 tailles différentes.

Dans la moitié gauche de l'image, une femme est montrée en plan poitrine. La femme est de type caucasien. Elle est montrée de trois quart de gauche. Elle regarde un point à droite de la caméra. La femme a des cheveux châtain foncé tombant sur les épaules. Les cheveux sont légèrement bouclés et la coiffure plutôt naturelle. Ses yeux sont bruns. Elle porte des anneaux dorés aux oreilles. Elle est vêtue d'un chemisier marron foncé ou noir avec deux boutons ouverts. La femme parle.

Au début de la séquence apparaît une bande grise translucide qui couvre le cinquième du bas de l'image. Sur cette bande grise apparaît un inscription blanche opaque sur deux ligne. La ligne supérieure indique *Marilyne Maisto*, la ligne inférieure *Directrice adjointe à la prison de Nanterre*. L'écriture est justifiée à gauche. La typographie, une forme d'Helvetica, est légèrement plus grande dans la ligne supérieure que la ligne inférieure.

## Séquence 31



Sec. 03:29 – 03:31. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra bouge de gauche à droite.

La séquence ouvre sur une cour intérieure. Les deux tiers inférieurs de l'image montrent le sol gazonné de la cour, le tiers supérieur le mur du fond de la cour.

Sur le gazon apparaissent cinq massifs plantés, intercalés et séparés du mur du fond par des bandes de gazon d'une largeur de 1,30 m environ. Le bord gauche des massifs forme un arc de cercle dont le point le plus à gauche se trouve, en début de séquence, à environ un sixième de la largeur de l'image du bord gauche de l'image. Les deux points les plus à droite se trouvent, aussi en début de séquence, respectivement presque au milieu du bord de l'image - pour le massif du premier plan - et à un tiers de la gauche du bord gauche de l'image pour le massif du fond. Le massif du premier plan est aussi coupé à un cinquième de la hauteur du bord droit. Les massifs se rétrécissent vers la gauche, formant comme des parts de gâteau. Chaque massif est délimité par un petit treillis de fines branches d'arbres ou de buissons, d'une hauteur d'une vingtaine de centimètres. Le massif du premier plan est planté de plantes couvrantes et de bruyères, tandis que les autres sont plantés de petits buissons et de fleurs aux pétales jaunes et blancs.

En début de séquence apparaît aussi un petit massif, contre le mur du fond de la cour à gauche de l'arc de cercle. Il est d'environ 1,20 m de large sur 2 m de long. Il est séparé de l'arc de cercle dont il suit la forme par une bande de gazon d'environ 1,20 m. Il est planté de buissons et de plantes aux feuilles vertes.

Le mur du fond de la cour consiste en un socle en béton clair d'une hauteur d'une soixantaine de centimètres. Le reste du mur est légèrement en avancée par rapport à ce socle. Il est constitué de plaques de béton préfabriquées. Dans l'image apparaissent quatre bandes superposées de ces plaques qui ont une longueur d'environ 5 m et une hauteur d'environ 1,10 m – sauf la troisième bande du bas, qui a la moitié de cette hauteur. Des fenêtres sont encastrées dans la deuxième bande du bas. Elles ont la même hauteur que les plaques en béton et une largeur d'environ 1 m. Les fenêtres ont des cadres de couleur rouge basque. Elles sont pourvues de stores, baissés pour la plupart à mi-hauteur. En tout, neuf fenêtres sont visibles pendant la séquence. Au début, la première fenêtre apparaît à environ un tiers de la largeur de gauche de l'image. Entre la première et la deuxième fenêtre, il y a une distance d'environ 2 m, entre la deuxième et la troisième 1 m et entre la troisième et la quatrième à nouveau 2 m. Ce rythme continue pour les cinq autres fenêtres visibles pendant la séquence.

## Séquence 32



Sec. 03:32 - 03:33. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra bouge de gauche à droite.

La séquence ouvre sur une cour intérieure, filmée à travers des barreaux verts tels que ceux déjà vus dans les séquences 00:07-00:09, 00:10 – 00:12, 00:13-00:14, 00:14 – 00:17, 00:18-00:2, 02:36-02:38, 02:39-02:42, 02:44-02:47, 02:48-02:50 et 02:56 – 03:14. Quatre de ces barreaux sont visibles, filmés selon un angle de 30°. Celui de gauche coïncide avec le bord gauche de l'image qui le coupe à moitié. La distance entre les suivants progresse en fonction de la perspective. Les barreaux bloquent une fenêtre qui ressemble à celles visibles dans le mur de l'autre côté de la cour intérieure. Elle a une hauteur d'environ 1,60 m et une largeur de 80 cm. Les vitres de cette fenêtre sont encastrées entre un cadre intérieur en métal vert et un cadre extérieur en métal blanc, le cadre intérieur étant en retrait d'environ 1 cm par rapport au cadre extérieur. A une hauteur d'environ 40 cm, la fenêtre est coupée par une barre horizontale d'une largeur d'environ 7 cm et d'une épaisseur de 2 cm. Cette barre est blanche aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le contact entre les vitres et les éléments des cadres est rendu étanche par des bandes en silicone noir. La fenêtre est en retrait par rapport au mur dans lequel elle est encastrée. La surface indiquant l'espace entre la surface de la fenêtre et celle du mur est peinte en rouge. En face de la fenêtre qui permet de filmer la cour intérieure, l'extrémité de ce jardin est matérialisée par deux murs d'une hauteur d'un étage et pourvus en haut d'une barrière de sécurité d'une hauteur de 1,10 m, faite de deux barres d'acier de section ronde, horizontales et espacées de 40 cm l'une de l'autre. Le premier mur, perpendiculaire au mur contenant la fenêtre du premier plan qui permet le filmage, est visible entre le premier et le deuxième barreau à travers lesquels la caméra filme. Deux fenêtres sont encastrées dans ce mur, celui de droite étant coupé juste avant son cadre de droite par le barreau gauche de la fenêtre du premier plan. Au milieu entre les deux barreaux, le mur bute contre le mur du fond de la cour intérieure, construit suivant un angle d'environ 30° par rapport au mur de la fenêtre du premier plan. Les deux murs enfermant la cour sont peints en blanc. Le mur du fond de la cour traverse tout le reste du champ de vue dégagé par la fenêtre au premier plan. Dans ce mur, seize fenêtres et une porte sont visibles dans le mur du fond. Toutes les fenêtres, y compris celles percées dans le mur perpendiculaire commencent à environ 70 cm du sol. Et elles ont toutes une structure identique à celle de la fenêtre au premier plan. La première fenêtre de gauche du mur du fond se situe juste à droite de l'endroit de la rencontre de celui-ci avec le mur de gauche. Cette fenêtre est séparée par la fenêtre de droite du mur de gauche par une bande blanche du mur d'une largeur d'environ 25 cm. A une vingtaine de centimètres de cette fenêtre, à droite se trouve une porte. Cette porte comporte, en sa moitié supérieure, une fenêtre d'environ 10 cm de large sur 60 cm de haut. Cette fenêtre est entourée d'une fine bande blanche ayant à nouveau une largeur de 25 cm. Apparaît ensuite une rangée de quatre fenêtres, chacune entourée d'un cadre blanc d'une épaisseur de 2 cm et séparée de la suivante par un bord rouge, large d'une dizaine de centimètres. Après une nouvelle bande blanche, dont la largeur correspond à la largeur des précédentes, suivent deux rangées de cinq fenêtres,

structurées comme celle de quatre fenêtres et également séparées entre elles par une bande blanche de la même largeur que les précédentes. A la seconde 03:32 apparaissent à droite les deux premières fenêtres d'une troisième rangée, structurée comme les précédentes et dont la deuxième fenêtre est coupée juste après son cadre par le bord droit de l'image. Un bâtiment s'élève derrière le mur du fond de la cour. Il est construit selon un angle de 45° par rapport à ce dernier et il est peint en blanc. A son bord gauche, entre le deuxième et troisième barreau de la fenêtre au premier plan, il est pourvu de trois fenêtres. Toutes les trois sont d'une largeur d'environ 1 m sans que leur hauteur puisse être définie car elles sont coupées par le bord supérieur de l'image. La première de ces fenêtres est percée à environ 1,50 m du bord gauche du bâtiment. Les deux autres fenêtres, d'une largeur semblable, suivent avec un intervalle de 1 m entre elles. Entre le dernier barreau de droite de la fenêtre du premier plan et le bord de l'image suivent sept fenêtres, appartenant probablement au rez-de-chaussée du bâtiment avec un intervalle d'environ 50 cm entre elles.

A gauche, dans l'espace entre l'extrémité du bâtiment surplombant la cour et le mur perpendiculaire à celui-ci, une bâche rouge bloque la vue.

A l'intérieur de la cour quatre hommes travaillent sur des massifs plantés. Ces massifs reprennent la même structure que celle montrée dans la séquence précédente. A nouveau, il s'agit de plates-bandes triangulaires de quelques dizaines de mètres de long, se resserrant en leur extrémité et formant un demi-cercle, avec un espace de 1 m de large entre elles. Et à nouveau, à une distance de 1 m, chaque massif est accompagné par une plate-bande rectangulaire d'une épaisseur de 30 cm et d'une largeur qui occupe celle des massifs qu'ils accompagnent si leur forme triangulaire était étendue. Le même type de buisson est planté. Un des hommes porte une veste et un pantalon vert, un autre un pantalon vert et un pull-over blanc épais et deux autres hommes, en arrière-plan portent des vêtements vert-gris. Tous les hommes sont de type caucasien et ont les cheveux courts. Un tas de sacs poubelle noirs est placé dans l'angle entre le mur de gauche et celui du fond de la cour intérieure.

### Séquence 33



Sec. 03:33 - 03:35. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

L'image montre un intérieur. De cet intérieur, seuls sont visibles une partie du sol, du mur du fond et une très petite partie du mur perpendiculaire de gauche. L'espace est filmé selon un angle de 10° environ par rapport à l'axe de la caméra. Le sol est peint avec une résine grise et le mur du fond, qui prend toute la largeur du cadre, d'une peinture marron pâle. En bas du mur, une bande de béton légèrement plus large que le mur et d'une hauteur de 25 cm environ, est peinte avec la même résine que le sol et fait office de plinthe. En haut du mur court une gaine d'aération de section circulaire. Cette gaine est visible depuis le fragment du mur perpendiculaire gauche jusqu'au milieu de l'image. Elle est faite en bandes de tôle d'acier galvanisées. Des ouvertures de 80 cm de large sont aménagées dans la gaine avec une distance d'environ 1,20 m entre deux ouvertures. La hauteur de ces ouvertures ne peut pas être définie, car celle de gauche est cachée par un luminaire, installé devant la gaine et visible dans le coin gauche supérieur de l'image et l'autre est coupée par le bord supérieur de l'image. Le mur lui-même consiste en trois plaques de béton préfabriquées et superposées, d'une largeur plus importante vers le haut. La bande du bas fait environ 80 cm de large, celle au milieu 1,10 m et celle du dessus 1,50 m. Une peinture, réalisée à la bombe est posée contre le mur dans sa moitié droite, à la distance d'un cinquième de la largeur de l'image à partir de son bord gauche. La largeur de la peinture fait un quart de la largeur de l'image et la même hauteur que le mur. Sur un fond rose, des formes nuageuses violettes couvrent la surface inférieure de cette peinture en dépassant légèrement du milieu. Au milieu de ces formes nuageuses apparaît une figure humanoïde fortement stylisée et asexuée. Cette figure humanoïde, peinte en noir et blanc, reprend le langage visuel des robots anthropomorphes, sans que sa surface soit clairement représentée comme un être fait de métal. On ne peut pas dire si cette qualité de surface est voulue ou due à l'incapacité du peintre d'aller plus loin dans la précision. La figure est représentée de la tête jusqu'à la cheville. Le torse et la tête sont inclinés de 45° vers la droite et montrés de face, avec le bras gauche tombant et le bras droit levé jusqu'à 15° sous l'horizontale. Les jambes sont montrées de profil, avec la jambe droite relevée et la jambe gauche allant légèrement en arrière, comme si la figure courrait. La partie poitrine/épaule de la figure est représentée comme étant très musclée tandis que le reste du corps est très fin. La tête, encore plus stylisée que le reste de la figure, prend une forme ovoïde, ronde en haut et plus pointue en bas, avec deux traits en moitié d'ovale indiquant potentiellement l'emplacement des yeux et de la bouche. Une légère excroissance du pourtour de la tête pourrait indiquer l'emplacement d'une oreille. Dans le quart de la surface du tableau au-dessus de la figure humanoïde apparaît un lettrage orange avec des reflets de lumière blanche du type graffiti angulaire avec imbrication de lettres. Une large ligne vert pomme suit son bord inférieur et indique une épaisseur. Cette ligne vert pomme est limitée par de fines lignes violettes - en bas, en haut et entre les lettres. Le lettrage pourrait représenter le mot SAND, mais la qualité de l'image ne permet pas une lecture claire. Des formes du type lettrage graffiti angulaire vert pomme apparaissent

derrière le lettrage orange, mais ne permettent pas une lecture. En haut, les lettres sont suivies par une bande irrégulière bleu clair, qui suit la silhouette des lettres, mais de façon plus plane. Au-dessus de cette ligne bleu clair, et à nouveau devant des formes des nuages violets sur fond rose, apparaît une forme rappelant celle d'une aile d'oiseau déployée et qui prend toute la largeur du tableau. La partie droite de cette forme est peinte en violet, la partie gauche en jaune, entourée et structurée par des lignes violettes. Le corps de cet oiseau est coupé par le bord droit du tableau. Une deuxième forme, consistant en deux triangles jaunes inversés, entourés et séparés eux aussi par des lignes violettes et présentés l'un sur l'autre, pend de l'aile d'oiseau à un tiers de la largeur du tableau de la droite et pénètre dans le lettrage entre les lettres N et D. Une troisième forme, comme un triangle violet étiré vers sa pointe gauche entre dans la forme de l'aile et s'y relie avec la ligne séparant la surface jaune de l'aile dans son milieu. Au-dessus de cette forme apparaît le fond rose du tableau. Un transpalette électrique est garé devant la peinture, à cheval devant le côté gauche de la peinture et devant le mur, la fourche vers l'espace. La fourche, le châssis de la poulie et la coque du tableau de contrôle sont peints en gris tandis que les côtés du châssis du moteur et le dessus du châssis de la poulie sont jaunes. Un rack de stockage du type Axess H3000 avec des montants bleus et des barres horizontales oranges est monté 80 cm à droite de la peinture. Les plateaux inférieur et supérieur de cette étagère sont manquants. Un plateau est installé à environ 80 cm du sol et un deuxième à 1,20 m au-dessus du premier. Une caisse-palette gris clair de 80x120x40 cm est placée sous le plateau bas de l'étagère, côté droit. Deux parallélépipèdes blancs, d'une hauteur d'environ 80 cm de haut, d'une largeur de 60 cm et d'une profondeur qui ne peut pas être définie, sont placés derrière cette caisse-palette. Deux volumes blancs sur euro palette en bois sont placés entre le premier et deuxième plateau. Le volume de droite couvre toute la surface de la palette et prend toute la hauteur entre les deux plateaux. Il est blanc et consiste vraisemblablement en des feuilles de papier filmées. Le volume sur la palette de gauche a la forme d'une cloche et prend la moitié de la hauteur entre les deux plateaux. Il semble aussi filmé. Un troisième volume sur euro palette est placé à droite sur le plateau du haut. Lui aussi prend toute la surface de la palette et il a une hauteur d'environ 40 cm. Le pied avant gauche de ce rack est protégé par une platine métallique d'une largeur d'une dizaine de centimètres peinte avec des parallélogrammes noirs et blancs superposés, inclinés vers la gauche. Un deuxième rack de stockage, de type Ractem Picking, est accolé à droite du premier. Il a des montants verts et des barres horizontales de couleur claire. Deux plateaux sont employés pour ce rack. L'un est installé à environ 40 cm du sol et le deuxième à 2 m. Le rack est coupé en sa largeur par le bord de l'image. Un volume sur euro palette, filmé blanc est placé sur le plateau du bas-côté gauche. Ce volume prend toute la hauteur entre les deux plateaux. Il est coupé en sa largeur par le bord de l'image. Une rampe de chargement mobile rouge ressemblant au model Berg RM.ST standard, est placé devant le rack. Seule une petite partie de la rambarde de sécurité de gauche et trois montants de cette rambarde sont visibles. Le reste de la rampe est coupé par le bord de l'image. Cinq poteaux sont placés dans l'espace, chacun d'une hauteur de 40 cm et d'un diamètre de 10 cm. Les poteaux sont peints dans une couleur beige tirant vers le rose. Trois de ces cinq poteaux sont équipés d'un ruban adhésif les entourant à 5 cm du sol et autour du bord supérieur. Ce ruban adhésif révèle une alternance de parallélogrammes jaunes et noirs de la même surface. Deux poteaux sont placés, l'un derrière l'autre, accolés à la rampe d'accès. Un premier poteau est placé à un sixième de la hauteur de l'image, au premier plan dans l'angle en bas à droite de l'image. Seul un quart de la largeur de ce poteau est visible. Le reste est coupé par le bord de l'image. Un deuxième poteau est placé à la hauteur du troisième montant de la rampe de chargement, à l'endroit où la rampe commence à être inclinée vers le sol. Les deux poteaux sont équipés de ruban adhésif. Un troisième poteau est placé, de façon parallèle au mur du fond à la hauteur du deuxième poteau à une distance de 2 m à gauche. Il n'est pas équipé de scotch. A environ 1 m plus à gauche et à environ 20 cm plus en arrière se trouve un quatrième poteau, équipé celui-ci de bandes de scotch. Un dernier se trouve, dans la prolongation de cette ligne, encore environ 1 m plus à gauche et 20 cm plus en arrière. Il n'est pas pourvu de scotch. Un chariot élévateur CESAB Blitz 318 est placé entre le troisième poteau de gauche et le rack Axess H3000. Son conducteur est de type caucasien. Il a les cheveux foncés, coupés courts. Il porte un pull-over fin à rayures noires et blanches dont le col et l'extrémité des manches sont noirs. Il est en train de faire baisser la fourche du chariot chargée d'un volume blanc d'une hauteur d'environ 1 m. Les lumières arrières étant allumées, il semble être en marche arrière.

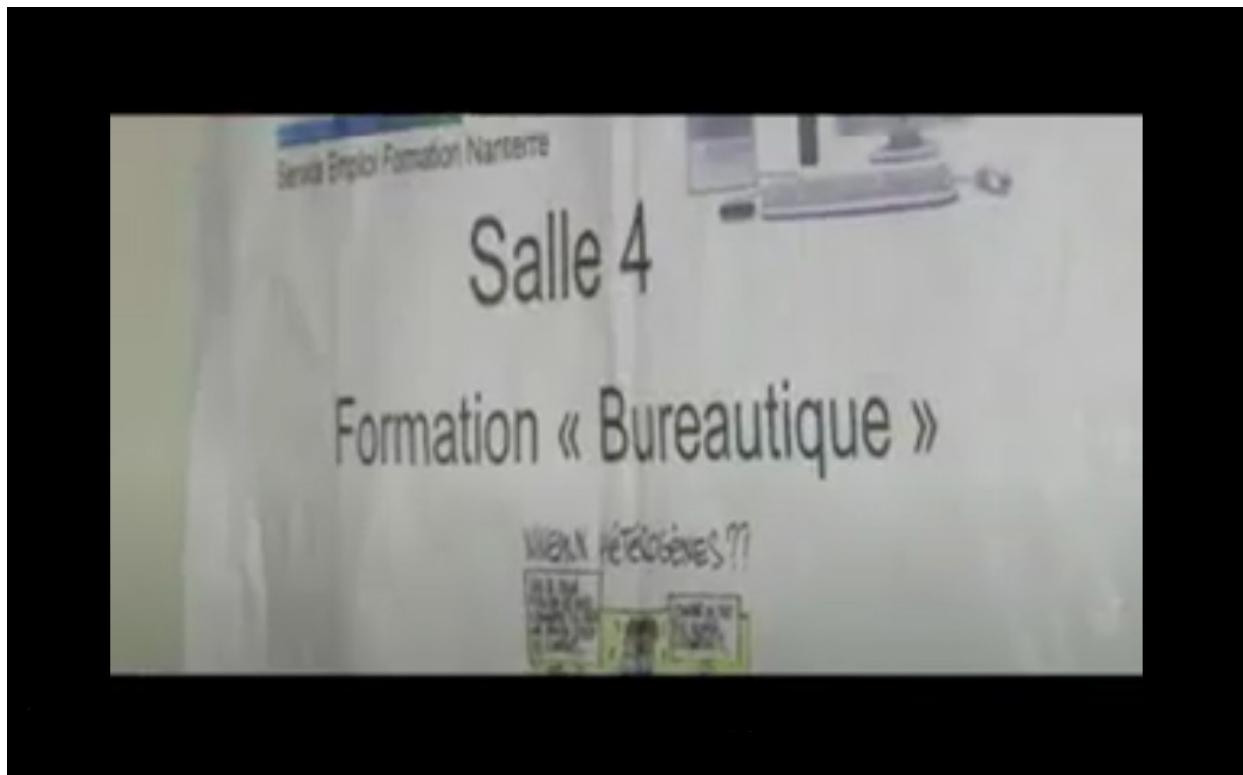
### Séquence 34



Sec. 03:36 - 03:37. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence ouvre sur un intérieur. Au premier plan, l'image montre, avec un plan très resserré, l'espace de conduite d'un chariot élévateur. Le tiers supérieur de la colonne du volant et le volant lui-même y apparaissent. La colonne du volant est contenue dans un volume en polypropylène injecté gris. Il s'agit d'une forme approchant un parallélépipède aux bords et angles arrondis. Ce volume est séparé en deux parties distinctes. Une partie, comprenant deux tiers du volume se trouve devant la colonne, une deuxième partie, comprenant le tiers restant, derrière. Les deux parties sont liées par des vis. Une petite partie du volant est coupée par le bord droit de l'image. Derrière le volant, à gauche, apparaît une petite partie du grillage protégeant le conducteur du chariot du mécanisme du mât. Il est peint en noir. A droite, derrière le volant, apparaît une colonne supportant le toit de la cabine. Elle est peinte en gris. Dans l'angle droit en bas de l'image, sur un sixième de sa largeur et la moitié de sa hauteur, on peut voir la partie supérieure du fauteuil du conducteur. La structure de son support est de couleur noire, tandis que l'assise est en tissu gris rembourré. Le même homme que celui visible dans la séquence précédente est assis dans le chariot élévateur. La partie supérieure de sa cuisse gauche, son torse, ses deux bras, son cou et la partie inférieure de son visage jusqu'aux narines sont visibles. Cet homme semble être de type caucasien. Sous le menton, il porte une barbe très peu fournie. Il porte un pantalon de style jeans de couleur noire et un pull-over noir avec de fines rayures blanches dont l'encolure et l'extrémité des manches sont noires. L'homme tient de la main droite le volant qui est légèrement incliné vers le conducteur par rapport à l'horizontale. L'avant-bras gauche du conducteur repose sur sa cuisse gauche. La tête et le torse d'un autre homme sont visibles de trois quart de droite derrière le chariot élévateur, dans la moitié gauche de l'image. Cet homme est dans la soixantaine. Il a des cheveux blancs coupés courts. Il porte une barbe de style Van Dyck et porte un sweat-shirt gris anthracite. L'homme est penché légèrement en avant et regarde vers la gauche en bas de l'image. Pendant la séquence, le chariot élévateur bouge vers la gauche. A la fin de la séquence, il cache l'homme au sweat-shirt gris. On finit aussi par voir que le mur du fond de l'image est constitué d'une paroi vitrée coupée en deux par un cadre blanc. Dans la partie droite de cette ouverture, à moitié cachée par le cadre, apparaît, de trois quarts de gauche, une femme assise. Ses cheveux sont châtain mi-longs. Elle est habillée d'un chemisier blanc et d'un blazer beige. Sur la vitre apparaît le reflet d'un homme debout qui marche vers la droite.

### Séquence 35

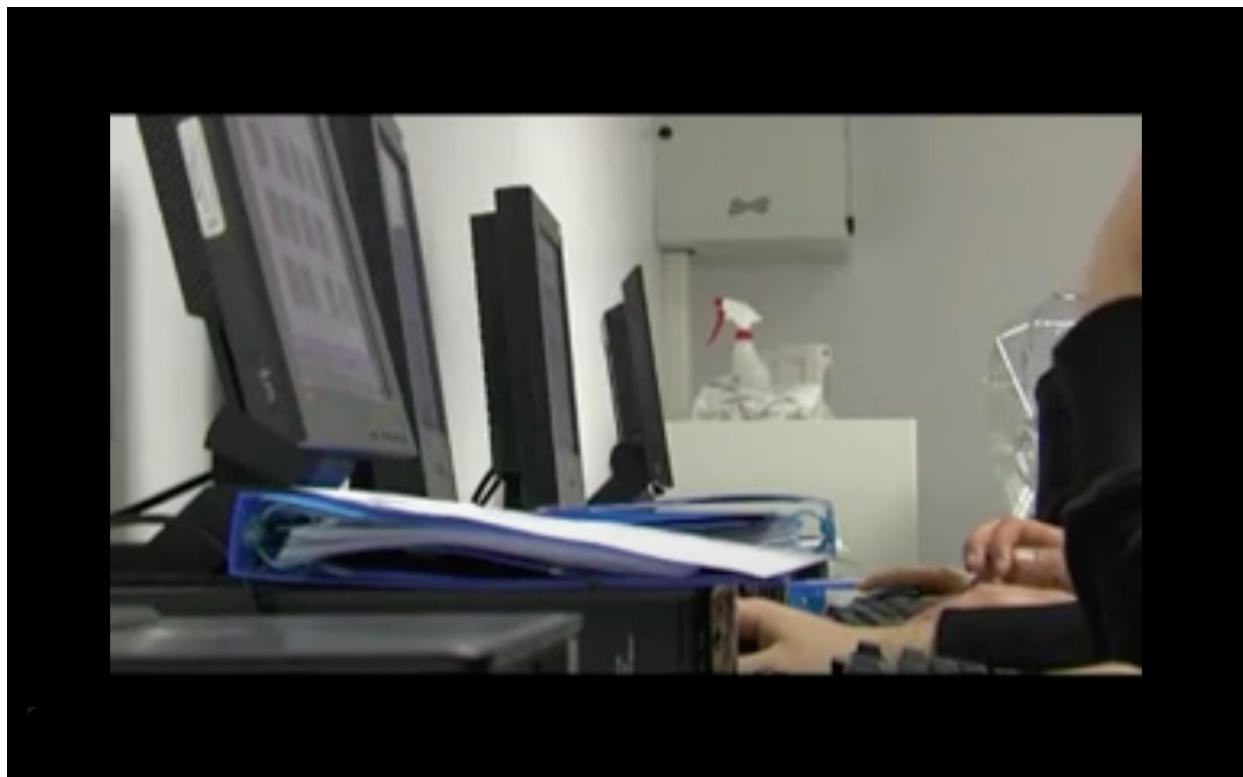


Sec. 03:37 – 03:39. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

L'image montre une feuille, probablement de format A4, fixée sur un mur. Sur cette feuille est inscrit sur ligne supérieure *Salle 3* et sur la ligne inférieure « *Formation «Bureautique»* » en taille 20 au moins. A gauche, au-dessus de ce texte se trouve l'inscription *Service Emploi Formation Nanterre* et à droite la représentation d'un ordinateur de bureau, avec à gauche, la moitié inférieure d'une tour d'unité centrale et à droite un clavier, la partie inférieure de l'écran et la souris ainsi qu'un autre élément cablé non identifiable.

Sous les inscriptions imprimées se trouve un commentaire manuscrit : *niveaux hétérogènes* finissant par deux points d'interrogation. En dessous se trouve un dessin probablement caricatural rectangulaire. Le seul élément visible de ce dessin est une tête d'homme. A droite et à gauche apparaissent deux bulles de texte rectangulaires. Les textes sont illisibles. A la seconde 03:39 la caméra zoomé sur la feuille pour ne laisser visible que la partie inférieure de *Salle 3* ainsi que *tion Bureautique* et la notice manuscrite au-dessus du dessin.

### Séquence 36



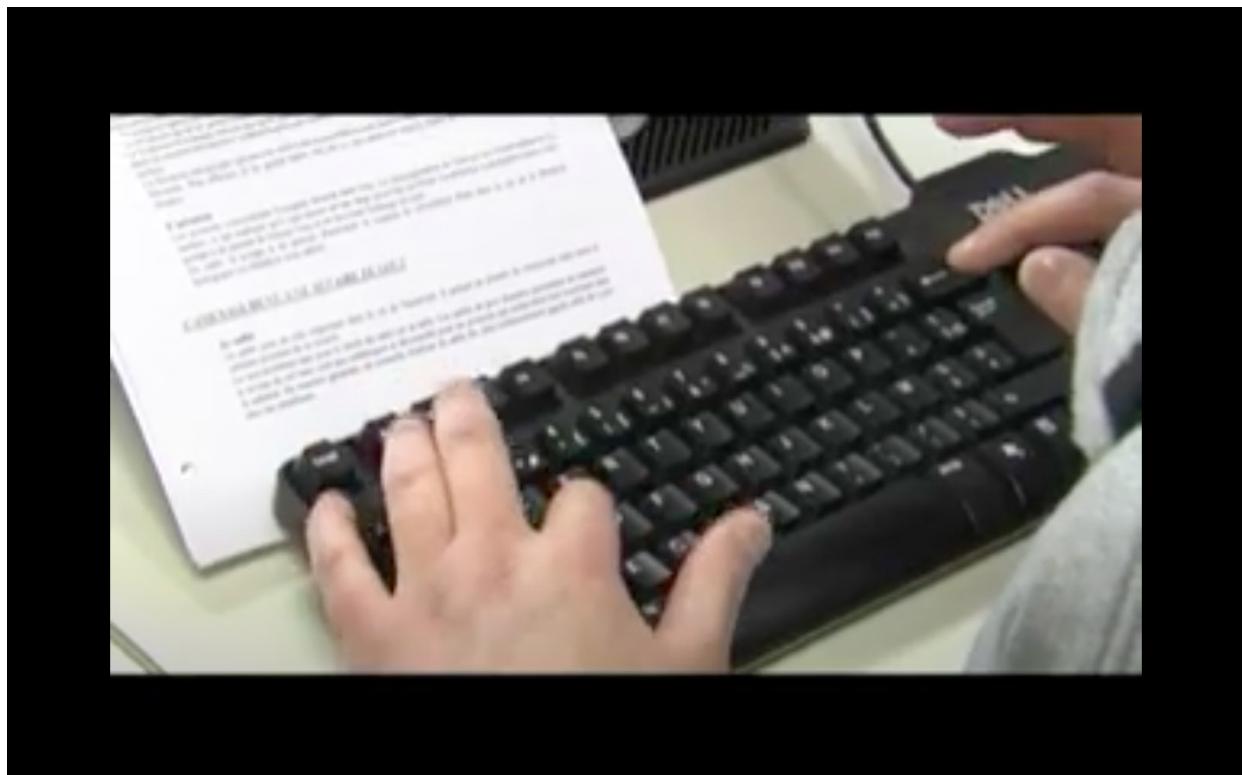
Sec. 03:40 – 03:42 Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence ouvre sur un intérieur du type salle de cours d'informatique. La caméra est placée à une dizaine de centimètres au-dessus du niveau d'une table. La séquence montre un plan de travail d'environ 60 cm de large. Ce plan de travail suit le mur gauche de l'espace. Cinq ordinateurs, des PC de couleur noire, y sont placés. Les unités centrales de ces ordinateurs ont une profondeur de 50 cm, une largeur de 40 cm et une hauteur de 10 cm. Elles sont placées contre le mur de gauche. Les claviers sont placés devant les unités centrales et les écrans de 15 pouces par-dessus. Sur les écrans apparaissent, au centre, des surfaces blanches, entourées d'un bord bleu d'environ 1 cm de large. Des rectangles de trois fois deux centimètres environ sont disposés sur la surface blanche. Le premier écran est tourné légèrement vers la droite, le deuxième et troisième sont placés parallèlement au mur et le quatrième est également tourné légèrement vers la droite. Tous les écrans sont inclinés de quelques degrés vers le mur. Du premier ordinateur, seule la surface de la partie avant de l'unité centrale et les touches chiffres du clavier sont visibles.

Des classeurs bleus translucides pour papier format A4 sont posés sur les unités centrales du deuxième et troisième ordinateur. Un autre classeur est posé directement sur le plan de travail entre le troisième et le quatrième ordinateur. Le premier classeur est tourné vers le bord droit du plan de travail, le deuxième vers le mur de gauche et le troisième vers le mur de fond. Au bout, le plan de travail butte contre un volume parallélépipédique blanc placé contre le mur du fond. Ce volume a une hauteur d'environ 1,10 m et une largeur de 70 cm. Sa profondeur ne peut pas être déterminée. Une goulotte électrique rectangulaire blanche, placée dans l'angle des deux murs, lie ce premier volume avec un deuxième, accroché à une hauteur de 1,70 m environ. Ce deuxième volume, placé aussi dans l'angle des deux murs est d'une largeur d'environ 60 cm et d'une profondeur de 30 cm. Sa hauteur ne peut pas être définie car sa partie supérieure est coupée par le bord supérieur de l'image. Un petit objet rond et noir d'un diamètre d'environ 3 cm est placé en bas et au milieu de la surface droite du volume supérieur faisant angle avec le mur du fond. Un objet semblable est placé à un ou deux centimètres du bord gauche de sa surface parallèle au mur du fond. Un autocollant en forme de nœud de papillon, strié noir et blanc est apposé sur cette même surface en son milieu, à trois ou quatre centimètres de son bord inférieur. Un flacon-spray de produit pour laver les vitres est placé sur le volume inférieur. Le réservoir de ce flacon est fabriqué en un plastique translucide tandis que le pistolet diffuseur est en plastique blanc. L'anneau fixant le pistolet sur le réservoir ainsi que la gâchette et la buse du pistolet sont rouges. Un morceau de tissu blanc froissé est posé devant le flacon et derrière apparaît la moitié d'une coque en plastique blanc, posée contre le mur de fond. Cette coque constitue la moitié d'un parallélépipède creux d'environ 30x20x10 cm. La paroi de ce parallélépipède a une épaisseur de 3 à 5 mm. Une ouverture est aménagée dans la coque à droite sur la paroi perpendiculaire au mur du fond. Cette

ouverture a une taille d'environ 15x3 cm et constitue une découpe dans le bord droit de la paroi en son milieu. Une forme ronde sombre apparaît sur cette paroi au-dessus de la découpe. Un renfoncement horizontal est visible sur la surface de la coque qui se trouve parallèle au mur du fond et qui est incliné de quelque degrés vers le bas vers le côté en face de celle pourvue de l'ouverture. A gauche de la coque apparaît une autre forme blanche, un peu floue contre le mur du fond, dont ni les dimensions ni la matérialité ne peuvent être décrits. Trois hommes sont assis devant le plan de travail, devant les deuxième, troisième et quatrième ordinateurs. Seules leurs mains et une partie de leurs manches sont visibles. Les hommes sont de type caucasien. Ceux qui sont assis devant les deuxième et quatrième ordinateurs portent des vêtements sombres, pull over ou sweat-shirt. Ils manipulent la souris des ordinateurs. Le premier et le troisième homme posent leur coude gauche sur la table, l'avant-bras posé verticalement, comme pour supporter la tête. Derrière les hommes, un objet en matériau d'emballage transparent est posé négligemment contre le mur du fond. La hauteur de sa partie visible est d'environ 1,30 m. Ses autres dimensions et sa fonction ne peuvent pas être déterminées.

## Séquence 37



Sec. 03:42 – 03:44 Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence montre la surface d'un bureau de couleur beige. Un clavier d'ordinateur noir AZERTY avec des touches noires et une écriture blanche est posé sur le bureau suivant l'angle diagonal de l'image et légèrement au-dessus de cet axe. A droite de ce clavier, une ligne grise coupe la surface du bureau perpendiculairement à la largeur du bureau dans l'angle droit en bas de l'image. Des feuilles de papier perforées par un trou à environ 3 cm de leur bord inférieur droit sont placées perpendiculairement au clavier. A droite, les feuilles dépassent le clavier d'environ 3 cm de leur largeur. Un texte flou est visible sur les feuilles. Ce texte est justifié à gauche et à droite. En bas de la feuille apparaît un paragraphe de six lignes en écriture 10 ou 12 points. Ce paragraphe est introduit par un titre en deux mots, typographie grasse. Au-dessus du titre se trouve une ligne d'écriture de 14 à 16 points, en majuscules, soulignée et décalée de 1 cm vers la gauche par rapport au reste du texte. Au-dessus de cette ligne apparaît un paragraphe de cinq lignes, lui aussi introduit par un titre en deux mots typographie grasse. On peut également voir 12 lignes de texte. Au-dessus de ces lignes la feuille est coupée par le bord de l'image. Les feuilles couvrent partiellement une unité centrale d'ordinateur, elle aussi de couleur noire. La façade de cette unité centrale dépasse des feuilles en leur largeur d'environ 10 cm à gauche. Cette façade est structurée par des rainures d'aération inclinées selon un angle d'environ 30° vers la droite. A 5 cm du bord droit de l'unité centrale, à moitié cachée par les feuilles apparaît une forme en arc de cercle de couleur grise. Une personne est en train d'écrire sur le clavier. Seules les mains de cette personne ainsi que son épaule gauche, le bout de la manche droite d'un pull en polaire gris clair et un bout du col en tissu noir de ce même pull sont visibles dans l'image. La personne est assise face au clavier, son épaule se trouve dans l'angle en bas à droite de l'image.

### Séquence 38

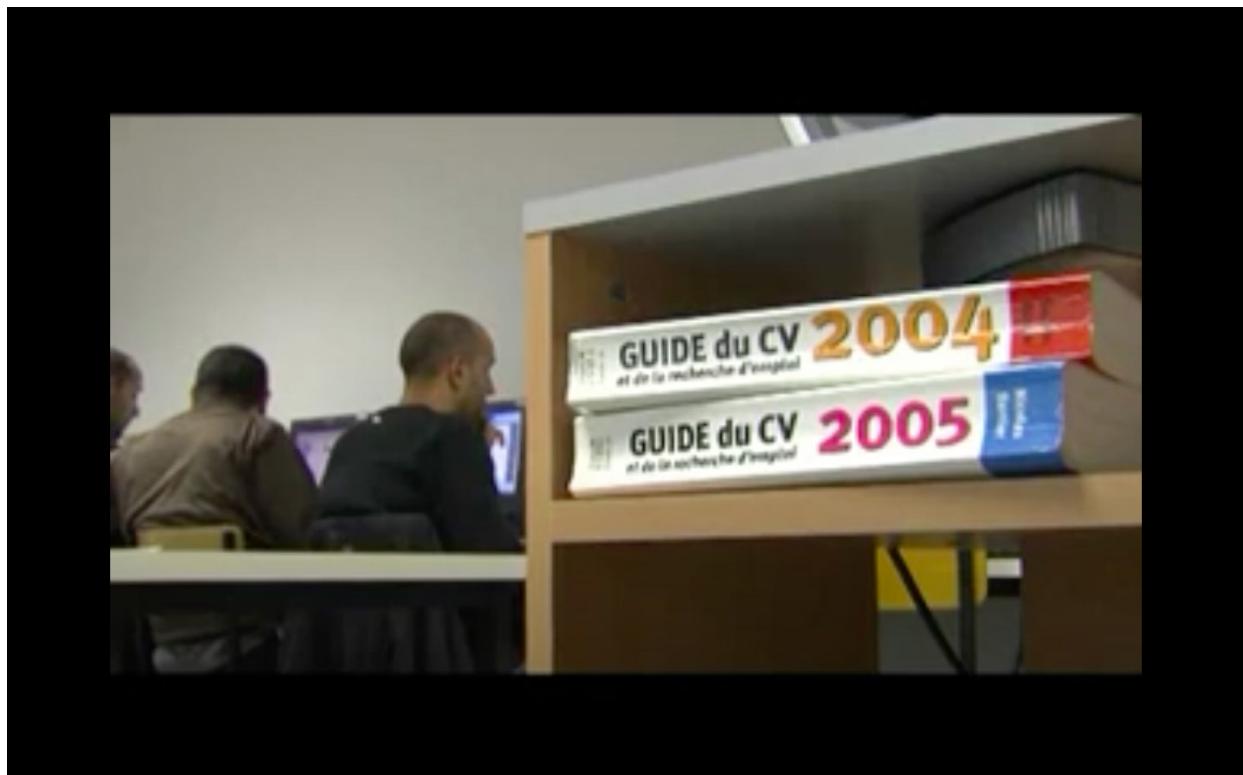


**Sec. 03:45 – 04:16. «On aborde en fait au travers cette formation euh...deux aspects. Donc, il y a tout d'abord la vente, liée donc à la gestion d'un point de vente, donc on leur apprend ce que c'est une zone de chalandise, après on fait des calculs commerciaux pour calculer un chiffre d'affaires, un bénéfice, des marges, euh... et le deuxième volet en fait de cette formation, c'est l'apprentissage des outils bureautiques, donc euh... les logiciels de base, donc euh... Windows, Word, Excel pour leur permettre en fait après sur un point de vente de pouvoir, bah... créer des fiches de paye, faire un devis, une facture...»**

Sec. 03:44 – 04:10. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra effectue de légers mouvements dans toutes les directions. Elle est probablement tenue à la main.

La séquence ouvre sur un intérieur du type salle de cours d'informatique. Au premier plan, en plan poitrine et de trois quarts de gauche, apparaît une femme de type caucasien. La femme a des cheveux blonds, attachés en arrière en queue-de-cheval et des yeux marrons. Elle porte un pull-over foncé et un chemisier clair, dont le col dépasse du pull-over. Derrière elle, dans un angle d'environ 20° par rapport à la limite inférieure de l'image et montant vers la gauche, une rangée de tables de cours est placée contre le mur du fond de la salle. Ce mur est de couleur claire, gris clair, blanc cassé ou beige clair. Sur ces bureaux, trois PC de bureau sont placés à distance égale. Il s'agit du même modèle d'ordinateur que celui visible en séquence 03:40 – 03:43. Devant chaque ordinateur, un homme est assis. Ces hommes sont de type caucasien. Ils portent les cheveux très courts et sont glabres. L'homme à gauche, travaillant sur son écran est habillé de vêtements foncés, noirs ou bleu foncés, l'homme au milieu, se tournant vers son voisin de gauche porte un pull-over ou un sweat-shirt vert-de-gris tandis que son voisin de droite, lui aussi habillé de vêtements foncés, se tourne vers la caméra. Son visage et les inscriptions et logos de son pull-over sont rendus flou. Son écran affiche un fond d'écran bleu avec, en bas, une bande d'un bleu plus clair. Les autres écrans sont cachés en très grande partie par les hommes qui les utilisent. A droite de l'ordinateur de droite est placé un classeur avec une couverture transparente bleue tourné vers la droite. Devant ce classeur apparaît le bord supérieur d'une chaise d'école, avec une structure métallique noire et un dossier clair. Au début de la séquence apparaît une bande grise translucide qui couvre le cinquième du bas de l'image. Sur cette bande grise apparaît une inscription blanche opaque en deux lignes. La ligne supérieure indique Laurence Mariette, la ligne inférieure Responsable service emploi-formation. L'écriture est justifiée à gauche. La typographie, une forme d'Helvetica, est légèrement plus grande dans la ligne supérieure que dans la ligne inférieure.

## Séquence 39



Sec. 04:10 – 04:12. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est placée à hauteur de table. Elle est stable.

La séquence montre l'intérieur d'une salle de cours d'informatique. Une ligne gris clair horizontale traverse l'image à un quart de sa hauteur à partir du bas. Vers la droite, la ligne se resserre légèrement. Derrière cette ligne, au-dessus et en-dessous d'elle, dans les deux cinquièmes gauche de l'image apparaissent trois hommes, montrés de trois quarts de dos. Les hommes sont assis sur des chaises faites d'une structure tubulaire en métal noir et de dossier en bois peint beige ou en panneau stratifié. Les dossier dépassent la ligne grise de leur moitié supérieure. L'homme de droite a accroché sa veste de type blouson en tissu noir ou bleu foncé sur le dossier. Il est de type caucasien. Ses cheveux sont presque rasés et il porte une barbe de trois jours. Comme vêtement, il porte un sweat-shirt et un pantalon, tous deux foncés. L'homme à sa gauche porte un blouson gris teinte terre d'ombre, un t-shirt gris qui apparaît entre le bas de son blouson et le haut de son pantalon foncé. Il tient sa tête droite mais il la penche vers l'avant et la gauche au cours de la séance. De l'homme à sa gauche, ne sont visibles que le profil du visage et l'oreille droite. Il tient sa tête légèrement penchée vers l'avant. Chacun des hommes regarde un écran d'ordinateur, qui est visible entre leurs épaules. Les écrans ont un cadre noir. Sur le cadre, dans l'angle en haut à droite apparaît une petite surface rectangulaire claire, probablement un autocollant portant un numéro d'inventaire.

Sur l'écran placé devant l'homme de droite apparaît un fond d'écran bleu clair. Un document Word est ouvert avec une surface blanche au milieu et deux bords bleu foncé entourés d'un fin bord blanc. L'écran de l'homme à sa gauche montre les mêmes éléments. Les trois cinquièmes de l'image à droite des hommes sont occupés par une étagère d'environ 1,10 m de haut. De cette étagère, placée dans un angle d'environ 30° par rapport au plan de l'objectif, seules la planche du haut et celle du dessous sont visibles. Elle est construite en stratifié bois clair sauf la planche du haut qui est en stratifié gris. Sur la deuxième planche du haut de cette étagère se trouvent deux livres. Il s'agit d'épais livres à couverture blanche souple. Le dos de celui du haut comporte une zone rouge de trois à quatre centimètres de large dans sa partie supérieure. Cette zone est bleue pour le livre placé en dessous. Sur le bord rouge se détachent deux lignes de texte noir perpendiculaire à l'axe du dos du livre. Sur le bord bleu ce texte est écrit en lettres blanches. Sur les dos de ces deux livres se trouve un texte noir en deux lignes superposées. Ce texte indique qu'il s'agit du *GUIDE du CV et de la recherche d'emploi*. L'écriture de la ligne inférieure, et de la recherche d'emploi, fait la moitié de la hauteur de la ligne supérieure. L'écriture est justifiée à gauche et à droite. A droite de ce texte se trouve indiqué, sur le livre du haut l'année 2004 et sur celui du bas 2005. 2004 est écrit en chiffres jaunes ou oranges avec un pourtour noir. 2005 est écrit en rouge violet, avec un pourtour noir également. Trois lignes de texte illisibles sont visibles dans le bas du dos des livres, perpendiculairement à l'axe du dos des livres. Le livre supérieur est décalé d'environ 15° par rapport au livre du bas, avec le bord rouge légèrement en

arrière. Au dessus des livres, sous la planche supérieure de l'étagère se trouve un objet à base carrée, dont les côtés sont légèrement bombés. Cet objet comporte une partie intérieure gris clair et un couvercle, couvrant entièrement les bords de la forme intérieure. Ce couvercle dispose, à ses angles, de quatre rainures verticales. Entre la planche supérieure de l'étagère et le bord supérieur de l'image apparaissent trois lignes, celle de gauche blanche, celle du milieu gris foncé et celle de droite noire. Ces lignes sont inclinées vers le devant d'environ 15°. Dans l'espace sous la planche portant les livres apparaît le montant d'une autre étagère, elle aussi en mélaminé teinte bois clair, placée selon un angle de 90° par rapport à la première. A sa gauche, dans l'angle supérieur droit de cet espace apparaît le quart inférieur gauche d'un dossier de chaise ainsi que deux éléments en tube d'acier noir. Ces deux éléments forment un V dont la branche droite est verticale. La branche gauche a la moitié du diamètre de la branche droite.

## Séquence 40



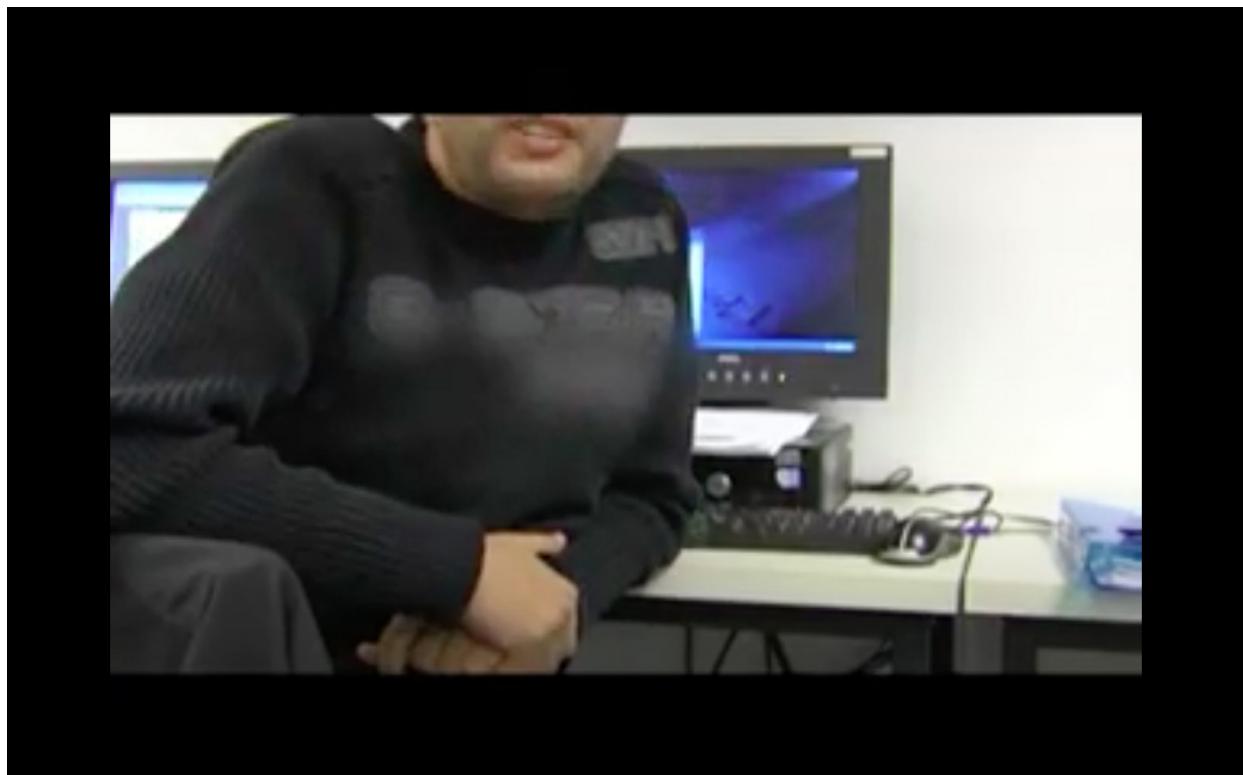
Sec. 04:12-04:16. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est placée à une hauteur d'environ 1 m. Elle est stable.

La séquence montre l'intérieur d'un espace de travail informatique, filmé à travers une fenêtre selon un angle de 45°. La fenêtre consiste en une vitre enchâssée dans deux cadres blancs, d'une profondeur d'environ 10 cm de chaque côté de la vitre et d'une épaisseur de 5 cm. Le bord supérieur de la partie inférieure des cadres traverse l'image du milieu de son bord inférieur à trois septièmes du bas du bord gauche. La profondeur des cadres plus celle de la vitre constituent l'épaisseur du mur dans lequel se trouve la fenêtre. En dessous du cadre, le mur est peint en blanc sur une largeur d'environ 15 cm. En dessous de cette bande blanche le mur est gris. La fenêtre couvre quasiment toute la surface de l'image sauf, à sa droite, où le cadre forme une fine bande blanche parallèle au bord droit de l'image et à sa gauche, où apparaît la fine bande d'une deuxième fenêtre. Dans l'angle à gauche en bas de la fenêtre, dans un petit triangle, apparaît la partie grise du mur. L'espace de travail informatique derrière les fenêtres est un rectangle tiré en longueur. Il a une profondeur d'environ 4 m et il est au moins deux fois plus long que large. Son mur de gauche est pourvu d'une porte large d'environ 1,5 m, laissant un espace de 50 cm entre elle et le mur du fond. Le cadre de cette porte est peint en vert pomme. Une pendule ronde dont le cadran est blanc et les chiffres et aiguilles noirs est placée entre le mur du fond et la porte, à une hauteur de 2 m environ. Le mur de droite est peint en gris moyen et le mur du fond en gris clair. Au premier plan de l'espace de travail, directement derrière la vitre, apparaît, attenant au mur et parallèle à ce dernier, un long plan de travail d'une largeur d'environ 50 cm dont la surface est blanche. Un plan de travail semblable est installé contre le mur du fond. Le centre de l'espace est occupé par une longue table d'une largeur d'environ 1,5 m au plateau blanc et au piétement noir, qui semble prendre toute la longueur de l'espace. Des ordinateurs sont placés sur les deux plans de travail. Sur celui situé côté fenêtre, un ordinateur est placé à peu de distance de l'angle inférieur gauche de cette même fenêtre et un autre, qui peut être vaguement aperçu, derrière la fine bande de la deuxième fenêtre. L'unité centrale de l'ordinateur placé derrière la première fenêtre est poussée contre le mur, l'écran posé sur l'unité centrale et le clavier devant celle-ci. Cet ordinateur est de couleur noire et semble être un PC. Son écran a un dos noir avec un autocollant placé en son milieu. Cet autocollant, un rectangle de 15 sur 10 cm environ placé à la verticale est pourvu de deux colonnes de lignes d'écriture. L'écran a un bord argenté. Un autre ordinateur est visible sur le plan de travail du fond, à environ 1 m à droite du mur de gauche. La disposition de cet ordinateur est la même que celle pour l'ordinateur placé devant la fenêtre. L'unité centrale est poussée contre le mur, le clavier placé devant celle-ci et l'écran par-dessus. Quatre chaises à structure tubulaire noire avec dossier et assise en contreplaqué thermoformé sont à disposition devant chaque plan de travail. La première chaise devant le plan de travail côté fenêtres apparaît directement dans l'angle du bord gauche du cadre de la fenêtre et le plan de travail. Une deuxième à sa gauche est occupée par un homme de type caucasien, aux cheveux très courts châtain

clair et portant un pull camionneur gris clair avec un liseré noir en bordure du col et au bout des manches avant les manchettes. L'homme est partiellement caché par l'écran de l'ordinateur sur lequel il travaille. Il se penche parfois vers l'écran. Des documents en papier sont placés devant l'homme sur le plan de travail. Un classeur en plastique translucide bleu se trouve sur le plan de travail devant la chaise à la droite de cet homme. Un peu plus à gauche, dans l'espace de la deuxième fenêtre se tient un autre homme, lui aussi de type caucasien, portant des cheveux châtain clair très courts. Il porte un survêtement de sport gris. Il se penche parfois vers un troisième homme, à peine perceptible dans l'espace de la deuxième fenêtre. Cet homme est aussi de type caucasien. Il a des cheveux châtain foncé. Trois hommes, assis sur le même type de chaise, travaillent face au plan de travail situé de l'autre côté de la salle. L'homme assis à gauche, à environ 1 m de la porte du mur de gauche, est de type caucasien, les cheveux châtain foncé coupés courts et porte un pull gris foncé. Il se tient légèrement penché en avant et fait des va et vient vers l'écran. Au début de la séquence, cet écran est bleu foncé avec un menu en bas à gauche. A la seconde 04:14, il ouvre un document texte, le centre de l'écran devient blanc, les bords gris et la barre de navigation en haut reste bleue. A sa droite, un homme se penche vers son voisin de droite. Cet homme est de type caucasien. Il a une calvitie prononcée. Il porte un pull-over noir. Il semble expliquer quelque chose à son voisin, de droite qui semble aussi de type caucasien, avec des cheveux marron sombre coupés court. Il porte un haut en polaire marron-gris.

Des reflets sont visibles sur les vitres des fenêtres. Dans la fenêtre de droite apparaît une structure probablement en métal peint en rouge, deux barres superposées liées par des barres verticales espacées d'environ 80 cm. Des effets de lumière de jour sont aussi reflétés en haut à droite de cette fenêtre. Dans la petite fenêtre apparaît une barre de couleur verte placée diagonalement.

## Séquence 41



**Sec. 04:16 – 04:36. «Donc euh... je me suis inscrit à cette formation pour, euh... deux raisons, la première c'est avoir un peu plus de liberté, euh... en maison d'arrêt, le fait de... de venir ici donc euh on s'est un peu plus libre, et la deuxième raison c'est pour euh..., j'ai un projet euh... personnel, à ma sortie, j'espère, la création d'une entreprise...»**

Sec. 04:16 – 04:36. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

L'image montre l'intérieur d'un espace de travail dédié à l'informatique. Le mur du fond de cet espace est de couleur grise. Des tables composées d'un piétement en tubes d'acier noir de section carrée et d'une planche en bois mélaminé blanc sont placées devant ce mur. Deux ordinateurs installés sur ces tables sont visibles. Ces ordinateurs consistent en un écran avec un cadre noir, une unité centrale, un clavier câblé et une souris, elle aussi câblée. Le tout est de couleur noire. Dans l'angle supérieur droit, les cadres des écrans portent un petit rectangle horizontal blanc ou gris clair. Un autre rectangle horizontal gris clair ou blanc apparaît sous les écrans sur le cadre. En dessous de ce rectangle, cinq boutons gris et à leur droite une diode lumineuse verte sont placés dans le cadre. L'écran de l'ordinateur de droite montre un économiseur d'écran. Il consiste en l'image virtuelle d'un plan incliné bleu sur la diagonale duquel est incrusté un texte en creux. Le texte est illisible. Le plan incliné est éclairé par deux sources lumineuses se trouvant dans les angles supérieurs droit et gauche de l'écran. En bas, l'écran est traversé par une bande fine d'un bleu plus clair, parallèle au bord de l'écran. Une réflexion lumineuse, probablement issue d'une fenêtre dans le dos de la caméra couvre les trois quarts inférieurs de la moitié gauche de l'écran. Sous l'écran, des feuilles blanches format A4 sont placées sur l'unité centrale qui porte le pied de l'écran. Cette unité centrale comporte un bouton d'un centimètre de diamètre environ et une diode lumineuse verte à sa gauche. Sur la même face de l'unité centrale en haut à droite, on peut également voir deux petits autocollants. L'un carré dont deux tiers de la largeur sont de couleur bleu clair et le troisième tiers bleu foncé. Au-dessus de ce carré se trouve un autre autocollant, rectangulaire de la même largeur que l'autocollant du dessous mais moins haut. Cet autocollant est de couleur grise.

Le clavier de l'ordinateur est poussé contre l'unité centrale, la dépassant à gauche d'un tiers de sa largeur. La souris est placée devant l'angle droit du clavier. Les deux moitiés de sa surface de manipulation sont noires. Elles sont séparées par une lamelle argentée faisant partie de la surface de glissement de la souris, qui est elle aussi argentée, et plane de son côté table et bombée en son milieu supérieur. Les câbles du clavier et de la souris sont ramassés et courent le long de l'espace entre deux tables, poussées au fond contre le mur. Sur l'écran de l'ordinateur de droite, un document Word est ouvert, avec un fond d'écran bleu clair, une surface blanche au milieu et deux bords bleu foncé entourés d'une fine bordure blanche. A droite des ordinateurs apparaît un classeur pour

feuilles de format A4 avec une couverture translucide bleue. Il contient plusieurs feuilles. De ce classeur, seule la moitié gauche est visible. Un objet rectangulaire noir est placé sur le classeur à droite, disparaissant en grande partie en dehors du cadre de l'image.

Un homme est assis devant ces ordinateurs dans la moitié gauche de l'image. Il porte un pull-over foncé. Un logo sur ce pull-over est rendu flou. L'homme est de type caucasien. Il porte des cheveux courts et une barbe de trois jours. Seule la partie inférieure de son visage jusqu'à la base du nez est visible. L'homme est accoudé sur la table avec son bras gauche. Il est assis de travers sur sa chaise, son bras droit reposant sur le dossier, sur lequel est posé un vêtement de couleur foncée. Au début de la séquence l'homme est assis se tenant droit et se pince l'oreille droite avec sa main droite. Il baisse le bras ensuite et se penche vers la droite. A la seconde 04:24, il penche la tête à gauche et la tourne de profil à la seconde 04:29. A la seconde 04:25, il se redresse vers la gauche et relève le bras gauche pour ensuite se repencher vers la droite.

## Séquence 42



**Sec. 04:36 – 04:47. «Euh, ça permet euh d'apprendre des choses, ça permet euh... de se former et puis euh, ça permet aussi de, de préparer la sortie.»**

Sec. 04:36- 04:47. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence montre le même endroit que les séquences 00:10 – 00:12, 00:13-00:14, 00:14 – 00:17, 00:18 – 00:22 et 02:56 – 03:14. Elle montre Pascal Vion au même endroit que dans les séquences 00:14 – 00:17, 00:18 – 00:22 et 02:56 – 03:14, par contre, le cadre est encore plus resserré. Les cheveux de Pascal Vion sont coupés par le bord supérieur de l'image. Sur le mur du fond de l'espace en arc de cercle, seule la fenêtre de gauche est visible et sur le mur de l'espace qui reprend la forme de l'arc de cercle, seule la fenêtre de droite est visible. Pendant la séquence Pascal Vion bouge quatre fois très légèrement le torse de droite à gauche.

#### Séquence 43

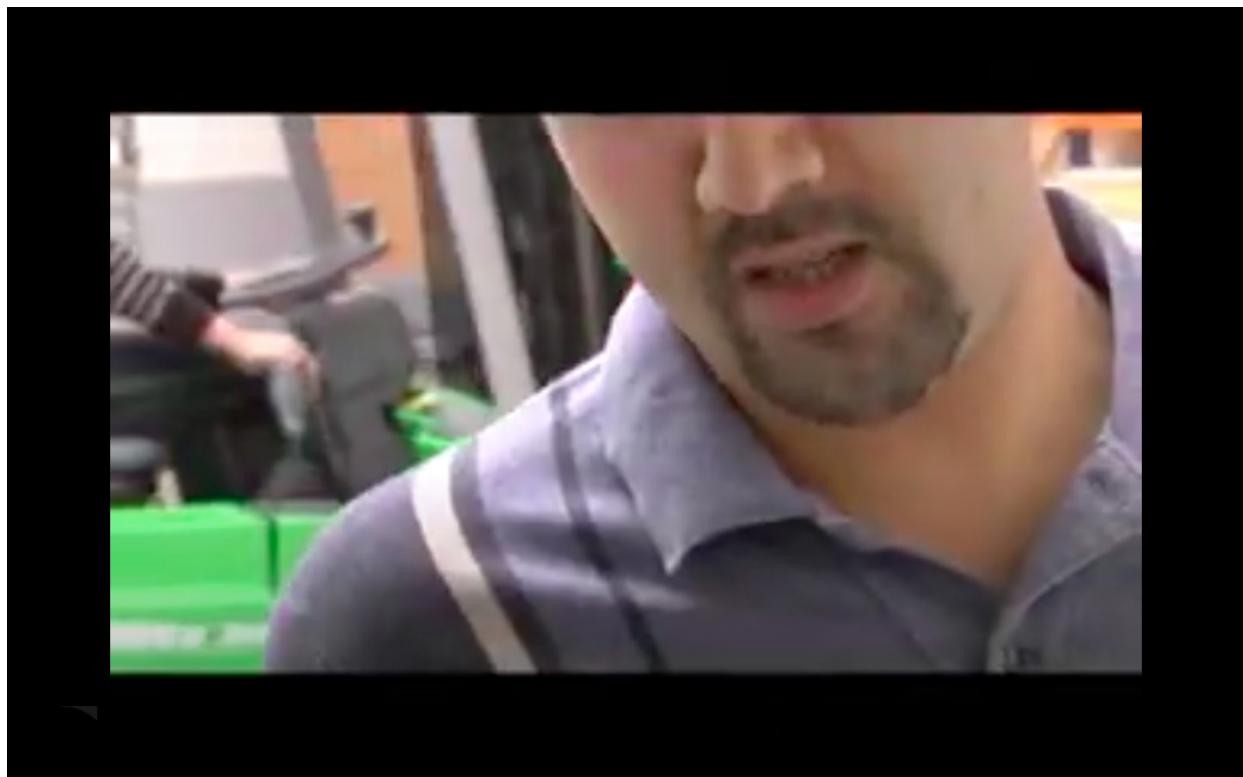


**Sec. 04:48–04:59. «Dès que ch'uis arrivé ici, j'ai r'cherché la formation qui était.., qui pouvait m'reinsérer par rapport à la sortie et la réinsertion la plus intéressante, où qui a plus de demande, qui a plus de travail est la formation cariste»**

Sec. 04:48-04:57. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence ouvre sur un espace intérieur de travail ou de circulation. Il s'agit du même espace que celui montré dans la séquence 03:34 - 03:35. Un homme occupe le premier plan de l'image sur sept huitième de sa largeur à partir de la droite. De l'homme, on ne voit que l'épaule droite jusqu'au côté gauche de son cou, le haut de son vêtement depuis le deuxième bouton et le bas du visage jusqu'à la moitié de son nez. L'homme est de type caucasien. Il porte une barbe à la Van Dyck châtain foncé très courte. La chemise type Polo de l'homme est gris clair pour la partie centrale et gris foncé à partir du milieu de l'épaule et sur les manches. Sur la partie gris claire apparaît une ligne gris foncé verticale d'environ 8 mm de large et, à 1 cm du bord de la partie gris foncée une ligne blanche d'environ 12 mm de large. En parlant, l'homme bouge son torse légèrement dans un va et vient gauche-droite. A gauche de la tête de l'homme apparaît un transpalette électrique à conducteur porté. Il s'agit du même transpalette que celui montré dans la séquence 03:34-03:35. Il est garé de la même façon contre le mur du fond de l'espace, la fourche tournée vers l'espace. Entre la tête de l'homme et le transpalette apparaît une surface violette. A la seconde 04:50, il devient visible qu'il s'agit de la même peinture que celle montrée dans la séquence 03:34 - 03:35. Un chariot élévateur traverse l'espace entre l'homme et le transpalette. Il s'agit du même chariot CESAB Blitz 318 qu'en séquence 03:34 - 03:35, conduit par la même personne et transportant les mêmes charges. Au début de la séquence la moitié de sa charge a quitté le champ de la caméra. A la seconde 04:51, tout le chariot est hors champ. Une forme horizontale beige claire, surmontée d'une forme horizontale marron et un forme horizontale orange apparaît au dessus de l'épaule gauche de l'homme.

#### Séquence 44



Sec. 04:57 – 04:59. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence est une continuation de la séquence précédente et contient les mêmes éléments et protagonistes au même endroit, à l'exception du chariot élévateur CESAB Blitz 318 qui avait quitté le champ de la caméra et qui y entre à nouveau, circulant dans le sens opposé à celui de la séquence précédente.

## Séquence 45



**Sec. 04:59 - 05:15. «Euh la formation cariste a une, euh possibilité si vous voulez, en sortant de trouver des missions dans une société d'intérim relativement très rapidement. En plus là, nous passons le Caces trois et un qui font partie des trois, enfin deux des trois principaux Caces, euh, que l'on demande.»**

Sec. 04:59 - 05:15. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence montre un intérieur. Au premier plan et quasiment au centre de l'image apparaît un homme trapu dans la soixantaine en plan poitrine. L'homme est de type caucasien. Il a des cheveux blancs qu'il porte coupés court. Il porte aussi une barbe à la Van Dyck. Le seul vêtement visible est un sweat-shirt gris clair. Devant l'homme apparaît au début de la séquence une bande grise translucide qui couvre le cinquième du bas de l'image. Sur cette bande grise apparaît une inscription blanche opaque en deux ligne. La ligne supérieure indique Jean-Paul Rabelle, la ligne inférieure Formateur cariste. L'écriture est justifiée à gauche. La typographie, une forme d'Helvetica, est légèrement plus grande dans la ligne supérieure que dans celle du dessous. Derrière Jean-Paul Rabelle, l'image s'ouvre sur l'angle d'un grand espace vide dont on peut voir une partie du sol lisse et peint d'une résine gris moyen, deux des murs qui le délimitent et une partie de la charpente. Les murs sont, jusqu'à une hauteur d'environ 1 m dans le même gris que le sol. Plus haut ils sont peints en blanc cassé. A environ 40 cm de l'angle des murs, le mur de droite est pourvu d'une porte de format porte d'appartement qui est peinte dans la même couleur que la partie supérieure du mur. A 40 cm environ à droite de cette porte se trouvent deux fenêtres, légèrement moins larges que hautes et séparées par un cadre fin qui est peint de la même couleur que le mur. Environ 40 cm plus loin, une autre porte est aménagée, elle aussi de taille porte d'appartement et peinte dans la couleur du haut du mur. A droite de cette porte, et à nouveau à une distance de 40 cm apparaît une autre fenêtre dont le bord droit est coupé par le cadre de l'image. Dans l'angle à gauche en bas de cette fenêtre, derrière la vitre, apparaît la cage d'un ventilateur sur pied visible aux trois quarts. Plus loin dans l'espace derrière la fenêtre apparaît un homme portant un vêtement vert. Un muret, probablement coulé en béton et d'une hauteur d'environ 1 m, est placé devant le mur dans toute sa longueur. Il est séparé du mur par un espace d'une largeur d'à peu près 1 m. A environ 2 m de son extrémité gauche, ce muret est pourvu d'une ouverture d'une largeur de porte d'appartement, face à la deuxième porte de gauche. Cette ouverture est pourvue d'une barre horizontale à la limite de sa hauteur supérieure, installée du côté mur de l'espace.

Trois fenêtres sont encastrées dans le mur de gauche, légèrement plus larges que hautes, séparées l'une de l'autre par de cadres fins. La distance entre l'angle des murs et la première fenêtre est d'à peu près 40 cm. Les fenêtres ouvrent sur un espace de bureau. Personne n'est présent dans ce bureau. Au-dessus des fenêtres, centrées par rapport aux montants des cadres, deux affiches format A1 sont fixées au mur à la verticale. Les deux

affiches montrent des images format A4 sur fond blanc, cinq images sur l'affiche de gauche et quatre sur celle de droite. Les images de l'affiche de gauche sont placées à l'horizontale sauf celle du milieu à gauche. Elles montrent, de bas en haut et de gauche à droite, à gauche un homme aux cheveux sombres, photographié en plongée, qui regarde, de l'angle supérieur droit de l'image vers l'angle inférieur gauche. A droite, l'image montre le plan de ce qui semble être la structure de transmission d'un véhicule. Au-dessus, l'image de gauche montre des structures architecturales en divers tons de gris. A droite l'image montre une surface bleue avec une bande noire en haut et en bas. Au-dessus à gauche deux lignes de texte sont visibles. L'image de droite, une forme gris clair sur fond gris plus foncé arrivant dans l'image à partir de son angle supérieur gauche. Sur l'affiche de droite, l'image du bas à gauche et les deux au milieu et en haut à droite sont placées à l'horizontale et celles du haut à gauche et du bas à droite à la verticale. Les images montrent, du bas en haut et de gauche à droite : un paysage de route en perspective centrale en noir et blanc, une image en noir et blanc qui semble être celle d'un enfant vêtu de clair devant un fond gris, et l'image d'un paysage en noir et blanc représentant ce qui semble être un mur bas entre une surface noire en haut et une surface gris moyen en bas. Deux lignes de texte sont visibles au-dessus de cette image.

Une barrière d'une vingtaine de centimètres de haut et faite de tôle montée sur une structure de tubes d'acier est installée devant ce mur dans toute sa longueur à une distance d'environ 1 m. Cette barrière touche le bout du muret de droite. Une chaîne en PVC rouge et blanc est tendue au-dessus de cette barrière dans toute sa longueur. Elle est fixée sur le muret de droite. Son extrémité gauche est coupée par le bord de l'image. Un poteau jaune d'une hauteur d'une quarantaine de centimètres est fixé au sol, devant le cadre entre la fenêtre de gauche et celle du milieu du mur de gauche, à 1 m devant la barrière. La partie inférieure d'une poutre en béton est visible. Elle traverse l'image en biais, du tiers gauche du bord du haut de l'image jusqu'à la tête de Jean-Paul Rabelle, où elle disparaît.

A la seconde 05:02, l'image se rétrécie de la gauche vers la droite et par le haut et le bas, afin de former un carré autour de la tête de Jean-Paul Rabelle, dont le discours continue. La longueur des côtés de ce carré correspond à la moitié de la hauteur totale du cadre. A gauche de ce carré apparaissent, à la seconde 05:03 deux images rectangulaires superposées. Ces deux images rectangulaires sont environ un cinquième plus larges que l'image carrée de droite et la dépassent en haut et en bas d'un dixième du côté de l'image carrée. Les trois images sont entourées d'une bande noire de l'épaisseur d'un cinquième de la hauteur totale du cadre de la séquence. L'image carrée et les images rectangulaires sont également séparées les unes des autres par des bandes noires. Celle située entre les deux images rectangulaires a la largeur d'un cinquième de la hauteur d'une image rectangulaire et celle située entre l'image carrée et les deux images rectangulaires a une largeur de deux tiers de la bande séparant les deux images rectangulaires. Le contenu des deux images rectangulaires change à la seconde 05:11.

La première image en haut montre, en un plan serré, le milieu de la hauteur d'un chariot élévateur. Il s'agit du même chariot élévateur CESAB Blitz 318 et du même conducteur, que ceux déjà aperçus dans les séquences 03:33- 03:35, 03:35-03:37 et 04:47-05:58. L'épaule gauche du conducteur, son torse - de l'épaule à la poitrine- ainsi que son bras gauche sont visibles. Sa main gauche tient la poignée du volant du chariot dont la moitié avant apparaît dans l'image. L'image montre aussi les parties centrales des deux colonnes antérieures qui portent le toit du chariot élévateur. A droite de l'image apparaît la partie centrale du mât du chariot. Derrière le chariot apparaît, dans les trois quarts de droite de l'image un mur de couleur blanc cassé, et sur le mur à ras du bord supérieur de l'image et à environ un quart de sa largeur à partir de la droite une affiche indiquant la présence d'un extincteur. Dans le quart de gauche restant, le mur est caché par deux caisses-palettes superposées. Les parois de ces réservoirs sont fabriquées en tôle ondulée et les pieds ont un profilé d'acier en L.

Au fur et à mesure de l'avancement de la séquence, le chariot recule. A la seconde 05:04, le mot CESAB apparaît, écrit à la verticale vers le haut sur le mât du chariot en vert pomme dans une typographie sans serif. A la même seconde, la fourche du chariot devient visible. A la seconde 05:07, le chariot est sorti du cadre de l'image et seule la pointe de la fourche est encore visible, coupée par le bord droit de l'image. Dans le même temps, la fourche commence à monter. A la seconde 05:11, l'image change. Elle montre la partie supérieure du mât du chariot élévateur visible dans les séquences 03:33- 03:35, 03:35-03:37 et 04:47-05:58. Ainsi, devant un mur gris clair, l'image montre deux caisses-palettes, ressemblant à celles visibles dans l'image précédente entre les secondes 05:03 et 05:11. La fourche pénètre dans l'espace entre le réservoir supérieur et inférieur. Entre la seconde 05:13 et 05:15, la fourche monte et soulève le réservoir.

La première image en bas présente le même chariot élévateur et le même conducteur que les séquences 03:33- 03:35, 03:35-03:37 et 04:47-05:58 ainsi que les images supérieures de la séquence 04:59-05:15. La première image, à la seconde 05:03, montre le même endroit dans lequel se tient Jean-Paul Rabelle. Au début de la séquence, le chariot élévateur est visible jusqu'à la hauteur de la tête du conducteur. La partie supérieure de la cabine ainsi que celle du mât sont coupées par le bord supérieur de l'image. Le chariot avance parallèlement au mur du fond de l'espace, le même mur auquel Jean-Pierre Rabelle tourne les dos depuis le début de la séquence.

Le chariot longe ce mur en un arc de cercle très étiré. La caméra suit en même temps le chariot jusqu'à le capter de profil à la seconde 05:06. Ensuite, la caméra continue à tourner vers la droite et le chariot s'éloigne et vire vers la gauche. A la seconde 05:09, le chariot est visible exactement de derrière. A la seconde 05:08, apparaît aussi le mur, déjà visible en séquence 03:33-03:35 et 04:47-05:58. Ce mur s'avère être alors le mur situé en face de celui, protégé par une chaîne en PVC rouge et blanc, qui est visible au début de la séquence 04:59-05:15, avant le rétrécissement de l'image de Jean-Paul Rabelle. Il semble alors que le mur du fond, devant lequel est positionné Jean-Paul Rabelle et devant lequel circule le chariot élévateur CESAB Blitz 318, soit finalement pourvu au total de sept fenêtres à gauche de la partie visible derrière Jean-Paul Rabelle. Cet espace semble être dans sa totalité un espace de bureau, construit devant le mur porteur du fond. Un espace de bureau aménagé et pris sur l'espace de circulation. Le mur porteur du fond ne devient visible que sur son dernier tiers.

La deuxième image du bas montre la moitié de la hauteur du chariot élévateur, entre le genou et le milieu du visage du conducteur, vu de profil de gauche. Le conducteur tourne le volant vers la gauche tout en reculant les mêmes caisses-palettes que celles visibles dans les images du haut de la séquence 04:59-05:15.

## Séquence 46



**Sec. 05:16 – 05:31. «Dehors i' i' z'embauchent beaucoup euh, en tant qu'cariste et j'compte une fois avoir le Cases travailler une fois dehors en tant qu'cariste. Maint'nant c'est pas sûr encore que je l'ai encore la formation, on passera euh la semaine prochaine les examens. Maint'nant pour l'instant euh - on croise les doigts.»**

Sec. 05:16-05:23. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est tenue à la main. Elle effectue un léger mouvement de droite à gauche et de haut en bas et retour.

La séquence montre un intérieur. Au premier plan apparaît la même personne qu'en séquence 03:34-03:35, 03:36-03:37, 04:40-04:58 et 05:00-05:15, assise sur le même chariot élévateur. Le cadrage est le même. Cependant, la caméra est déplacée légèrement vers l'arrière, et ainsi le grillage protégeant le conducteur du mécanisme du mât est un peu plus visible. En haut, elle couvre environ un cinquième de la largeur de l'image, en bas un sixième. En bas apparaît une petite surface verte entre le mât et la colonne du volant. Le bras droit de l'homme repose sur sa cuisse droite, il tourne la tête vers la caméra, son visage est visible jusqu'à la bouche. Derrière le conducteur de chariot apparaît une partie du sol et du mur du fond de l'espace dans lequel il se trouve. Le sol est peint d'une résine grise. Une bande blanche ou jaune pâle, à un mètre du mur du fond et parallèle à celle-là est tracée sur le sol. Le mur du fond est peint, sur son tiers inférieur, en gris moyen. En bas de ce tiers, il est pourvu d'une plinthe d'une hauteur de vingt-cinq centimètres environ et d'une épaisseur de trois ou quatre centimètres. Dans ses deux tiers supérieurs, le mur est peint en beige clair. Sur l'axe médian de l'image, une porte est visible dans le mur du fond. Elle est peinte de la même couleur que le mur. Elle est fermée. Dans la moitié gauche de l'image apparaît un espace en avancée par rapport au mur du fond, ressemblant à un bureau. La partie inférieure de la paroi de cet espace est constituée d'une surface sans ouverture et aussi haute que la bande grise du mur du fond. Elle est peinte en gris clair. Au-dessus de cette surface fermée, la paroi consiste en une rangée de fenêtres de forme rectangulaire s'approchant du carré. Les vitres sont encastrées dans des cadres blancs. Un muret blanc de la même hauteur que la surface grise du mur de fond est placé à environ un mètre devant l'espace qui ressemble à un bureau. Du côté droit de l'image, derrière le grillage, se trouve un empilement de quatre caisses-palettes, ressemblant à celles visibles en séquence 04:59-05:15 peintes en gris. Entre les caisses-palettes et le mur du fond de l'espace apparaît le montant d'une structure faite de tubes d'acier de section carrée d'environ huit centimètres de côté et peint en bleu, posé sur une palette en bois.

## Séquence 47



Sec. 05:24 - 05:31. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est tenue à la main. Elle effectue un léger mouvement de bas en haut.

La séquence montre un intérieur. Au premier plan, l'image montre le même homme que dans les séquences 03:36-03:37 et 05:16-05:23, assis sur le même chariot élévateur. Le cadre est plus restreint et la caméra filme plus de gauche et d'en haut. Ainsi, on peut voir les deux cuisses de l'homme, son avant-bras droit, reposant sur la cuisse droite et son bras gauche jusqu'au biceps. Au début de la séquence son bras gauche repose sur sa cuisse gauche, ensuite il attrape et tient la poignée du volant. A droite en bas de l'image, apparaissent les poignées de trois leviers de commande du mât. Ces poignées sont grises, de forme conique vers le bas avec un renforcement juste en dessous de leur surface supérieure. Ces surfaces sont inclinées d'environ 20° vers le conducteur et arrondies sur leurs bords. La poignée de gauche montre sur sa surface supérieure un rond jaune, celle du milieu un rond vert et celle de droite un rond rouge. Derrière les leviers, entre la colonne du volant et la grille de protection du mât apparaît une forme rectangulaire en tôle verte, pourvue, en son milieu d'un rond jaune ainsi que de deux formes noires de chaque côté du rond. En début de séquence le sol de l'espace est visible derrière l'homme, ainsi que l'angle du bas à gauche du muret devant l'espace du bureau et la ligne jaune pâle ou blanche buttant contre ce muret. En levant son bras, l'homme cache la ligne.

## Séquence 48



**Sec. 05:32 - 05:46.** «Pour beaucoup c'est le premier examen. Y'en a euh... quand ils ont leur examen euh : ha ch'uis très content, c'est la première fois, ma mère et mon père vont être contents. Ils sont tout heureux d'avoir un premier euh... un premier examen. Et ça c'est quelque chose qui... vous sentez très bien le dernier jour que c'est : ah, chouette!»

Sec. 05:32 - 05:46. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image. La caméra est stable.

La séquence montre le même endroit que la séquence 04:58-05:02, mais filmé légèrement plus de droite et avec un très léger zoom en arrière. Ainsi une porte ouverte est visible à 60 cm à gauche des trois fenêtres du mur de gauche tandis que la porte blanche sur le mur de droite est coupée par le cadre de l'image en son milieu. D'autre part, sur le mur de gauche entre les fenêtres du mur de gauche et la porte, une forme ronde et noire, d'un diamètre de 10 cm apparaît à une hauteur de 1,30 m du sol. La porte est surmontée d'une pendule ronde à fond blanc, elle-même surmontée d'une forme rectangulaire blanche ressemblant à un boîtier de sonnerie. L'image montre aussi que la barrière placée devant le mur de gauche est stabilisée par une barre d'acier inclinée s'appuyant sur le mur derrière lui entre la porte et la fenêtre de gauche. La tête de Jean-Paul Rabelle apparaît entièrement. Par la porte ouverte, une chaise de bureau avec une assise bleue et un piétement noir est visible, ainsi qu'un bureau blanc sur la gauche et une forme en U angulaire inversée en tubes noirs de section carrée. Cette forme en U enjambe le bureau. Derrière elle, apparaissent deux parallélépipèdes superposés. On aperçoit aussi un homme aux cheveux blonds courts portant une veste verte en train de balayer le sol. Jean-Paul Rabelle poursuit son discours.

#### Séquence 49



Sec. 05:46 – 05:52. Le cadre consiste en une image entourée d'un bord noir d'une épaisseur d'un quart de la hauteur de la partie image.

La caméra bouge de droite à gauche. Son axe se déplace d'environ 20° par rapport à une ligne perpendiculaire au mur du fond. La séquence montre l'intérieur d'un espace de travail. Cet espace est essentiellement délimité par deux murs à gauche : le mur de la première partie de l'espace, peint en blanc et occupant un tiers de la largeur de l'image, et le mur de gauche de la partie arrière de l'espace. Ce dernier, construit en parpaings, est situé deux ou trois mètres en retrait par rapport au mur peint en blanc et occupe un quart de la largeur de l'image. Le reste de la largeur de l'image et un tiers de sa hauteur est rempli par le mur du fond, vitré en sa moitié supérieure, peint en blanc dans sa moitié inférieure. Le sol, peint en vert pâle prend les deux tiers de la hauteur restant. A la moitié de l'image, l'espace est structuré par trois piliers en béton, l'un adossé au bord gauche de l'image, un autre au bord droit et le troisième aux deux cinquièmes de la largeur de l'image à partir de la droite. Les piliers sont de forme carrée d'une longueur de côtés d'environ 40 cm. Ils sont peints, jusqu'à une hauteur de 1,10 m environ dans le même vert pâle que le sol. Au-delà, ils sont peints en blanc. Une poutre principale traverse l'espace du mur de gauche vers la droite, supportée par ces piliers. Entre cette poutre principale et le mur du fond de l'espace, une partie de la charpente en béton est visible. Cette charpente consiste en des poutres rectangulaires, parallèles au mur de gauche de l'espace et espacées l'une de l'autre de 1,50 m environ. Des réglettes de fluorescents protégés contre l'humidité sont accrochées deux par deux sous ces poutres. Un couloir, matérialisé par deux lignes droites au sol, est laissé vide. Ce couloir commence au milieu du bord inférieur de l'image, laissant de chaque côté une largeur d'environ un cinquième de la largeur de l'image. Il est visible jusqu'au mur du fond. Une pile de boîtes en carton est placée à droite de l'image. Cette pile commence au niveau du bord inférieur et monte jusqu'aux deux tiers de l'image. Les boîtes en carton sont empilées en six couches superposées, laissant apparaître en alternance deux faces carrées côté à côté ou une face rectangulaire, commençant en bas de la pile avec deux faces carrées et finissant en haut avec une face rectangulaire. La strate inférieure de la pile est coupée par le bord inférieur de l'image. Une autre pile de boîtes en carton, dont trois sont visibles, est placée contre le poteau le plus à droite. Un homme de type africain subsaharien, avec des cheveux noirs courts et portant un t-shirt blanc à manches courtes, un jeans foncé et une paire de chaussures de sport foncées, marche en s'éloignant dans la partie gauche du couloir. Il tourne à droite derrière la pile de boîtes en carton du premier plan de l'image. L'homme porte dans sa main droite une chemise en plastique transparent de couleur vert turquoise. Une autre pile de boîtes en carton est visible au premier plan contre le bord droit de l'image. Les boîtes formant cette pile font environ 80x80x30 cm. Posée au sommet de cette pile, dans l'angle, se trouve une autre boîte, posée sur sa face étroite de 20x80 cm environ. Un morceau de carton est suspendu de cette boîte par pliage, couvrant la moitié gauche de la boîte. Une autre boîte en carton est posée sur le morceau de carton plié. Ce carton a des dimensions d'environ 20x30x50 cm. Un texte rouge est imprimé sur sa face tournée vers la caméra. Une dernière boîte, de 150x30x60 cm de dimensions

est placée contre le mur du fond, le tout en suivant le bord gauche de l'image. En suivant les lignes jaunes au sol et en parallèle à ces dernières, six boîtes en carton de 40x25x30 cm sont empilées en trois couches superposées. La boîte supérieure gauche est ouverte. Un vide d'une largeur d'une vingtaine de centimètres est laissé entre la pile touchant le bord de l'image et la deuxième pile à sa droite. Une cinquantaine de centimètres plus à droite en suivant les lignes jaunes se trouve une rangée de tables de travail pliables, aux pieds en tubes métalliques de section carrée en inox ou en acier galvanisé. Le plateau de la table est dans un matériau clair, probablement une matière plastique. Les tables, chacune d'une largeur d'un mètre, d'une longueur de deux mètres et d'une hauteur de 70 cm environ sont mises bout à bout par leur petit côté. Les plateaux des tables sont protégés par des bords en caoutchouc marron d'une épaisseur de 3 cm dont le bord extérieur est arrondi. Les tables sont placées perpendiculairement au couloir et lui présentent leur côté étroit. La première table de la rangée déborde d'une dizaine de centimètres sur le couloir. Un objet ressemblant à une revue, composé à gauche d'une surface blanche et à droite d'une surface violette, toutes deux proches du format A3 est placé sur la première table, à une trentaine de centimètres de son côté droit et décalé d'environ 10° par rapport à une ligne parallèle. Une boîte en carton ouverte, dont l'ouverture forme l'avant, de 40x30x20 cm est placée à une vingtaine de centimètres plus à gauche sur la même table. De cette boîte, des objets plats, emballés dans de la cellophane, glissent sur la table. Il semble s'agir d'objets en papier ou carton blanc. Une surface plus sombre que la planche de la table couvre cette dernière, à gauche de la boîte en carton placée à la verticale. La nature de cette surface sombre d'environ 30 x 20 cm ne peut pas être définie. Un rouleau d'adhésif, la couverture et le fond en carton d'une épaisseur de 5 cm pour un diamètre d'environ 40 cm se trouvent sur la deuxième table de la rangée, à dix centimètre environ de son côté étroit et au ras de l'autre côté, juste derrière la surface plus sombre. Derrière ce rouleau se trouve une autre boîte en carton, elle aussi d'environ 40x30x20 cm. Cette boîte est placée perpendiculairement au bord avant de la table. Les quatre rabats de cette boîte qui forment son couvercle sont mis à la verticale et la boîte est ouverte. Un objet orthogonal se trouve au bout de la table contre le mur. Cet objet semble avoir une hauteur d'environ 80 cm pour une largeur 20 cm et une profondeur de 30 cm. Cet objet est partiellement caché par un homme de type caucasien qui travaille à gauche de la table. Il a les cheveux blonds courts et il porte une veste de travail de couleur bleu gris. Une autre boîte en carton est placée sous la première table de la rangée à 10 cm de son pied arrière droit. La boîte est placée en biais par rapport à l'axe de la table, le bord arrière décalé d'environ 10° en avant. La boîte est ouverte. Quatre autres boîtes, d'une surface au sol carrée, chacune d'une hauteur de 1,20 m et d'une largeur et profondeur de 60 cm sont regroupées en un carré à environ 60 cm de la ligne jaune délimitant le couloir parallèle à celle-ci. Les quatre boîtes sont ouvertes. Une deuxième rangée de tables est placée en prolongation de l'emplacement de ces boîtes. Ces tables sont couvertes des mêmes objets que ceux qui glissent de la boîte placée à la verticale sur la première table de la première rangée. La rangée des tables butte contre une étagère en aggloméré blanc d'une hauteur de 1,80 m environ d'une largeur de 50 cm et d'une profondeur de 40 cm. Les planches ont une épaisseur de 12 mm. Dans la hauteur de l'étagère, les planches sont séparées d'environ 20 cm. Une boîte noire orthogonale d'une longueur de 40 cm et d'une hauteur de 10 cm, rappelant la forme d'un radio cassette et, devant cette forme, un rouleau d'adhésif sont placés sur le haut de l'étagère. Un câble, comme un tuyau d'alimentation pour des outils à pression d'air pend du plafond. Au début de la séquence, un homme aux cheveux courts noirs et portant une veste d'une couleur bleu-gris et un pantalon type Chino, arrivant du couloir, disparaît entre les quatre cartons placés ensemble à côté de la première et la deuxième rangée de tables. On voit aussi, un homme de type caucasien aux cheveux noirs courts et portant un polo orange travailler entre la première et la deuxième rangée de tables. De l'autre côté de la deuxième rangée de tables, à côté du mur du fond, travaille un autre homme de type caucasien aux cheveux bruns. A sa droite s'active un homme de type africain subsaharien portant une chemise bleu clair. Ces deux derniers hommes sont tournés vers la caméra. A environ 3 mètres de la deuxième rangée, une troisième rangée de tables est installée, parallèle aux deux précédentes et perpendiculaire au couloir matérialisé par des lignes jaunes. Deux euro-palettes superposées sont placées, par terre devant la rangée de tables côté couloir et un transpalette est garé devant ces palettes, côté couloir, parallèle à la ligne jaune et la dépassant d'environ 10 cm. Un bac à ordures en plastique gris, carré avec les angles arrondis, d'environ 40x40 cm en bas et de 45x45 cm en haut est placé devant le transpalette côté caméra. Une boîte en carton est placée sous le bout de la table, parallèlement au couloir. La boîte semble avoir des dimensions avoisinant les 50x50x80 cm. A son extrémité, du côté couloir, du côté gauche, se trouve une boîte en carton de 20x30x25 cm, ouverte vers le haut et placée parallèlement aux bords de la table. A gauche de cette boîte, la surface de travail est couverte d'autres objets souples et emballés dans du film de cellophane. La couleur de ces objets ne peut pas être déterminée à cause des reflets de lumière sur la cellophane. Deux boîtes ouvertes sont posées à gauche de ces objets, elles sont remplies d'autres boîtes en carton ressemblant à des briques de boissons. A l'endroit où la troisième rangée de tables butte contre le mur du fond, une ouverture carrée est aménagée dans le mur, sécurisée par des barres horizontales peintes en blanc et espacées les unes des autres de 5 à 8 cm. A 1 mètre du bout des tables côté couloir, un homme travaille. Il est de type caucasien, il a les cheveux châtain clair et porte une barbe à la Van Dyck. A sa gauche s'active un autre homme en pull-over rouge. Il a la peau plutôt mate et les cheveux foncés. Une quatrième rangée de tables est installée à la hauteur des piliers structurant l'espace. Son extrémité droite se trouve à environ 1 mètre derrière le bout de la rangée de tables

précédente. Seul un mètre environ de cette rangée de tables est visible. Cette surface est couverte d'un tas d'objets rouges emballés dans de la cellophane, comme des serviettes, chemises ou autres objets en tissu et ressemblant aux objets glissant hors du carton mis à la verticale sur la première table. Un câble blanc épais est suspendu au plafond et arrive sur la table juste derrière ces objets rouges. Trois boîtes en carton blancs d'environ 80x50x30 cm sont placées sur cette rangée de tables derrière les objets rouges. Les rabats des deux premières boîtes de gauche sont ouverts. Le reste de la rangée est couvert par des objets blancs dont la nature ne peut pas être définie à cause du flou de l'image. Un homme de type africain subsaharien, portant une chemise claire travaille à cette rangée de tables. Il tourne le dos à la caméra. Deux euro-palettes, placées perpendiculairement aux lignes jaunes du sol sont placées contre le poteau qui matérialise la limite entre la partie avant et la partie arrière de l'espace de travail, côté ligne jaune. Derrière ces palettes se trouvent deux rangées de tréteaux, placées perpendiculairement aux côtés longs des palettes. Une grande boîte en carton est placée sur ces tréteaux. Ses dimensions sont de 120x100x40 cm. Ses côtés parallèles à son ouverture dans le couvercle sont de couleur bleu foncé, ses deux autres côtés ainsi que le couvercle et le fond sont blancs. Une autre boîte, de couleur beige-marron et de mêmes dimensions est placée à la verticale sur son côté long derrière des tréteaux. Une boîte plus petite se trouve à sa droite, côté bande jaune. Cette boîte a des dimensions de 60x40x30 cm. Son couvercle est ouvert. Une boîte semblable se trouve de l'autre côté du poteau, placée à la verticale et à sa gauche une pile de quatre boîtes de la même dimension. Une autre boîte, qui ressemble à celle posée sur les tréteaux et dont le couvercle est ouvert, se trouve directement derrière ces boîtes plus petites. La structure sur laquelle elle est posée n'est pas visible.

Le reste de l'espace de travail entre le mur de gauche et celui du fond est rempli de formes ovales de couleur vert turquoise, rappelant les « pieds » vus dans les séquences 00:42-00:48 et 01:52- 01:56. Des chariots grillagés remplis d'objets non identifiables à cause du flou de l'image sont garés en prolongation des bandes jaunes contre le mur du fond de l'espace.

Les lettres ION apparaissent dans l'angle inférieur gauche de l'image. Ces trois lettres en capitale de couleur blanche sans serif ont une hauteur qui fait le quart de l'image et elles occupent le quart de la largeur de l'image. Au-dessus de ces trois lettres se trouve le mot REINSERTION, à un quart du bord supérieur de l'image et à une distance d'un quinzième de son bord gauche. Les lettres de ce mot sont blanches sans serif avec un cerne noir et ont une hauteur d'un huitième de l'image. Dans l'angle supérieur droit de l'image, apparaissent les lettres REIN dans le même lettrage que le ION du bas gauche. En dessous du REIN, dans l'angle inférieur droit on peut lire le mot FORMATION, placé en symétrie inversée par rapport au mot REINSERTION du haut à gauche. Lors de l'avancement de la séquence, les lettres ION donnent le mot FORMATION qui traverse l'image pour disparaître du côté droit de l'image tandis que les lettres REIN forment le mot REINSERTION, qui bouge vers la gauche pour disparaître dans le bord gauche de l'image. En même temps, les mots REINSERTION et FORMATION, en lettres plus petites cernées de noir, bougent vers le centre de l'image. A la fin de la séquence, les deux mots touchent presque la ligne médiane verticale de l'image, il ne reste que l'espace de la taille d'une lettre entre les deux mots.



**Remerciements aux personnels  
de la maison d'arrêt de Nanterre  
et à la DISP de Paris**

Sec. 05:53 – 05:57. L'écran devient noir. Sur son axe médian apparaît, en blanc et sur trois lignes superposées le texte *Remerciement aux personnels de la maison d'arrêt de Nanterre et de à la DISP de Paris*. La typographie est une forme d'Arial Le texte est centré, il occupe environ un quart de la hauteur de l'image et la moitié de sa largeur.



**Remerciements aux personnels  
de la maison d'arrêt de Nanterre  
et à la DISP de Paris**

Sec. 05:58 – 06:02. L'image est constituée d'un fond noir. Au milieu du plan apparaît le logo du ministère de la justice. Il occupe la moitié de la largeur du plan et en hauteur un peu plus d'un tiers. En dessous du logo apparaît en deux lignes et en blanc le texte : *Département de l'Information et de la Communication*. Le texte est légèrement moins large que le logo. Il est centré et occupe la moitié de la hauteur de l'espace en dessous du logo. Sa typographie est une forme d'Arial Pendant le déroulement de la séquence le logo et le texte se réduisent jusqu'à ce que le texte devienne illisible.

# TRAVAIL ET FORMATION PROFESSIONNELLE EN DETENTION

Sur le site de la Médiathèque du ministère de la Justice se trouve un vidéogramme référencé sous l'intitulé "Travail et Formation Professionnelle en Détention" (<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/ladministration-penitentiaire-10037/bibliotheque-du-ministere-de-la-justice-12013.html>).

Le titre désigne de manière factuelle le vidéogramme comme une source d'information, une description limpide de deux champs d'activité, le travail et la formation professionnelle, tels qu'ils sont organisés et se déroulent dans un endroit spécifique appelé maison d'arrêt. La spécificité de ces activités consiste dans le fait qu'elles doivent agir comme des ponts entre l'intérieur d'une maison d'arrêt et le monde extérieur, comme des moyens d'arrimer une institution, conçue pour isoler des personnes avec lesquelles la société ne souhaite pas partager son espace quotidien, le monde, avec justement ce monde.

Par sa simple existence et sa présence dans la banque de données de la Médiathèque du ministère de la Justice, le vidéogramme est censé afficher et renforcer cette volonté d'arrimage, cet effort de maintenir le "hors monde" au plus près du monde ou dans le monde même. Il doit ainsi confirmer que l'institution qui gère le "hors monde", donc le ministère de la Justice, poursuit ce même but.

Pour remplir son rôle, le vidéogramme propose un déroulement linéaire en trois chapitres clairement séparés : Une introduction (35 secondes), un chapitre "*Travail en maison d'arrêt*" (138 secondes) et un chapitre "*Formation en maison d'arrêt*" (186 secondes). Ces chapitres sont structurés selon la forme suivante:

## **Chapitre I (Introduction non intitulée, 35 secondes) avec des cartons titres désignant les protagonistes lors de leur première apparition :**

Fond musical piano.

Vue sur la façade et le nom de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.

Vue sur l'entrée de l'administration de la maison d'arrêt.

Pascal Vion, directeur de la maison d'arrêt vient vers la caméra.

Pascal Vion salue des gardiens en leur serrant la main.

Pascal Vion accueille une ou plusieurs personnes hors champ (probablement l'équipe de tournage) à la maison d'arrêt :

**"Bienvenue à la maison d'arrêt d' Nanterre. Donc, euh, c't'un établissement qui accueille-euh actuellement-euh huit cent....soixante-dix personnes."**

Des gardiens circulent et exercent leur fonction de surveillants.

## **Chapitre II ("Travail en maison d'arrêt", 138 secondes) avec des cartons titres désignant les protagonistes lors de leur première apparition :**

Fond musical piano.

Un plan titre ouvre le chapitre.

Bernard Cambier, responsable du service travail (de quelle institution? cela n'est pas indiqué) parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions. L'image se transforme en split-screen, avec une image de Bernard Cambier à droite et deux images superposées montrant des situations du travail en maison d'arrêt à gauche :

**"L'activité d'atelier est une activité purement économique comme n'importe quelle entreprise-euh extérieure à une prison. L'arrivée le matin à 8h ou 7h30, repartir à 17h, c'est les mêmes conditions d'travail dans une entreprise. Donc quand i'sont en atelier, moi j'ai une relation avec eux d'un employeur avec son... euh, son ouvrier, euh, on parle pas de problèmes de justice, on parle du travail, i'z'ont la tête occupée dans leur travail et 'ffectivement euh nombreux ont, m'ont dit être ici en oubliant qui z'étaient en prison."**

Dominique Orsini, responsable du Service Inter-régional (le service et sa localisation ne sont pas indiqués) parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions :

**"Le travail pénitentiaire l'est à l'égal de c'qui se passe à l'extérieur. Pour l'administratrion pénitentiaire c't'important d'occuper nos dét'nus, des dét'nus qui sont volontaires pour travailler, puisque le travail est non-obligatoire depuis 1987, et c'est une des particularités du droit français. Et pour les entreprises, c'est une très belle opportunité puisque nous avons un travail pénitentiaire à moindre coût. J'entends par là que c'est une sorte d'interim très bien placé euh, au niveau économique."**

Des détenus sont montrés en train de travailler.

Un détenu parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions :

**"Ça me permet de, de pas êt' toujours en cellule, voilà c'est parce que là voilà ça me fait... on, on est là, voilà, sinon autrement en cellule, on fait rien du tout et en plus pour m'assurer financièrement, ça va faire deux ans que je suis ici, bon les gens dehors, euh bon avec les difficultés qu'y a, vaut mieux que je m'assume quoi."**

Bernard Cambier continue de parler à une ou plusieurs personnes hors champ (probablement à l'équipe de tournage). Il semble toujours répondre à des questions. L'image se transforme en split-screen, avec une image de Bernard Cambier à droite et deux images superposées montrant des situations du travail en maison d'arrêt à gauche :

**"Leurs trois motivations – euh... gagner d'l'argent, euh ... pour permettre de cantiner et éventuellement de subvenir certains à leurs familles ou droit à des remises de peine supplémentaires parce que euh montrant une démarche euh, d'insertion sociale, le maintien du milieu social, donc le juge leur donne droit à des remises de peine supplémentaires. L'implication dans leur travail leur permettra effectivement de ressortir sur le marché de de l'emploi en, en ex... en en n'ayant pas à expliquer un trou dans un emploi du temps, dans un CV par exemple. Donc ça permet une réinsertion pour celui qui, qui vraiment fait l'effort."**

Des séquences montrent des couloirs d'une maison d'arrêt.

Un gardien exerce sa fonction en laissant passer un détenu d'un espace à un autre. Un détenu avance dans un couloir. Une porte se ferme derrière lui.

### **Chapitre III ("Formation en maison d'arrêt", 189 secondes) avec des cartons titres désignant les protagonistes lors de leur première apparition :**

Fond musical piano.

Un plan titre ouvre le chapitre.

Pascal Vion parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions :

**"Chaque formation donc euh, a une durée d'entre deux et trois mois, donc en en moyenne on a une quarantaine de, de dét'nus qui euh, donc suivent euh, en même temps donc euh, ces cycles de formation professionnelle qui sont rémunérés donc dans le cadre ... de la formation professionnelle rémunéré via le Plazéa."**

Marilyne Maïsto, directrice adjointe de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Elle semble répondre à des questions :

**"Concernant .... les formations professionnelles qui sont proposées à la maison d'arrêt de Nanterre, on en a quatre: euh, la formation cariste, qui est une formation diplômante, la formation espaces verts, la formation employé polyvalent commerce et distribution et la formation sport – arbitrage."**

Une série de plans montre des images des formations jardinage-espaces verts, bureautique et cariste.

Laurence Mariette, responsable du Service Emploi-Formation parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Elle semble répondre à des questions :

**"On aborde en fait au travers cette formation euh...deux aspects. Donc, il y a tout d'abord la vente, liée donc à la gestion d'un point de vente, donc on leur apprend ce que c'est une zone de chalandise, après on fait des calculs commerciaux pour calculer un chiffre d'affaires, un bénéfice, des marges, euh... et le deuxième volet en fait de cette formation, c'est l'apprentissage des outils bureautiques, donc euh... logiciels de base, donc euh... Windows, Word, Excel pour leur permettre en fait après sur un point de vente de pouvoir, bah... créer des fiches de paye, faire un devis, une facture..."**

Deux plans montrent des images de la formation bureautique.

Un détenu, participant à la formation bureautique parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions :

**“Donc euh... je me suis inscrit à cette formation pour, euh... deux raisons, la première c'est avoir un peu plus de liberté, euh... en maison d'arrêt, le fait de... de venir ici donc euh on s'sent en peu plus libre, et la deuxième raison, c'est pour euh..., j'ai un projet euh... personnel, à ma sortie, j'espère, la création d'une entreprise...”**

Pascal Vion parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions :

**“Euh, ça permet euh d'apprendre des choses, ça permet euh...de se former et puis euh, ça permet aussi de, de préparer la sortie.”**

Un détenu participant à la formation cariste parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions :

**“Dès que ch'uis arrivé ici, j'ai r'cherché la formation qui était..., qui pouvait m'reinsérer par rapport à la sortie et la réinsertion la plus intéressante, où qui a plus de demande, qui a plus de travail est la formation cariste.”**

Jean-Paul Rabelle, formateur cariste parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions. L'image se transforme en split-screen, avec une image de Jean-Paul Rabelle à droite et deux images superposées montrant des situations de formation en maison d'arrêt à gauche :

**“Euh la formation cariste a une, euh possibilité si vous voulez, en sortant de trouver des missions dans une société d'interim relativement très rapidement. En plus là, nous passons le Caces trois et un qui font partie des trois, enfin deux des trois principaux Caces euh, que l'on demande.**

Un deuxième détenu, participant à la formation cariste parle à une ou plusieurs personnes hors champ. Il semble répondre à des questions :

**“Dehors i' i' z'embauchent beaucoup euh, en tant qu'cariste et j'compte une fois avoir le Cases travailler une fois dehors en tant qu'cariste. Maint'nant c'est pas sûr encore que je l'ai encore la formation, on passera, euh, la semaine prochaine les examens. Maint'nant pour l'instant euh - on croise les doigts.”**

Jean-Paul Rabelle, formateur cariste parle à une ou plusieurs personnes hors champ Il semble répondre à des questions :

**“Pour beaucoup c'est le premier examen. Y'en a euh... quand ils ont leur examen euh : ha ch'uis très content, c'est la première fois, ma mère et mon père vont être contents. Ils sont tout heureux d'avoir un premier euh... un premier examen. Et ça, c'est quelque chose, qui...vous sentez très bien, le dernier jour c'est : ah, chouette !”**

Un plan montre un atelier de production d'une maison d'arrêt. Sur ce plan se croisent les mots « réinsertion » et « formation » dans des mouvements de gauche à droite puis de droite à gauche.

Un plan montre le texte “ Remerciements aux personnels de la maison d'arrêt de Nanterre et de la DISP de Paris.”

Un plan montre le logo du ministère de la Justice au milieu de l'image.

## **Introduction**

La structure du vidéogramme est organisée en trois chapitres distincts. Or, par cette structure, le vidéogramme met, dès le début, sa propre capacité informative ou descriptive en crise.

En effet, il tente, par son montage et par le matériel visuel et sonore utilisé, de construire un discours cohérent et linéaire mais en se basant sur des composants visuels, discursifs et idéologiques qui eux, sont antinomiques. Antinomiques, car ils défendent tacitement, deux définitions contradictoires de ce qu'est une maison d'arrêt. D'un côté, la maison d'arrêt est considérée comme un lieu de transit qui prépare le détenu pour la vie après la détention, un lieu qui se considère comme étant arrimé au monde et qui oeuvre pour assurer aux détenus une place dans la société. C'est cette idéologie qui sous-tend le chapitre I “Introduction” et le chapitre III

*"Formation en maison d'arrêt"*. De l'autre côté, la maison d'arrêt est envisagée comme un lieu hors monde et hors société, et qui doit le rester car sa raison d'être réside précisément dans le fait d'isoler des personnes avec lesquelles la société ne souhaite pas partager son espace de vie. C'est cette lecture qui sous-tend le chapitre II *"Travail en maison d'arrêt"*. Et dans sa forme, le vidéogramme tente d'aplanir les deux discours et de les fondre en un seul afin de neutraliser leur antinomie et d'effacer leurs contradictions.

Cet aplatissement se fait par un double mouvement. D'une part, il souligne la fonction de la maison d'arrêt comme lieu de transit, comme une parenthèse, en lui attribuant environ les deux tiers de la durée de la bande et en lui consacrant deux chapitres – le chapitre I *"Introduction"* et le chapitre III *"Formation"*. D'autre part, le vidéogramme affaiblit ce même discours en plaçant l'argumentation de la maison d'arrêt comme structure exclusivement hors monde, défendue dans le chapitre II *"Travail"*, structurellement et temporairement au centre du vidéogramme (entre les chapitre I et III). Ainsi, cette insertion brise le flux du discours défendant la notion de lieu de transit d'une institution reliée au monde, et devient par conséquent la clef de voûte de l'argumentaire du vidéogramme.

Le clivage entre les deux discours et la tentative de leur nivellation se lit aussi dans le décalage entre le titre du vidéogramme donné dans la "médiathèque" du ministère de la Justice, *Travail et Formation professionnelle en détention*, et l'absence du terme *détention* dans le vidéogramme. Ce terme décrit, par définition, un état transitoire et un rapport de force temporaire. Pourtant c'est le mot *maison d'arrêt* qui est imposé dans la narration du vidéogramme. *Arrêt* désignant la fin définitive d'un processus, l'état de quelque chose qui ne fait plus partie des flux du monde. Et qui plus est, dans la combinaison *maison d'arrêt*, cette fin définitive d'un déroulement temporel devient un espace.

Par conséquent, les deux lignes de discours avancées dans la vidéo auraient pu déboucher sur une troisième ligne, issue de la tension liée à leur antinomie, or ce n'est pas le cas, pas plus que leur nivellation et leur fusion ne créent un seul discours. Au fond ces deux lignes de discours se neutralisent mutuellement et se dissolvent, comme si on versait une base dans un acide pour obtenir un liquide de PH neutre. Et cette neutralisation a un double effet : elle enferme le spectateur dans un effort de compréhension tout en le mettant dans l'impossibilité d'y parvenir. Le vidéogramme n'est pas capable de produire un discours recevable. Il ne reste, à celui qui le regarde, que contradiction et vide.

## Répétition

Le paradoxe de l'auto-évidement constaté dans la construction globale se retrouve dans chaque agencement des composantes de la bande. Ainsi elle ne consiste pas seulement dans une stratification de postulats antinomiques, mais aussi d'instabilités statutaires, de flous, d'incohérences et d'approximations éthiques et légales. Le paradoxe se retrouve aussi dans le fait qu'un tiers des plans n'a pas de lien direct avec le sujet du vidéogramme tel qu'il est évoqué dans la base de données du ministère de la Justice. Ces plans montrent exclusivement des espaces fermés et des gestes à la fois de fermeture et de mise à distance. Aussi, à des moments irréguliers se trouve une imbrication de split-screens (aux secondes 00:42 - 00:49, 02:06 - 02:20 et 05:02 – 05:20), éléments filmiques utilisés notamment dans les années 1970 comme moyen de mise à distance entre une narration filmée et son spectateur. Une autre forme de ce paradoxe se trouve dans le rapport son/ image du vidéogramme. Tout le vidéogramme, en dehors des moments de prise de parole des protagonistes, est accompagné d'une légère musique de piano d'une seule voix, ponctuée de trilles électroniques. Cette musique constitue une entité isolée du contenu des images. Sa présence n'a aucune raison d'être, à moins qu'elle ne soit censée former une sorte de nappage qui lie les contradictions du vidéogramme. Sauf que cette musique est interrompue lors de chaque prise de parole et ainsi ne peut pas jouer ce rôle de nappage. La musique constitue alors une simple couche qui flotte par-dessus les images et discours, rendant simplement plus difficile la concentration sur le contenu de la bande. Au lieu de constituer un outil de cohésion du vidéogramme, elle ouvre un nouveau vide et devient un élément de mise à distance du spectateur.

## Titre

Le vidéogramme, et plus spécifiquement le chapitre I, *Introduction*, s'ouvre sans titre ni générique de début. Ainsi, rien n'indique ou ne conditionne l'entrée dans la narration, aucun élément textuel de transition ne propose de cadre de lecture ou ne limite un éventuel champ d'interprétation. Cette ouverture sans titre est d'autant plus significative que les deux autres chapitres, le chapitre II, *Travail en maison d'arrêt*, et le chapitre III, *Formation en maison d'arrêt*, sont titrés, respectivement à la 35<sup>ème</sup> et la 170<sup>ème</sup> seconde. Et qui plus est, ces titres se trouvent sur des plans spécifiquement intercalés et sont siglés du logo du ministère de la Justice.

Par contre, la fin du vidéogramme est clairement signalée. Cette fin est organisée en une séquence de quatre plans pourvus de textes qui s'étale sur 17 secondes. Le premier plan de la fin montre un atelier de production d'une maison d'arrêt. Sur ce plan se croisent les mots *réinsertion* et *formation* dans des mouvements de gauche à droite et de droite à gauche. Le plan s'arrête sur les deux mots, isolés au milieu de l'image. Apparaît ensuite un carton portant le texte "Remerciement aux personnels de la maison d'arrêt de Nanterre et de la DISP de Paris" (DISP-Direction inter-régionale des services pénitentiaires) et une séquence qui montre le logo du ministère de la Justice au milieu de l'image. Ce logo rapetisse progressivement jusqu'à disparaître au centre du plan pour laisser la place à une surface noire.

Une strate supplémentaire de flou s'ajoute car l'absence de titre au début du vidéogramme pose question. La bande constitue-t-elle une production audiovisuelle autonome, définie de façon durable et fermée sur elle-même ou bien s'agit-il d'un montage temporaire et non autonome, composé pour le moment de trois éléments disparates dans un déroulement provisoire? La question se pose aussi de savoir si les trois éléments du vidéogramme pourraient être agencés différemment, s'ils pourraient être augmentés ou réduits ou s'ils pourraient être visionnés séparément. A moins que la vidéo soit simplement incomplète.

Non titrée, l'ouverture du vidéogramme induit aussi la possibilité que la bande ne soit pas conçue comme un objet destiné à être visionné en soi, mais qu'elle soit en fait pensée comme une composante parmi d'autres d'une conférence, d'un congrès ou d'un autre type d'évènement à des fins pédagogiques, éducatives ou informatives.

Dans ce cas, il se pourrait que la présentation de la vidéo soit précédée par une introduction, éventuellement verbale, qui remplacerait alors le titre. Seulement, en l'absence de toute information sur une éventuelle introduction verbale, il est impossible de savoir quel public est visé par la vidéo. S'agit-il de juristes ? de membres des forces de l'ordre ? de l'administration pénitentiaire ou même de détenus ? On peut aussi se demander si la bande est conçue comme un support de formation, comme un outil de "soutien du moral" par l'évocation d'un avenir possible ou si elle sert de document de vulgarisation ou de relation publique pour des personnes non-initiées. Dans ce même contexte, impossible de savoir si le vidéogramme est censé être montré dans un cadre stable et répétitif qui limite ainsi le champ d'interprétations auquel il est soumis - ou s'il peut être présenté dans des contextes fluides et diversifiés - et ainsi être soumis à des interprétations fort divergentes.

Toutes les hypothèses évoquées jusqu'ici ont en commun de soulever la même question, à savoir si le vidéogramme contient toutes les informations nécessaires pour son visionnage, ou s'il dépend d'une information supplémentaire, extérieure à lui-même. Et si c'est le cas, qui ou quelle institution serait responsable du contenu de ces informations manquantes et de la forme de leur mise à disposition. Cette dernière question trouve d'ailleurs un écho dans la vidéo même : le ministère de la Justice n'affirme sa responsabilité que pour le contenu des chapitres II et III ainsi que pour la sortie de la narration par la séquence de fin, en apposant son sigle sur les deux plans titres et sur le dernier plan de la fin. Mais quelle autorité, institution ou personne serait alors responsable pour le contenu du chapitre I, *Introduction* - et pour l'interprétation du vidéogramme qu'elle pré-formate forcément ?

Un glissement statutaire s'installe alors entre la partie de la narration située avant la seconde 35 et les 5min 67secondes qui suivent. Les 35 premières secondes du vidéogramme deviennent, paradoxalement, une préface qui est en fait un appendice, attaché à la vidéo tout en étant déconnecté de celle-ci. Aucune lecture précise de ces 35 secondes n'est possible.

## Statut du Spectateur

En plaçant le spectateur face au flou concernant l'entièreté du vidéogramme, aussi bien en termes de sens que de matérialité, l'absence de titre pose alors la question de ce que voit le spectateur et si, et comment, il peut calibrer son regard par rapport à un phénomène audiovisuel sans être informé du statut de l'objet visionné. De ce fait, il lui est aussi impossible de décider à quel degré s'engager dans le visionnage du vidéogramme, s'il souhaite adhérer au pacte fictionnel ou pas, combien temps il souhaite investir - ou tout simplement s'il veut regarder ou pas, s'il veut rester ou partir.

Maintenu dans l'ignorance quant à l'entièreté des informations à sa disposition et donc, dans l'impossibilité de juger de la pertinence de ces informations, le spectateur est alors incapable de définir une position qui pourrait lui sembler responsable. Il ne peut pas endosser son rôle et exercer son autonomie. Dès lors, cette impossibilité pour le spectateur d'assumer son autonomie soulève la question de savoir si cela est voulu ou non, et si oui, à quelle fin et par qui ?

## Arc narratif

Étant donné le maintien du spectateur dans l'impossibilité de calibrer son regard, les 35 premières secondes du vidéogramme forment un cul-de-sac qui bute sur le premier titre. Dans le même temps, l'introduction de la vidéo amorce un arc narratif qui la dépasse et qui continue dans le chapitre III, *Formation*. Cet arc s'appuie sur le motif de l'amarrage de la maison d'arrêt au monde. Il dessine un tracé de l'extérieur (ouvert) de la maison d'arrêt vers son intérieur (fermé) et de son intérieur fermé à nouveau vers l'extérieur. Dans le chapitre I, *Introduction*, cet arc mène de l'extérieur de la maison d'arrêt vers l'intérieur et vers l'autorité qui la régente. Cette autorité apparaît en la personne de Pascal Vion, directeur de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine. Au début de l'introduction, Pascal Vion se dirige vers la caméra. Il salue, en leur serrant la main, des gardiens, donc les personnes à qui le pouvoir est délégué et qui l'imposent dans l'espace de la maison d'arrêt. A la seconde 15, Pascal Vion prend la parole et accueille dans la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine une personne qui se trouve hors champ – et ainsi implicitement le spectateur. Par la suite, l'introduction montre des gardiens, au travail dans différents lieux de la maison d'arrêt.

Puisqu'il accueille le spectateur dans la maison d'arrêt, c'est le discours de Pascal Vion qui constitue la clef de voûte de l'arc narratif de l'introduction. Ce discours organise ce même arc en deux parties, créant ainsi immédiatement un glissement statutaire entre les 15 premières secondes non commentées et les 20 secondes commentées qui suivent. De plus, le discours de Pascal Vion est formulé de telle façon qu'il n'informe en rien sur sa propre fin et ne permet pas d'envisager une finalité à la vidéo. Pascal Vion ne clarifie pas si le vidéogramme constitue un reportage sur la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine spécifiquement ou si la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine ne sert qu'à exemplifier le travail et la formation en maison d'arrêt en général - ou si le vidéogramme tend vers un but tout autre. Le contenu du discours ne permet pas non plus de comprendre pourquoi il intervient précisément à la seconde 15 et pourquoi il n'informe que sur un fait qui n'est pas lié directement au contenu de la vidéo, à savoir le nombre de détenus qui sont, selon la formulation de Pascal Vion, accueillis à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.

Ce dernier point permet d'ailleurs d'envisager un autre flou : est-ce que la personne à qui Pascal Vion s'adresse est un visiteur ou un nouveau détenu ? Et quelle est la place du spectateur de la vidéo ?

## Prolongation

Au cours des 35 premières secondes du vidéogramme, le spectateur a été invité à suivre un arc narratif continu, mais en même temps organisé en deux parties distinctes. Par cette organisation, l'arc narratif impose au spectateur l'impossibilité de calibrer son regard – tout comme l'absence de titre au vidéogramme. De surcroît, le spectateur a reçu tous les signaux l'informant que le vidéogramme l'introduisait dans un espace fermé et soumis à un pouvoir spécifique, mais sans pour autant l'informer pourquoi il a été introduit dans cet espace précis. De ce fait, le contenu des 35 premières secondes constitue une superposition de composantes contradictoires qui se neutralisent mutuellement.

En même temps, et malgré les contradictions auxquelles il est exposé dans le chapitre I, *Introduction*, le tracé de l'arc narratif de l'introduction trouve une continuation dans le chapitre III, *Formation en maison d'arrêt*, et cela dans une parfaite symétrie. Ayant mené le spectateur, au chapitre I, de l'extérieur de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine vers son intérieur et vers l'autorité qui la régente, dans le chapitre III, l'arc le mène de ce même intérieur vers la projection d'un dehors et ainsi vers la possible sortie du monde pénitentiaire. Liant le chapitre I et le chapitre III, le motif du mouvement et donc aussi celui l'amarrage de l'intérieur de la maison d'Arrêt à son extérieur est ainsi étendu sur 227 secondes, c'est à dire pratiquement les deux tiers du vidéogramme.

En fait, la continuation de l'arc dramaturgique initié dans le chapitre I est affirmée par une reprise du discours de Pascal Vion au début du chapitre III (« **Chaque formation donc euh, a une durée d'entre deux et trois mois, donc en en moyenne on a une quarantaine de, de det'nus qui, euh, donc suivent euh, en même temps donc euh, ces cycles de formation professionnelle qui sont rémunérés donc dans le cadre...de la formation professionnelle rémunérée via le Plazéa** » entre les secondes 02:57 et 03:14). Ce discours se poursuit entre les secondes 04:37 et 04:45(04:36- 04:47 « **Euh, ça permet euh d'apprendre des choses, ça ça permet euh...de se former et puis euh, ça permet aussi de, de préparer la sortie** »). La continuité visible entre les trois apparitions de Pascal Vion ne résulte d'ailleurs pas que du montage mais aussi du filmage. En effet, Pascal Vion porte, à chaque fois, les mêmes vêtements, il est filmé au même endroit et au même moment de la journée. On observe aussi qu'il parle avec la même tonalité et dans la continuation d'une même gestuelle et d'un même contenu.

A partir du discours d'ouverture du chapitre III par Pascal Vion, le tracé de l'arc narratif descend la hiérarchie qui porte la responsabilité des formations. Il mène de Pascal Vion à la directrice adjointe de la maison d'arrêt, Marilyne Maïsto (03:15 – 03:28 « **Concernant ....les formations professionnelles qui sont proposées à la Maison d'arrêt de Nanterre, on en a quatre: euh la formation cariste, qui est une formation diplomante, la formation espaces verts, la formation employé polyvalent commerce et distribution et la formation sport – arbitrage** »), et d'elle à la responsable du service Emploi-Formations, Laurence Marielle (03:45 – 04:16 « **On aborde en fait au travers cette formation euh... deux aspects. Donc, il y a tout d'abord la vente, liée donc à la gestion d'un point de vente, donc on leur apprend ce que c'est une zone de chalandise, après on fait des calculs commerciaux pour calculer un chiffre d'affaires, un bénéfice, des marges, euh... et le deuxième volet en fait de cette formation, c'est l'apprentissage des outils bureautiques, donc euh...les logiciels de base, donc euh... Windows, Word, Excel, pour leur permettre en fait après sur un point de vente de pouvoir, bah... créer des fiches de paye, faire un devis, une facture...** »). De Laurence Marielle, le tracé revient vers Pascal Vion, mais cette partie de son discours n'évoque que le rôle des formations pour l'après-détention et s'inscrit de cette façon parfaitement dans l'arc narratif.

De la deuxième apparition de Pascal Vion dans le chapitre III, l'arc narratif mène à Jean-Paul Rabelle, formateur cariste (04:59- 05:15 « **Euh la formation cariste a une, euh possibilité si vous voulez, en sortant de trouver des missions dans une société d'intérim relativement très rapidement. En plus là, nous passons le Caces trois et un qui font partie des trois, enfin deux des trois principaux Caces, euh, que l'on demande** ») (05:32 - 05:46 « **Pour beaucoup c'est le premier examen. Y'en a euh... quand ils ont leur examen euh : ha ch'uis très content, c'est la première fois, ma mère et mon père vont être contents. Ils sont tout heureux d'avoir un premier euh... un premier examen. Et ça c'est quelque chose qui...vous sentez très bien le dernier jour que c'est : ah, chouette !** »). De Jean-Paul Rabelle le tracé continue vers les détenus (Détenu 1 04:16 – 04:36 « **Donc euh... je me suis inscrit à cette formation pour, euh... deux raisons, la première c'est avoir un peu plus de liberté, euh... en maison d'arrêt, le fait de... de venir ici donc euh on s'sent un peu plus libre, et la deuxième raison c'est pour euh..., j'ai un projet euh... personnel, à ma sortie, j'espère, la création d'une entreprise...** ») (Détenu 2 04:48 – 04:59 « **Dès que ch'uis arrivé ici, j'ai r'cherché la formation qui était.., qui pouvait m'reinsérer par rapport à la sortie et la réinsertion la plus intéressante, où qui a plus de demande, qui a plus de travail est la formation cariste** ») (Détenu 3 05:16 – 05:31 « **Dehors i' i' z'embauchent beaucoup euh, en tant qu'cariste et j'compte une fois avoir le Cases travailler une fois dehors en tant qu'cariste. Maintenant c'est pas sûr encore que je l'ai encore la formation, on passera euh la semaine prochaine les examens. Maintenant pour l'instant euh, on croise les doigts.** »). Par la suite, le tracé mène à la séquence de la fin de la vidéo dont le dernier plan montre la disparition du logo du ministère de la Justice et avec lui du monde pénitentiaire.

Pour affirmer cette dynamique narrative, le rapport entre les images et les discours dans l'introduction et le chapitre III, *Formation*, est très direct. Ainsi, les prises de parole sont à chaque fois filmées dans des locaux ayant un lien avec le contenu de ce qui est dit et elles sont accompagnées de plans qui les renforcent. Trois des quatre formations mentionnées, jardinage, bureautique et cariste, sont ainsi montrées en images, et de façon appuyée pour la bureautique et la formation cariste. Cette dynamique narrative est aussi affirmée sur un plan symbolique. Dans le chapitre "Formation en maison d'arrêt", l'incarnation du pouvoir à l'intérieur de la Maison d'Arrêt n'apparaît plus. Aucun gardien n'est montré. Et le motif de la porte qui se ferme a disparu.

Pourtant, une contradiction se glisse dans la séquence de fin par rapport au sens des chapitres I et III. Dans le carton de remerciements, les personnes appartenant à l'administration sont remerciées tandis que la participation des détenus à l'élaboration du vidéogramme n'est pas reconnue. C'est comme si, malgré le discours d'insertion dans le monde, les détenus en étaient absents. Cette absence de la reconnaissance de la participation des détenus contredit le contenu et le sens du discours mené auparavant et le dissout entièrement. A nouveau le vidéogramme se vide de sens et il est renvoyée à son paradoxe initial.

## Rupture

Si le discours qui porte sur le mouvement et le déroulement de situations transitoires constitue, par sa durée, la composante principale du vidéogramme, il est néanmoins dissous par la suprastructure de la bande. Cette dissolution se produit par la rupture brutale que constitue le chapitre II, *Travail en maison d'arrêt*. La brutalité de cette rupture réside dans le fait qu'elle intervient à la fois sur le plan discursif et sur le plan structurel du vidéogramme.

Concernant la structure générale, le chapitre II «*travail*» représente plus d'un tiers de la longueur de la vidéo (138 secondes), une durée suffisamment longue pour pouvoir déchirer la continuité entre les chapitres I «introduction» et III «formation» et casser la dorsale de leur arc narratif. Le chapitre II «*travail*» occupe la place centrale du vidéogramme, il constitue donc le cœur de la vidéo et son discours en est le socle. D'ailleurs, deux

protagonistes du chapitre II, Dominique Orsini et Bernard Cambier, tiennent les plus longs discours ininterrompus ( Dominique Orsini 35 sec. et Bernard Cambier 28 sec + 33 sec. - en comparaison avec Pascal Vion 9 sec. + 8 sec. +18 sec, Maryline Maïsto 12 sec., Laurence Mariette 21 sec., Jean-Paul Rabelle 15 sec. + 13 sec., détenu A 5 sec. détenu B 20 sec., détenu C 11 sec. et détenu D 15 sec.). Bernard Cambier tient aussi le discours le plus long dans l'absolu, 61 secondes, soit environ 1/6 de la durée du vidéogramme. De cette façon, les discours du chapitre II «travail» deviennent les pivots du vidéogramme et par conséquent, le chapitre II confère aux deux autres chapitres un statut boiteux et instable. Il les relègue au rôle de commentaire, de support ou de contrefort. Symboliquement, cette prise de pouvoir du chapitre II est confirmée par le fait qu'il est introduit - et se termine - sur 4 plans (Sec. 00:22 - 00 :27, Sec. 00:28 - 00:30, Sec. 00:30 - 00:33, Sec. 00:35 - 00:35), qui montrent des gardiens, donc les personnes qui incarnent l'autorité à l'intérieur de la maison d'arrêt. Ces gardiens sont montrés en train de surveiller des espaces de production et de circulation, de passer d'une zone à l'autre en ouvrant des portes sécurisées et en train de faire passer des détenus d'une zone de surveillance vers une autre. A nouveau, à la fin du chapitre, trois plans montrant des gardiens (Sec. 02:51-02:52. Sec. 02:42-02:44, Sec. 02:45- 02:48) sont encastrés entre trois plans qui montrent les couloirs de la maison d'arrêt et des portes qui se ferment derrière des prisonniers. Deux de ces plans arrivent avant l'apparition des gardiens (Sec. 02:36-02:39, Sec. 02:40-02:41), et l'autre après (Sec. 02:48-02:50).

Dans l'intérieur du chapitre II, *Travail*, le montage est structurellement opposé à celui qui est mis en place dans les chapitres I, *Introduction* et III, *Formation*. Ainsi, alors que dans les chapitres I et III les images et les discours sont inséparables, dans le chapitre II, la piste image est dissociée de la piste son. Certes, au moment d'une prise de parole l'image montre les protagonistes. Elle montre aussi des détenus en situation de travail. Mais au fond, aucun discours trouve son écho dans les images et aucune image dans les discours. Les images fonctionnent alors comme une simple toile de fond. Un seul plan fait le lien entre le discours des protagonistes et la piste image, à savoir le split-screen entre la seconde 0:44 et 0:49 dont l'image en haut à gauche montre Bernard Cambier en train d'effectuer un contrôle de travail. Mais ce plan est silencieux.

Aussi en opposition aux chapitres I et III, fortement contextualisés en rapport avec la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, le chapitre II ne la mentionne pas. Le chapitre II n'est inscrit dans aucun contexte ou endroit nommé ou identifié (même si le lieu du tournage est suffisamment montré pour pouvoir être localisé par des personnes qui le connaissent). De la même façon, deux des protagonistes du chapitre sont identifiés, mais sans que cette identification permette un lien avec une institution spécifique ou une localisation géographique. Dominique Orsini est identifié comme "responsable du Service Travail Inter-régional" mais sans mentionner l'administration précise dont il dépend et Bernard Cambier est désigné comme "responsable du Service Travail" mais il est impossible d'identifier l'institution à laquelle ce service est rattaché. De même, le détenu qui prend la parole en chapitre II évoque bien un "ici", mais il est impossible de déduire de quel "ici", il parle. Cette décontextualisation est soulignée par l'absence de Pascal Vion et celle des autres personnes qui appartiennent clairement à la hiérarchie de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.

Par la différence dans la structure du montage et la décontextualisation, le chapitre II donne en plus l'impression d'être issu d'un autre tournage que les chapitres I et III, comme si il avait été introduit dans le vidéogramme par un coup de force. Cela semble d'autant plus plausible que la séquence de fin du vidéogramme ne fait aucune référence au chapitre II. Elle évoque bien les termes "insertion" et "formation", mais le mot "travail" n'y apparaît pas.

Sur le plan discursif, le chapitre II ne fait aucune référence au rôle que pourrait jouer le travail en détention dans un éventuel passage des détenus de l'intérieur d'une maison d'arrêt vers l'extérieur. Le chapitre décrit un espace fermé sur lui-même et qui n'est en rien lié à la notion de passage, de mouvement et de changement possible. Il décrit le travail en maison d'arrêt comme un phénomène qui se déroule dans un espace hors temps et hors monde.

Dans les discours des protagonistes du chapitre II, le travail en maison d'arrêt est décrit avec de telles contradictions qu'aucune lecture claire n'est possible. Ainsi le discours du chapitre II se ferme sur lui-même et forme à lui tout seul un "hors monde". Il provoque à nouveau le paradoxe initial de la vidéo.

Le travail en maison d'arrêt est évoqué comme un phénomène qui sert avant tout à meubler le temps passé dans un grand vide fermé et isolé et qui n'a aucun enjeux économique (Dominique Orsini 01:10 - 01:43 « Pour l'administration pénitentiaire c't'important d'occuper nos dét'nus, des dét'nus qui sont volontaires pour travailler, puisque le travail est non-obligatoire depuis 1987, et c'est une des particularités du droit français. ») ( Détenu 01:44 - 02:02 « Ça me permet de, de pas êt' toujours en cellule, voilà c'est parce que là voilà ça me fait..., on est là, voilà, sinon autrement en cellule on fait rien du tout »). Et s'il a un intérêt

économique, celui-ci est concentré sur l'intérieur de la maison arrêt. Il consiste surtout à y assumer la vie en détention (Détenus 01:44 - 02:02 « **et en plus pour m'assurer financièrement, ça va faire deux ans que je suis ici, bon les gens dehors, euh bon avec les difficultés qu'y a, vaut mieux que je m'assume quoi.** ») (Bernard Cambier « **Leurs trois motivations – euh : gagner d'l'argent, euh pour permettre de cantiner et éventuellement de subvenir certains à leurs familles ou droit à des remises de peine supplémentaires parce que euh, montrant une démarche euh, d'insertion sociale, le maintien du milieu social, donc le juge leur donne droit à des remises de peine supplémentaires.** » 02:32 - 02:35 et 02:02 - 02:32 « **Donc ça permet une réinsertion pour celui qui, qui vraiment fait l'effort** ».)

Le travail en détention est aussi évoqué, en contradiction avec les définitions précédentes, comme un moyen de cacher un séjour en prison, mais sans que cela permette une projection concrète dans l'après détention (Bernard Cambier 02:21 - 02:32 « **L'implication dans leur travail leur permettra effectivement de ressortir sur le marché de l'emploi en, en ex... en en n'ayant pas à expliquer un trou dans un emploi du temps, dans un CV par exemple** »).

C'est lorsqu'il est présenté comme un phénomène lié au seul intérêt économique que le travail en détention est dans la contradiction la plus forte. Et dans cette évocation, il apparaît contradictoire à lui-même. Il est désigné comme un phénomène qui n'a pas de lien avec la détention de la personne qui travaille - et en même temps comme une activité dont l'efficacité dépend totalement de l'état d'incarcération de la main d'œuvre : (Bernard Cambier 00:41 - 01:09 « **L'activité d'atelier est une activité purement économique comme n'importe quelle entreprise-euh extérieure à une prison. L'arrivée le matin à 8h ou 7h30, repartir à 17h, c'est les mêmes conditions d'travail dans une entreprise. Donc quand i'sont en atelier, moi j'ai une relation avec eux d'un employeur avec son... euh son ouvrier, euh on parle pas de problèmes de justice, on parle du travail, i'z'ont la tête occupée dans leur travail et 'ffectivement euh... nombreux ont, m'ont dit être ici en oubliant qui z'étaient en prison.** ») (Dominique Orsini 01:10 - 01:43 « **Le travail pénitentiaire l'est à l'égale de c'qui se passe à l'extérieur...Et pour les entreprises, c'est une très belle opportunité puisque nous avons un travail pénitentiaire à moindre coût. J'entends par là que c'est une sorte d'intérim très bien placé euh, au niveau économique** »).

Dans une prise en compte générale, cette suite de paroles constitue une superposition insoluble de contradictions. Et ces contradictions sont encore renforcées par les non-dits.

Notamment, si le travail en prison est volontaire, rien n'indique si tous les volontaires sont acceptés ou s'il existe des critères d'acceptation. Et si de tels critères existent, rien ne dit s'il sont d'ordre pédagogique (atmosphère dans les ateliers, cohérence d'un groupe, inscription d'une personne dans un contexte social) ou économique (nombre de personnes nécessaires pour fournir un travail, nombre de postes de travail disponibles...) ou s'ils sont basés sur les qualifications professionnelles des détenus. En bref, rien n'indique s'il existe de fait une ségrégation entre ceux qui peuvent se porter volontaires et ceux qui ne le peuvent pas.

Concernant la durée quotidienne de travail, elle est certes évoquée par Bernard Cambier (00:41 - 01:09 « **L'arrivée le matin à 8h ou 7h30, repartir à 17h** »), donc entre 9 heures et 9 heures trente de travail par jour. Mais rien n'est dit sur l'organisation de ce travail, sur les pauses éventuelles, sur la répartition du temps de travail, sur le calcul de la durée d'une mission et comment le nombre de personnes affectées à une tâche est défini. Il n'est pas dit si une seule commande ou plusieurs sont traitées en même temps, ni comment les espaces de travail sont organisés et les différentes commandes sont agencées.

Et si Bernard Cambier cite bien la rémunération comme motivation principale pour se porter volontaire, rien n'est dit sur ce que cela veut dire concrètement (02:02 - 02:32 « **Leurs trois motivations – euh : gagner d'l'argent, euh pour permettre de cantiner et éventuellement de subvenir certains à leurs familles ou droit à des remises de peine supplémentaires parce que euh, montrant une démarche euh, d'insertion sociale, le maintien du milieu social, donc le juge leur donne droit à des remises de peine supplémentaires. Donc ça permet une réinsertion pour celui qui, qui vraiment fait l'effort** »). Aucun tarif ou étalon de rémunération n'est donné, aucune quantification du rendement demandé n'est fournie. Rien n'est dit sur la base de calcul de la rémunération, ni si elle est basée sur le nombre de pièces produites – ce qui serait d'ailleurs illégal – ou sur le temps de travail. Aucune information non plus sur les mécanismes de vérification du travail ou de la cohérence entre le travail fourni et la rémunération reçue. Ne sont évoqués ni un quelconque cadre juridique, ni d'éventuels contrats ou conventions, ni les règles qui régissent le basculement entre le rapport de pouvoir inhérent à la maison d'arrêt et celui d'une situation liée au droit du travail.

Rien ne permet non plus de comprendre comment, sur quels critères, est fait le lien entre le travail et une éventuelle réduction du temps de détention. Existerait-il un mécanisme qui permettrait de quantifier cette remise de peine? Les détenus disposeraient-ils d'un choix entre argent et temps?

Aussi, si Bernard Cambier évoque toutefois un corollaire de la remise de peine qui pourrait créer un pont vers l'extérieur (02:21 - 02:35 « **L'implication dans leur travail leur permettra effectivement de ressortir sur le marché de l'emploi en, en ex... en en n'ayant pas à expliquer un trou dans un emploi du temps, dans un CV par exemple.** »), cette évocation reste vide. Rien dans cette phrase ne décrit le mécanisme qui lierait "effort" et "insertion". Elle n'indique pas si l'administration pénitentiaire est obligée de combler le trou dans le CV ou si elle peut refuser de le faire et sur quelle base - si elle est liée à un degré de rendement ou d'engagement dans le travail ou si le simple fait de travailler suffit ou si la ligne constitue une sorte de récompense dont l'attribution est soumise la seule discrétion de l'administration. Cette phrase de Bernard Cambier ne dit pas sous quelle dénomination le travail en Maison d'Arrêt apparaît dans un CV, ni comment est occultée la notion de détention. Et si la ligne dans le CV ne peut pas éviter que cette notion apparaisse, en quoi peut-elle aider à expliquer un "trou dans un emploi du temps". De ce fait, une phrase qui semble être prononcée pour désigner un pont possible entre l'intérieur et l'extérieur de la maison d'arrêt n'explique en rien comment ce pont est construit. En fait, le flou de la phrase de Bernard Cambier renforce l'impression d'une absence de discours et place le spectateur devant un manque de sens.

De la même façon, si l'idéologie du travail en maison d'arrêt est esquissée dans les discours de Dominique Orsini et Bernard Cambier, à aucun moment ces discours ne précisent en quoi consiste effectivement ce travail. Jamais il n'est fait mention de ce qui est fait, et aucun rapport n'est établi entre le discours et le travail effectivement montré dans le vidéogramme. Deux explications possibles à cet évitement : soit le contenu du travail est sans importance - seules comptent sa capacité à meubler le temps et la simple production de quelque chose générant des revenus - soit la diffusion d'informations sur le contenu du travail n'est pas souhaitée. Et si la diffusion d'informations sur le contenu du travail n'est pas souhaitée, reste à savoir de quelle entité émane ce souhait : de l'administration pénitentiaire ou des entreprises qui commanditent ? En plus, étrangement, les images de la vidéo neutralisent ce souhait éventuel, car certains objets produits sont suffisamment montrés pour qu'une personne compétente soit capable de les identifier et donc de nommer le commanditaire.

Le vidéogramme n'évoque pas non plus la façon dont le travail arrive en maison d'arrêt. Il n'est pas dit selon quels critères une commande est acceptée ou refusée, si la maison d'arrêt démarche des clients, ou, si l'administration attend que des entreprises lui soumettent des projets de production. Néanmoins, il existe forcément des commanditaires extérieurs qui ont choisi de faire effectuer leur travail en maison d'arrêt, et ce, très probablement pour des raisons économiques.

Dans les entretiens, le travail en prison est défini comme une activité intérimaire. La maison d'arrêt est alors envisagée comme une entreprise et cette entreprise fournit une main d'œuvre non spécialisée (cette lecture est d'autant plus plausible que toute l'activité de travail montrée dans le vidéogramme repose sur le même principe, il s'agit de la fabrication très répétitive d'objets simples et dont la confection ne demande pas de compétences spécifiques. Les objets semblent peu coûteux et d'une durée de vie courte). Cette structure d'intérim se place inévitablement en concurrence avec d'autres structures d'intérim en mettant en avant son moindre coût et sa flexibilité. Seulement, ces deux atouts sont forcément dus à la grande quantité de main-d'œuvre dont dispose l'entreprise *Maison d'arrêt* et au fait qu'elle bénéficie d'un contrôle total sur la disponibilité de sa main d'œuvre, que cette dernière est isolée du monde avec des conditions de travail qui lui sont imposées.

Ainsi la Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires du ministère de la Justice assume de mettre au travail une main d'œuvre tenue isolée du tissu économique, d'atomiser le travail, de pratiquer la concurrence déloyale et de permettre aux entrepreneurs commanditaires de se déresponsabiliser par rapport au paysage économique dans lequel ils s'inscrivent.

## Fin

Si l'analyse opérée ci-dessus est concluante, le vidéogramme contredit sa propre raison d'être. Étant donné l'amalgame de contradictions, de flous et d'incohérences et la neutralisation mutuelle des deux lignes d'argumentation tenues, les deux seules façons de le lire consistent à constater qu'il est incapable de produire un discours, ou, que le discours produit est contradictoire avec les intentions qu'il est censé porter. Ainsi, au lieu de construire un pont, la vidéo se referme. Au lieu d'inviter le spectateur, elle l'exclut. Au lieu de clarifier les arguments, elle les obscurcit. Au lieu de former un élément de construction d'une compréhension, elle crée un vide de la pensée et ce vide est violent.